

11

# L'édition

en perspective

12



SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ÉDITION



# L'édition en perspective

Rapport d'activité  
du Syndicat national de l'édition

# // ÉDITOS



Antoine Gallimard  
© Olivier Dion

« Le présent et l'avenir du livre n'ont pas été absents des débats qui ont animé ces derniers mois de campagnes électorales, témoignant de ce que tout projet démocratique se nourrit d'une politique culturelle ambitieuse. Occupant toujours une place privilégiée dans l'environnement quotidien des Français, le livre reste aujourd'hui le premier des biens culturels.

Trop de voix s'élèvent pourtant aujourd'hui pour contester l'existence d'une intermédiation et d'une prescription éditoriales à l'heure de la dématérialisation des œuvres, mettant en cause nos métiers et nos valeurs. Mais le dynamisme et la diversité des industries créatives sont un atout majeur pour notre vie culturelle.

Notre ambition est maintenant de replacer la filière du livre sur le chemin de croissance qui fut le sien jusqu'en 2007. Les fondations solides sur lesquelles elle repose, à savoir la propriété intellectuelle et la régulation économique, nous aideront à atteindre cet objectif. Il s'agit de préserver un marché du livre imprimé dynamique et innovant et de soutenir l'édition numérique pour qu'elle devienne un relais de croissance ; il s'agit aussi de trouver les points de rencontre entre une lecture immersive favorisée par l'édition imprimée et les autres manières de lire ouvertes par les écrits numériques.

Collectivement, nous travaillons à maintenir et à faire évoluer les conditions dans lesquelles les éditeurs peuvent accomplir, durablement et sereinement, leur mission d'acteurs économiques et culturels, dans les librairies physiques et virtuelles, en bibliothèques comme dans tous les nouveaux espaces de sociabilité. Le livre a sa place partout et à tout instant : l'environnement numérique nous le rappelle avec force, bousculant les usages établis mais ouvrant des voies inédites où il convient de nous engager.

Des tensions d'une rare intensité s'exercent aujourd'hui sur le droit d'auteur, sur la chaîne de valeur du livre et sur nos dispositifs de régulation du marché. Ces pressions risquent de réduire notre capacité à financer la création. La diversité ne va pas de soi : il faut, sans relâche, résister à tout ce qui peut y porter atteinte. C'est à cela que se sont attachés, collectivement, nos aînés. Comme eux, nous devons être des professionnels engagés, attentifs à l'évolution des pratiques sociales. Cet engagement ne se limite pas à nos frontières : le marché de l'édition, tout attaché qu'il soit à un bassin linguistique et culturel, est plus que jamais sensible aux courants de la mondialisation. C'est à Bruxelles qu'il faut défendre l'idée que les éditeurs ne sont pas que des « industriels de la copie » mais de véritables acteurs de la culture vivante, jouant un rôle décisif dans l'élaboration et la promotion des œuvres de création ; c'est à Berlin qu'il faut réfléchir à des voies de convergences fiscales et réglementaires ; c'est à New York qu'il faut prendre le pouls de ce que sera demain la diffusion des livres, en gardant à l'esprit nos spécificités nationales.

Nous avons en France la chance de partager tous ensemble l'idée de l'exception culturelle. C'est cette idée qui a appelé une régulation du marché des biens culturels au nom de la diversité. Ce consensus a permis, en moins d'un an, de voir adopter trois lois structurantes pour le livre numérique : tout d'abord la loi du 26 mai 2011, qui transpose avec discernement le principe du prix unique du livre, applicable même aux revendeurs situés à l'étranger. Ensuite, l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 du taux réduit de TVA au livre numérique, qui met fin à une absurde discrimination entre le livre imprimé et son corollaire numérique. Enfin, la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012, qui instaure une gestion collective paritaire entre auteurs et éditeurs d'œuvres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle, en vue de leur numérisation et mise à disposition des lecteurs et des bibliothèques, dans le respect du droit d'auteur. Ces initiatives suscitent l'intérêt de nombre de nos confrères étrangers. Il convient à présent d'en assurer la mise en œuvre et d'en défendre le principe, face à l'inquiétude des autorités bruxelloises et aux visées monopolistiques des grands acteurs technologiques. Nos dispositifs de régulation heurtent les convictions des partisans d'un hyper-libéralisme, peu soucieux de la spécificité de nos métiers et des équilibres de marché.

Plus que jamais la solidarité entre tous les acteurs de la chaîne du livre est indispensable. Auteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires, nous devons, collectivement et avec l'appui des pouvoirs publics, défendre notre modèle de régulation du livre. Garant de la diversité des expressions culturelles, ce modèle est aussi un authentique levier de compétitivité, d'innovation et de croissance pour nos entreprises. Le dynamisme du secteur éditorial français est là pour en témoigner. Mais dans un contexte économique difficile et sur un marché du livre en transition, toute division conduirait à l'échec et à la décroissance. Cela a été ma conviction et mon combat au cours de ces deux années de présidence du SNE, aux côtés de mes confrères du Bureau et des groupes et commissions du Syndicat : bâtir une relation de confiance avec nos premiers partenaires que sont les auteurs et les libraires.

C'est dans cet esprit constructif que nous avons, à la veille du Salon du Livre 2012, jeté les bases d'un accord entre le SNE et le Conseil Permanent des Écrivains pour faire évoluer le code de la propriété intellectuelle et créer un code des usages de l'édition numérique, dont nous espérons la mise en œuvre. Et nous avons également signé un nouveau code des usages avec l'Association des traducteurs littéraires de France.

La mobilisation des éditeurs en faveur de la librairie de qualité demeure une autre priorité du Syndicat. De la loi Lang de 1981 sur le prix unique du livre à la loi de 2011 sur le prix du livre numérique, de la création de Dilicom aux actions soutenues en commun par le Cercle de la Librairie, de l'exemption du livre de la loi LME en 2009 sur la réduction des délais de paiement à la réduction des frais de transport des livres : l'action continue des éditeurs en faveur de la librairie mérite d'être soulignée.

D'encre ou de pixels, le livre demeure un « outil de liberté » pour les uns (Guéhenno), « un rêve qui devient une réalité » pour les autres (Saint-Exupéry) ; il doit être défendu et promu comme tel, quelles que soient la forme et la présence qu'il prendra dans l'avenir.

Ensemble, il nous appartient de façonner le livre de demain. »

// Antoine Gallimard  
Président du SNE



Christine de Mazières

« Le présent rapport d'activité 2011-2012 montre la diversité des sujets abordés au sein du SNE et l'intense mobilisation des éditeurs. Le nombre de nos adhérents a augmenté de 50 % en cinq ans et dépasse désormais 600 maisons d'édition. Nous nous en réjouissons et souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents !

Le SNE est avant tout un lieu d'échanges : chaque éditeur non seulement y trouve de l'information et des conseils, mais peut également y apporter et confronter ses idées et ses pratiques. Plus que jamais face aux défis du numérique, le SNE constitue ce carrefour de la profession, où se forment la réflexion et l'action collectives, véritable « ruche » avec ses dix commissions transversales (social, économique, juridique, international, commercial, circuit du livre, illustration, numérique, environnement) et ses dix groupes sectoriels (littérature, jeunesse, BD, art, enseignement, universitaire, droit, sciences, religion, distribution). Ces groupes et commissions jouent un rôle majeur de diffusion de bonnes pratiques, de promotion de la lecture et du livre, de dialogue interprofessionnel.

Parmi les innovations de l'année écoulée, citons de manière non exhaustive : organisation avec le SLF, l'Adelc et le CNL d'une campagne publicitaire en faveur de la librairie (juillet 2011), organisation des premiers Dialogues Auteurs-Éditeurs au Parlement Européen avec la FEE (septembre 2011), lancement du projet « Chèques Livre Sup » (septembre 2011), diffusion d'un document commun SNE-SGDL sur la reddition des comptes (octobre 2011), premier symposium d'éditeurs européens avec le BIEF (décembre 2011), déclaration commune SNE-syndicats sur la mixité professionnelle hommes/femmes (janvier 2012), première édition du baromètre SOFIA-SNE-SGDL des usages du livre numérique (mars 2012), lancement du site livresdart.fr (mars 2012), production du film « Passion Édition » avec WebTV (mars 2012), création d'une commission paritaire de validation des accords d'entreprise (mars 2012)...

Le réel succès du Salon du Livre en mars 2012 (+6 % de visiteurs, dont +30 % de scolaires et +46 % d'étudiants) s'explique aussi par cette mobilisation exceptionnelle de la profession pour promouvoir le livre.

Merci à tous les élus du Syndicat, membres du Bureau, des groupes et commissions, et bien sûr à l'équipe du SNE, pour le travail accompli, et merci à tous nos partenaires, nationaux et internationaux, publics et privés, pour la qualité de nos échanges. Le livre est décidément un secteur passionnant. »

// Christine de Mazières  
Déléguée générale du SNE

# // SOMMAIRE

## // LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

Les missions.....	7
L'adhésion au SNE.....	9
Les adhérents du SNE .....	10
L'organisation du SNE.....	12
L'équipe du SNE - Organigramme.....	13

## // LES GROUPES ET COMMISSIONS

### Les groupes

Art et beaux livres.....	15
Bande dessinée .....	16
Droit .....	17
Enseignement.....	18
Jeunesse.....	19
Littérature générale .....	20
Religion.....	21
Sciences Pour Tous.....	22
Universitaire.....	23

### Les commissions

Circuit du livre .....	24
Usages commerciaux.....	24
Économique.....	25
Environnement .....	26
Illustration .....	27
Internationale .....	28
Juridique.....	29
Numérique et N <sup>elles</sup> Technologies.....	30
Sociale .....	31

## // LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION

Le livre en chiffres .....	35
Le planisphère de l'édition .....	40

## // LE DROIT D'AUTEUR

Contrat d'édition à l'ère du numérique : auteurs et éditeurs définissent les bases d'un accord .....	43
Les exceptions au droit d'auteur en France .....	44
La concrétisation d'un projet ambitieux sur les livres indisponibles du XX <sup>e</sup> siècle .....	46

## // LA DIVERSITÉ CULTURELLE

La mondialisation en marche contre la diversité culturelle?..	49
Mise en œuvre de la loi sur le prix du livre numérique .....	50

## // LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

Le Salon du livre de Paris.....	53
La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse .....	57

## // LE CIRCUIT DU LIVRE

L'évolution de la diffusion du livre.....	59
La place de la distribution dans le circuit du livre .....	65

## // LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

2012 : l'an 01 de l'e-book ? .....	73
Des ressources en ligne sur le livre numérique .....	75
Baromètre SOFIA / SNE / SGDL sur les usages du livre numérique .....	76
Les ateliers « Normes et standards » de la commission Numérique .....	78
Les Assises du livre numérique .....	78
Les éditeurs et l'« Open Acces » .....	79

## // L'ÉDITION SCOLAIRE

2011 / 2012 : Poursuite des réformes du second degré et montée en puissance des usages du numérique éducatif... 83	
Poursuite des réformes du second degré dans un contexte de débat(s) animé(s) .....	83
Avec constance, les usages des manuels numériques progressent... ..	85
Un outil d'égalité des chances : « le cartable essentiel ».....	86
2012 / 2013 : fin des réformes, numériques, équité, dialogue .....	89

## // L'UNION EUROPÉENNE

La directive européenne sur les œuvres orphelines pour faciliter leur numérisation de masse par les bibliothèques... ..	91
Taux réduit de TVA sur le livre numérique : l'Europe va-t-elle condamner ou suivre la France ? .....	92
2011-2012, la FEE et l'éditeur .....	94

## // L'INTERNATIONAL

Le SNE aux côtés de l'UIE et de ses confrères étrangers pour défendre la liberté de publier .....	97
Canada : mobilisation contre un projet de réforme du droit d'auteur .....	98
Exception au droit d'auteur : un risque croissant de traité international.....	99
Faciliter l'accès des handicapés visuels étrangers aux œuvres adaptées : les éditeurs français précurseurs .....	100

## // DIALOGUE AVEC L'INTERPROFESSION

L'Asfired .....	103
Le Bureau international de l'édition française.....	104
La Société civile des éditeurs de littérature française... ..	107
Le Centre Français du droit de la Copie.....	108
Sofia .....	110

# LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

//7 Les missions

//9 L'adhésion au SNE

//10 Les adhérents du SNE

//12 L'organisation du SNE

//13 L'équipe du SNE - Organigramme

## Les missions du Syndicat national de l'édition

Le SNE est l'organisation professionnelle des entreprises d'édition et défend l'idée que l'action collective permet de construire l'avenir de l'édition. Il fonde son action sur deux principes :

1. **Le soutien de la création** par la défense de la liberté de publication, du respect du droit d'auteur et du principe du prix unique du livre ;

2. **La promotion de la lecture et de l'écrit**, à travers l'organisation de manifestations relatives au livre ;

Il représente les intérêts des éditeurs de publications commercialisées auprès du public sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

Pour mener à bien ses missions, le SNE entretient un dialogue constant avec les organismes nationaux qui participent à l'économie de l'édition, les représentants de la chaîne du livre et les acteurs de l'interprofession. Il est également un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics au niveau national et européen. Il est en relation avec le Ministère de la Culture et de la Communication - Service du livre et de la lecture, Centre national du livre - le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Affaires étrangères. Il fait valoir les positions des éditeurs auprès des élus

du Sénat, de l'Assemblée nationale, mais aussi de la Commission européenne et du Parlement européen. Il représente l'édition française auprès de la Fédération des éditeurs européens (FEE) et de l'Union internationale des éditeurs (UIE).

### Les services aux adhérents : l'information, l'échange et le conseil

Le SNE assure chaque année la collecte et la publication des statistiques de la profession. Il diffuse ces statistiques à ses adhérents et tient ces derniers informés des actualités, notamment réglementaires, juridiques et économiques, au moyen de sa lettre électronique, le Flash du SNE.

Les groupes et commissions du SNE ainsi que les rendez-vous interprofessionnels, conférences ou ateliers permettent aux adhérents d'échanger avec leurs collègues et de mettre en place des projets sectoriels ou thématiques.

Les chargés de mission du SNE sont au service des éditeurs et les renseignent dans leurs domaines de compétence respectifs : questions juridiques, convention collective, conseil fiscal, diffusion-distribution.

### LES FAITS MARQUANTS EN 2011-2012 :

► **Juin 2011** : POLLEN reprend Calibre, distributeur de la petite édition.

► **Juillet** : Loi modifiant les modalités d'application de l'exception handicap.

► **Septembre** : Début des discussions SNE/CPE sur le « contrat d'édition à l'ère numérique » dans le cadre de la commission du CSPLA présidée par le professeur Pierre Sirinelli • Début des discussions avec les traducteurs de l'ATLF • Premiers dialogues Auteurs-éditeurs, au Parlement Européen à Bruxelles, à l'initiative du SNE et de la FEE.

► **Octobre** : Signature par plusieurs éditeurs français et par Brailenet du protocole TIGAR, projet collaboratif pilote en faveur des personnes en situation de handicap • Parution de « Profession éditeur : huit grandes figures de l'édition contemporaine racontent », aux éditions IMEC • Rencontre avec Neelie Kroes, Commissaire européen chargée du Numérique, à Francfort.

► **Novembre** : Entrée en vigueur de la loi sur le prix du livre numérique (décret du 11 novembre 2011) • 7<sup>e</sup> Assises du livre numérique • Annonce de la TVA sur le livre à 7 %.

► **Décembre** : Premier symposium des éditeurs européens, au Sénat à Paris.

► **Janvier 2012**: Entrée en vigueur du taux réduit de TVA de 7 % sur le livre numérique • Invitation au Bureau du SNE de Michel Barnier, Commissaire européen en charge du Marché Intérieur (supervisant le droit d'auteur) • Mise en ligne de la nouvelle version de la plateforme PLATON en conformité avec la loi de juillet 2011 (accès à la lecture des personnes en situation de handicap).

► **Février** : Adoption par le Parlement de la loi sur la numérisation des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle • Lancement de la plateforme d'information Héloïse, sur les politiques des éditeurs scientifiques en matière de libre accès aux articles de revues • Adhésion du SNE à l'International Digital Publishing Forum (IDPF).

► **Mars** : 32<sup>e</sup> Salon du livre de Paris, les lettres japonaises à l'honneur • Bases d'un accord auteurs-éditeurs sur le contrat d'édition à l'ère numérique • Signature du code des usages pour la traduction d'une œuvre littéraire • Résultats du premier baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique • 8<sup>e</sup> Assises du livre numérique • Lancement du site Internet [www.livresdart.fr](http://www.livresdart.fr).

► **Avril** : Passage du taux réduit de TVA de 5,5 % à 7 % sur le livre papier • Dépôt de plainte par le Département de Justice américain à l'encontre de cinq grands éditeurs et d'Apple • 2<sup>e</sup> édition des Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse, à Montpellier • Rencontre avec Algirdas Semeta, Commissaire européen chargé de la Fiscalité.

► **Mai** : Appel d'Antoine Gallimard en faveur d'une TVA réduite du livre numérique aux rencontres franco-allemandes d'éditeurs à Berlin (29 mai).

## Quelques grandes dates du Syndicat national de l'édition

- 1874 : fondation du Syndicat des éditeurs
- 1886 : convention de Bern relative à la protection des œuvres littéraires et artistiques
- 1966 : le SNE organise la première Semaine nationale de la lecture, puis la Quinzaine
- 1971 : instauration du taux de TVA réduit à 5,5 % pour le livre
- 1972 : le SNE est à l'initiative de la création l'Asford, centre de formation et d'expertise pour les métiers de l'édition et du livre
- 1981 : vote de la loi sur le prix unique du livre. Le SNE crée le Salon du livre.
- 1988 : le huitième Salon du livre se tient, pour la première fois, à la porte de Versailles
- 1993 : campagne du SNE : « le photocopillage tue le livre »
- 1995 : obtention du droit de reprographie
- 2003 : obtention du droit de prêt
- 2005 : extension de l'application du taux de TVA réduit à 5,5 %. Définition fiscale du livre
- 2006 : le SNE se joint à la plainte du groupe La Martinière contre Google
- 2008 : premières Assises professionnelles du livre, à l'heure du numérique
- 2009 : le SNE, aux cotés de La Martinière et de la SGDL, gagne en première instance contre Google. Obtention d'une dérogation pour la filière livre en matière de délais de paiement (loi LME).

## L'adhésion au SNE

### Comment adhérer ?

Peut devenir adhérent du SNE toute maison d'édition, quelle que soit sa taille, pratiquant l'édition dans les conditions prévues à l'article 132-1 du Code de la propriété intellectuelle (éditions à compte d'éditeur). Les maisons d'édition souhaitant adhérer sont invitées à télécharger le dossier d'adhésion sur le site du SNE ou à le demander auprès du SNE par courrier (adressé au Président ou au Délégué général) ou par mail auprès de Judite Dos Reis [judosreis@sne.fr](mailto:judosreis@sne.fr). Le dossier d'adhésion est ensuite examiné par la

commission Adhésion, qui rend un avis soumis à l'approbation du bureau du syndicat.

L'adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires exprimé en prix public hors taxe (CA PPHT), d'un montant minimum de 525 euros. Le taux est de 0,063 % par an jusqu'à 45 millions d'euros de CA PPHT, de 0,056 % à partir de 45 millions d'euros et de 0,028 % au-delà de 90 millions d'euros.

### Paroles d'un nouvel adhérent, le bec en l'air :

le bec en l'air  
ÉDITIONS

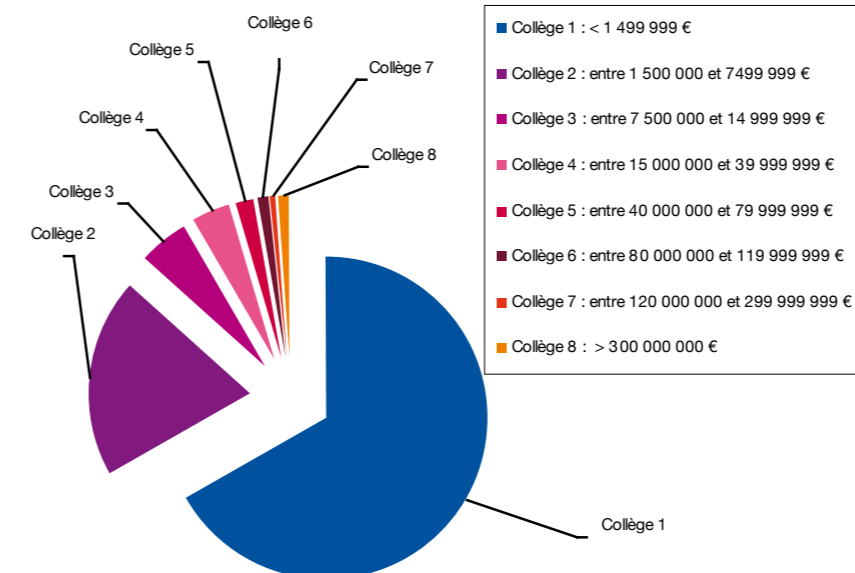
« Depuis plus de dix ans, le Bec en l'air développe une ligne éditoriale qui fait dialoguer photographie et texte, un parti pris exigeant souvent perçu comme « atypique », des productions éditoriales coûteuses qui obligent à des stratégies d'ajustement permanentes. Tout ceci loin de Paris, dans un pays qui demeure très centralisé tant au niveau de ses institutions que de ses médias...

Adhérer au SNE, c'est faire entendre ces spécificités de tirages courts, de livres à maintenir en fonds, de projets généralement bien accueillis par les libraires et la presse mais à la rentabilité incertaine. L'édition est souvent un métier de décision solitaire et cette adhésion offre la possibilité d'échanger avec nos confrères en pensant ensemble la place d'objets éditoriaux singuliers dans un paysage de moins en moins diversifié.

Notre ouverture sur le monde méditerranéen et la pratique régulière de coéditions avec nos confrères des pays du Sud nous incite aussi à encourager les éditeurs français à pratiquer activement la coédition ou la cession de droits (y compris dans les pays francophones africains) afin d'améliorer la circulation des ouvrages et des idées dans une période où le repli sur soi gagne du terrain. Enfin, dans un moment que nous percevons comme celui d'une recomposition du secteur de l'édition et alors que beaucoup de structures indépendantes sont en difficulté, nous attendons du SNE un accompagnement sur les enjeux numériques et sur la redéfinition des rapports qui unissent auteurs, éditeurs et libraires. »

Fabienne Pavia

### ÉDITEURS PAR COLLÈGE



**Avec plus de 600 membres, nombre qui a doublé en cinq ans, le SNE défend l'idée que l'action collective et la solidarité permettent de construire l'avenir de l'édition.**

**40% des adhérents du SNE sont au niveau de la cotisation minimale forfaitaire; presque tous les nouveaux adhérents depuis 3 ans sont de petites maisons d'édition indépendantes, de création récente.**



# L'organisation du SNE

Le **Syndicat** est animé par les représentants des maisons d'édition qui en sont membres. Il regroupe des adhérents, éditeurs immatriculés en France, et des membres associés exerçant des activités connexes à la profession.

L'**Assemblée générale** réunit chaque année l'ensemble des adhérents. Ces derniers représentent aujourd'hui plus de 600 maisons d'édition de toutes tailles.

## BUREAU DU SNE

Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Il est composé de douze à quatorze membres, élus par l'Assemblée générale pour une durée de deux ans.

### Président

Antoine Gallimard (Gallimard)

Le Président représente le Syndicat à l'égard des tiers et s'exprime en son nom. Il conclut les accords qui engagent la profession. Il nomme le Délégué général.

### Vice-présidents

Sylvie Marcé (Belin)

Vincent Montagne (Média-Participations)

### Trésorier

Pierre Dutilleul (Editis)

### Membres

Teresa Cremisi (Flammarion)

Jean Delas (L'école des loisirs)

Francis Esménard (Albin Michel)

Nathalie Jouven (Hachette Livre)

Alain Kouck (Editis)

Hervé de La Martinière (La Martinière-Le Seuil)

Liana Levi (Liana Levi)

Irène Lindon (Minuit)

Arnaud Nourry (Hachette Livre)

Françoise Nyssen (Actes Sud)

### Président d'honneur

Serge Eyrolles (Eyrolles)

## ÉQUIPE DU SNE

### Déléguée générale

Christine de Mazières

Le Délégué général prépare les travaux du Bureau, garantit la mise en œuvre de ses décisions et coordonne les travaux des instances du Syndicat. Il assure la gestion et la direction du Syndicat.

### Chargés de missions

Les chargés de mission mettent en œuvre l'activité du Syndicat en lien avec le Délégué général. Ils assistent les groupes et commissions dans les réflexions et actions menées, et renseignent les éditeurs.

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

### Président

Antoine Gallimard (Gallimard)

La Conférence des Présidents réunit les Présidents de groupes et de commissions autour du Président du SNE et du Délégué général. C'est une instance d'information, de concertation et de proposition.

**Groupes :** Structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition

**Art et beaux livres** - Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)

**Bande dessinée** - Philippe Ostermann (Dargaud)

**Distributeurs** - Philippe Gadesaude (Dilisco)

**Droit** - Renaud Lefebvre (Daloz)

**Enseignement** - Sylvie Marcé (Belin)

**Jeunesse** - Hélène Wadowski (Flammarion)

**Littérature** - Paul Otchakovsky-Laurens (P.O.L.)

**Religion** - Yves Briend (Salvator)

**Sciences pour tous** - Sophie Bancquart (Le Pommier)

**Universitaire** - François Gèze (La Découverte)

**Commissions :** Instances d'analyse et d'expertise des questions transversales

**Adhésion** - Alain Gründ (Editis)

**Circuit du livre** - Philippe Gadesaude (Dilisco)

**Economique** - Guy Maucollot (Albin Michel)

**Environnement** - Pascal Lenoir (Gallimard)

**Illustration** - Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer-Editis)

**Internationale** - Rebecca Byers (Plon-Perrin)

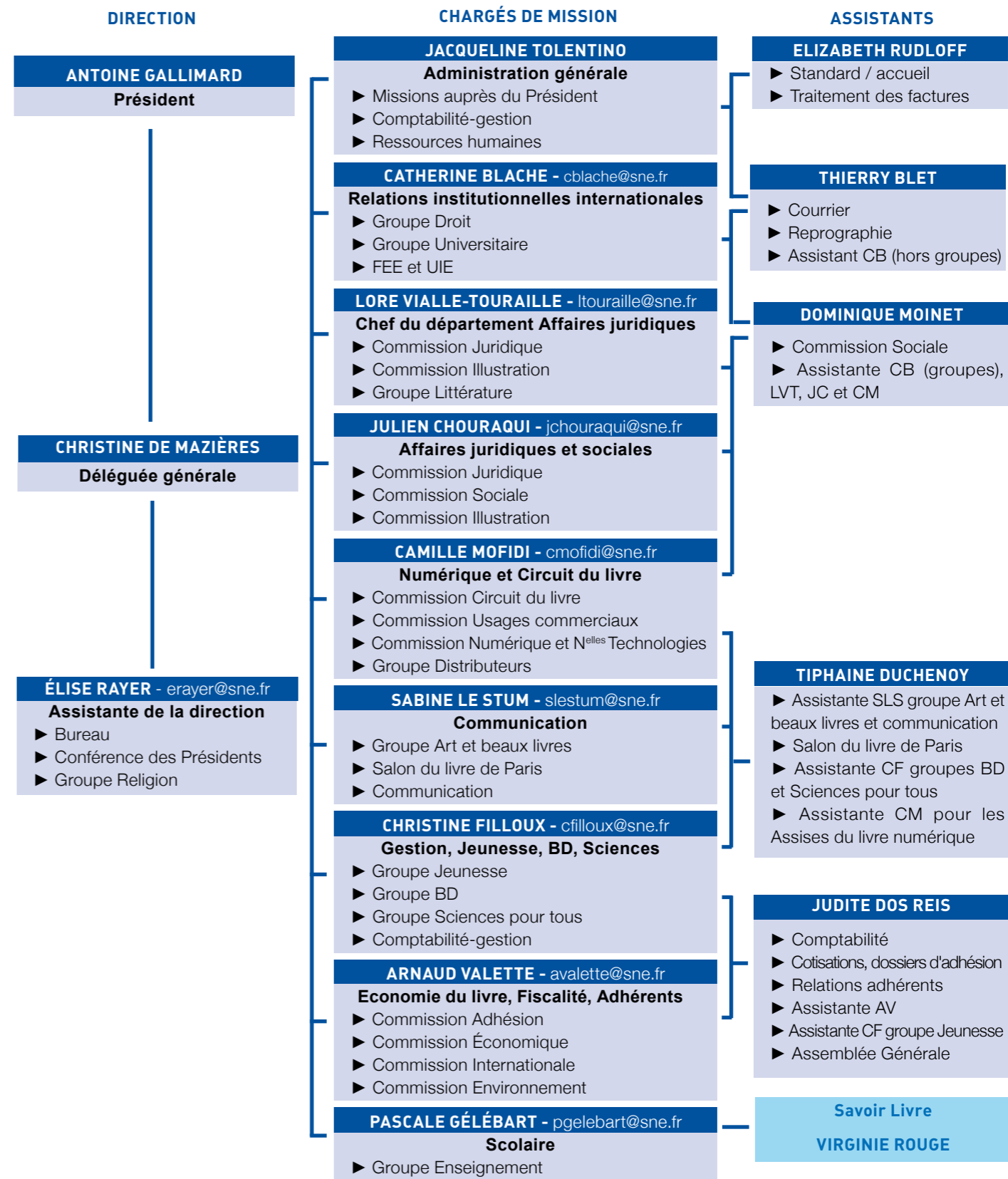
**Juridique** - Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

**Numérique & N<sup>elles</sup> Technologies** - Alban Cerisier (Gallimard)

**Sociale** - Alain Bergdoll (Hatier)

**Usages commerciaux** - Francis Lang (Hachette Livre)

# L'équipe du SNE - Organigramme



Syndicat national de l'édition - 115, bd Saint Germain 75006 Paris - 01.44.41.40.50



# LES GROUPES ET COMMISSIONS

## LES GROUPES

Les groupes du Syndicat sont des structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition : Art et beaux livres, Bande dessinée, Droit, Enseignement, Jeunesse, Littérature générale, Religion, Sciences pour tous, Universitaire.

Les groupes qui le souhaitent peuvent mener des opérations particulières aux secteurs qu'ils couvrent dans le cadre des actions collectives du Syndicat, telles que le site [www.livresdart.fr](http://www.livresdart.fr) ou les rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région. Dans le même esprit, différents groupes assurent leur présence collective au Salon du livre de Paris.

## LES COMMISSIONS

Les commissions du Syndicat rassemblent les éditeurs sur les questions transversales qui concernent l'ensemble des maisons. Elles travaillent en coordination avec le Bureau du Syndicat dans un certain nombre de domaines : le droit de la propriété intellectuelle, le numérique, le droit social, l'économie et la fiscalité du livre, les cessions et acquisitions de droits à l'international...

Les deux dernières commissions créées sont la Commission numérique en 2008 et la Commission environnement en 2010.

### Les groupes

- //15 Art et beaux livres
- //16 Bande dessinée
- //17 Droit
- //18 Enseignement
- //19 Jeunesse
- //20 Littérature générale
- //21 Religion
- //22 Sciences Pour Tous
- //23 Universitaire

### Les commissions

- //24 Circuit du livre
- //24 Usages commerciaux
- //25 Économique
- //26 Environnement
- //27 Illustration
- //28 Internationale
- //29 Juridique
- //30 Numérique et N<sup>elles</sup> Tech.
- //31 Sociale

## // Art et beaux livres



Pascale Le Thorel  
© Paule Monory

**PRÉSIDENTE :** Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)

**CHARGÉE DE MISSION :** Sabine Le Stum - [slestum@sne.fr](mailto:slestum@sne.fr)

**ORGANISATION :** Réunions plénières et groupes de travail



En 2011-2012 le groupe Art et beaux livres a accueilli quatre nouveaux adhérents - les éditions Ereme, Democratic Book, le Bec en l'air éditions, Beaux-Arts Editions - et rassemble aujourd'hui 68 maisons.

En 2012, le groupe a fait aboutir un projet porté de longue date : celui d'une meilleure communication collective autour du livre d'art, notamment à l'international. Grâce à l'appui du Centre national du livre, le groupe Art et beaux livres a mis en place un site de référence sur l'édition d'art et de beaux livres. Le site [www.livresdart.fr](http://www.livresdart.fr) sera en 2013 intégralement traduit en anglais et ambitionne de l'être à terme en une autre langue. Ce projet, ouvert à tous les éditeurs du groupe et qui a fédéré en 2011-2012 31 maisons d'édition, permet de valoriser le savoir-faire des éditeurs, de mettre en avant l'actualité du secteur, d'établir un lien avec les sites de chaque maison adhérente et de constituer une base de référence thématique sur les ouvrages. Il constitue un appui important pour le développement des coéditions et des projets à l'international. Une opération de relations presse a été réalisée en mars 2012 pour assurer sa promotion.

Par ailleurs, le groupe Art et beaux livres s'est organisé pour promouvoir collectivement le livre d'art lors du salon du livre.

→ LIRE "PROMOTION DU LIVRE" P. 53

Le groupe Art et beaux livres s'est largement associé à la préparation du 2<sup>e</sup> Salon du livre d'art qui s'est tenu au château de Fontainebleau du 1<sup>er</sup> au 3 juin dans le cadre du Festival d'histoire de l'art. Plus de soixante éditeurs ont participé à cette deuxième édition dans la cour centrale du château.

Enfin les réunions du groupe Art et beaux livres restent le lieu incontournable d'un dialogue interprofessionnel nourri. Cette année des rencontres ont été organisées avec le Syndicat de la librairie française, afin de mettre en place un groupe de travail pour la promotion du livre d'art en librairie et des opérations spéciales de baisse de prix ; elles ont fait suite à la participation de Guillaume Husson à une réunion du groupe. Des échanges réguliers avec Reed Expositions ont également permis l'organisation du Salon du livre en pleine coordination avec les éditeurs.

// Pascale Le Thorel



## // Bande dessinée



Louis Delas

**PRÉSIDENT :** Louis Delas (Casterman) - Philippe Ostermann, (Dargaud) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012

**CHARGÉE DE MISSION :** Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières

En 2011, l'édition de bande dessinée représente 12% du chiffre d'affaires de l'édition et 40 millions d'exemplaires vendus, tous genres confondus. Un secteur qui confirme donc son dynamisme en enregistrant pour la 16<sup>e</sup> année consécutive, selon le rapport annuel publié par l'Association des critiques et journalistes de bande dessinée ([www.acbd.fr](http://www.acbd.fr)), une légère hausse de production. Près de 5327 titres diffusés dans les librairies francophones ou via Internet en 2011 contre 5165 en 2010, soit une augmentation de 3,14%.

Bien qu'affectée par le contexte général économique difficile, la bande dessinée semble plutôt mieux résister que l'ensemble du marché du livre. Elle demeure un secteur tonique qui sait trouver de nouveaux relais de croissance. Ainsi, si le nombre de bandes dessinées traduites enregistre une légère baisse en 2011, les éditeurs diversifient les origines de ces traductions, tandis que les nouvelles éditions, compilations ou autres intégrales confirment leur expansion grâce à des rééditions de grande qualité qui permettent une réelle revalorisation du fonds allié à un travail de restauration du patrimoine.

Le développement d'applications en direction de nouveaux supports numériques témoigne à nouveau de la volonté du secteur d'anticiper et de s'adapter aux révolutions technologiques en cours.

Enfin, les récentes et nombreuses transpositions à l'écran de bandes dessinées attestent de la capacité du secteur à avoir su imposer des valeurs sûres devenues petit à petit des classiques de notre culture. Une belle reconnaissance pour ce 9<sup>e</sup> Art !

### LES CHANTIERS INSTITUTIONNELS ET INTERPROFESSIONNELS

Comme chaque année, le groupe BD a publié pour chaque semestre de 2011 sa grille tarifaire récapitulant les tarifs des bandes dessinées par type d'ouvrage et par maison d'édition, qui constitue un repère pratique très apprécié des libraires. A l'occasion de la hausse du taux réduit de TVA, les éditeurs se sont félicités de ce

travail désormais bien établi qui a permis à tous d'aborder ce tournant de façon sans doute plus aisée que dans les autres secteurs éditoriaux.

Les éditeurs participent en outre toujours activement aux nombreux chantiers interprofessionnels offerts par le développement de l'édition sur supports numériques.

Après avoir engagé, dès le printemps 2010, des discussions avec des représentants des auteurs de bande dessinée, les éditeurs ont participé aux discussions sur le contrat d'édition à l'ère numérique menées dans le cadre du CSPLA (Conseil Supérieur de la Propriété Intellectuelle) depuis septembre 2011 et ont activement suivi ce travail mené par la délégation du SNE.

Les réunions bimestrielles du groupe sont autant d'occasions d'information, d'échanges et de rencontres avec des acteurs institutionnels et économiques afin d'évoquer les problématiques propres au secteur de la bande dessinée.

### LA PROMOTION DE LA BANDE DESSINÉE

Le groupe s'investit toujours vivement dans les actions de promotion de la bande dessinée afin d'accroître le rayonnement de ce secteur éditorial dynamique.

Le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême demeure un rendez-vous majeur de la profession. Pour sa quarantième édition en 2013, les éditeurs souhaitent travailler en concertation avec l'ensemble des partenaires de ce Festival afin de concourir à une meilleure définition de sa ligne éditoriale. Meilleure lisibilité des prix, plus grand éclectisme dans les choix du jury... l'occasion de mieux refléter le dynamisme de ce riche secteur éditorial et les tendances constatées d'évolution de ce marché.

Et pour développer la place de la bande dessinée francophone à l'étranger, le groupe se félicite de la proposition du CNL d'initier un travail de fond afin de développer l'implantation de la bande dessinée francophone aux États-Unis.

De nombreux chantiers d'envergure en perspective donc, pour ce secteur en constante évolution, auxquels s'attèlera le groupe désormais présidé, depuis le 1<sup>er</sup> juin, par Philippe Ostermann (Directeur général délégué de Dargaud). En effet, après sept années à la tête de ce dynamique groupe du SNE

et au service de l'action collective, Louis Delas (PDG de Casterman) a souhaité passer le relais de la présidence mais continuera de participer activement aux travaux du groupe.

// Louis Delas  
// Philippe Ostermann

## // Droit

Renaud Lefebvre  
© Benoit Decout / REA

**PRÉSIDENT :** Renaud Lefebvre (Daloz)

**CHARGÉE DE MISSION :** Catherine Blache - cblache@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières

L'activité des éditeurs juridiques s'est concentrée au cours des derniers mois autour des négociations avec les pouvoirs publics sur le projet de circulaire du Premier Ministre relatif à la publication par l'État. Engagées au sein du conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), ces discussions ont eu pour but de clarifier les objectifs du texte et d'aider à définir des principes généraux applicables à l'ensemble des activités de publication de l'État.

Le texte en projet avait en effet pour ambition d'embrasser aussi bien les activités éditoriales au sens strict, que le recours à la publication à des fins de communication vers les administrés ou encore les besoins internes de l'administration jusque dans les travaux de reprographie. Il s'agissait également de poser des règles applicables dans les mêmes termes aux publications sur support papier que par voie électronique.

L'hétérogénéité des situations visées par cette circulaire, publiée au Journal Officiel du 1<sup>er</sup> avril 2012, explique sans doute son faible apport en référence aux textes précédents. Les circulaires de 1994, 1998 et 1999 avaient défini par touches successives un corps de règles cohérent pour l'édition publique imprimée marchande. Un temps remis en cause dans les travaux préparatoires, ces textes demeurent en vigueur, et c'est là le principal motif de satisfaction des éditeurs. Car la nouvelle circulaire ne reprend pas leur proposition d'étendre expressément ces principes à l'édition numérique. La prolifération des activités de publication numérique des services de l'État rendait pourtant cette clarification urgente au risque de menacer les investissements des éditeurs visant à faire émerger une demande solvable pour des offres numériques en matière juridique ou encore d'éducation.

Tout au plus, les acteurs publics se voient-ils rappeler au respect des règles de droit commun en matière de concurrence et de marchés publics, imposer une comptabilité analytique et astreints à un exercice de définition de leur stratégie de publication. Il y a fort à parier que la cordialité des échanges au sein du COEPIA et l'écoute attentive dont bénéficient les éditeurs ne suffiront pas à prévenir de nouvelles tensions. Les premiers cas concrets d'application seront naturellement à surveiller de près, et en premier lieu la définition de la « stratégie de publication » de Légifrance que les pouvoirs publics se sont enfin engagés à formuler.

Ces constats rendent d'autant plus nécessaire une prise de parole par les éditeurs afin qu'ils énoncent eux-mêmes les principes devant régir les domaines d'intervention respectifs des éditeurs privés et des acteurs publics. C'est le travail engagé au sein du Groupe Droit qui s'est fixé pour ambition de produire avant l'été sa « doctrine » en la matière, qui sera par la suite partagée avec les autres secteurs d'édition également confrontés à des situations de concurrence publique déloyale.

Parallèlement à cette démarche, le Groupe a également jugé nécessaire de commanditer une étude sur l'utilité économique de l'édition juridique. Il s'agira notamment de disposer d'éléments objectifs sur l'efficacité comparée de modèles de diffusion de la norme de droit directement par la puissance publique ou par des rediffuseurs privés développant des services à valeur ajoutée. Confiée au laboratoire d'économie industrielle de l'École des Mines, cette étude sera rendue publique au second semestre 2012.

// Renaud Lefebvre

## // Enseignement



Sylvie Marcé  
© DR

**PRÉSIDENTE :** Sylvie Marcé (BELIN), *Présidente du Groupe Enseignement et Vice-Présidente du SNE*

**CHARGÉE DE MISSION :** Pascale Gélébart - pgelebart@sne.fr

**ORGANISATION :** Doté d'un bureau de 7 membres, le groupe Enseignement comporte 21 adhérents qui ont adopté un statut spécifique.

Le groupe Enseignement anime également une commission interne, dédiée à l'Enseignement Technique et Professionnel, présidée par Marianne Dauvillier (Éditions CASTEILLA).

**L'année scolaire 2011/2012 : une année charnière, où le rôle central des manuels a été réaffirmé pour la mise en œuvre des programmes et le développement des usages du numérique éducatif !**

Dans un calendrier plus « classique » que celui de la rentrée 2010, les éditeurs du Groupe Enseignement ont pu déployer toutes les ressources imprimées et numériques destinées à accompagner les élèves et les professeurs des classes de 4<sup>e</sup> et de 1<sup>ères</sup> engagés dans les réformes en cours. Au cœur des nouvelles pratiques pédagogiques, les usages des manuels numériques marquent une croissance significative : leur utilisation s'étend aux classes de tous niveaux (du primaire au lycée) et les professeurs, souvent séduits par les pratiques innovantes qu'ils permettent de mettre en œuvre au sein des classes, envisagent leur futur et celui de leurs élèves avec ces nouvelles ressources. Au-delà de ces pratiques d'enseignement renouvelées par l'émergence de nouveaux outils technologiques, l'année 2011/2012 a également été marquée par de nombreux débats sur les contenus des manuels scolaires : en effet, la singularité du livre scolaire réside dans la proposition pédagogique qu'il structure pour mettre en œuvre un programme, au sein d'une classe donnée, dans un laps de temps

contraint. Intégrant et vulgarisant les travaux les plus récents de la recherche, les contenus des manuels se trouvent souvent exposés à des débats, parfois passionnés. Dans ce contexte, l'année 2011/2012 a été marquée par de nombreuses missions et rapports du Ministère de l'Éducation nationale sur le manuel scolaire, car, dans un siècle numérique, l'accélération de la circulation de l'information souligne le caractère crucial des contenus destinés à l'acquisition des connaissances.

Faut-il le souligner ? L'ensemble de ces rapports témoigne du caractère essentiel du manuel scolaire et de sa place incontournable dans le dispositif éducatif. Et pourtant, notamment au primaire, de fortes inéquités territoriales subsistent en matière d'équipement des élèves, alors même que mairies, parents, enseignants et directeurs d'école se prononcent pour l'instauration au niveau national d'un « cartable essentiel de livres » pour chaque élève et d'un « équipement essentiel de ressources numériques » pour la classe. Cet ensemble de livres est perçu comme tellement indispensable que plus de 8 parents sur 10 sont prêts à en financer tout ou partie...

Alors, 2012, l'année d'une éducation de qualité, avec de l'équité... pour une véritable égalité ?

// Sylvie Marcé

### LES POINTS FORTS DE 2011/2012

- Les réformes de programmes : en classe de 4<sup>e</sup>, de 1<sup>ères</sup> générales et technologiques
- Les conférences de presse : à propos du Numérique, en novembre 2011 et à propos du Primaire, en mars 2012
- Une Journée « Manuels et diversité » à l'ENS, en octobre 2011
- Un Débat « L'édition scolaire : entre contraintes, médiations et liberté pédagogique » à la BNF, en novembre 2011
- Une rencontre avec la mission égalité femme/homme du ministère des solidarités, en novembre 2011
- Une Audition par M. Michel Leroy, IGEN, dans le cadre de la mission « Manuel scolaire » en novembre 2011
- Une Audition par M. Alain-Marie Bassy, IGAENR, dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du Plan de développement des usages du numérique à l'école en novembre 2011
- Une Audition à l'Assemblée nationale par le groupe de travail sur les programmes et les manuels scolaires, en décembre 2011
- À l'international : participation à l' *Educational Publishers Forum* de l' *International Publishers Association*
- Une Audition au Haut Conseil à l'Intégration, en mars 2012.

→ LIRE LE DOSSIER "L'ÉDITION SCOLAIRE" P. 82

## // Jeunesse



Hélène Wadowski  
© Christophe Gruner

**PRÉSIDENTE :** Hélène Wadowski (Flammarion)

**CHARGÉE DE MISSION :** Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

**ORGANISATION :** Bureau et séances plénières

Le secteur jeunesse représente en 2011, d'après les statistiques du SNE, 14 % du marché global de l'édition. Selon les sources, ce marché est soit stable soit en léger recul. Ainsi, les 100 meilleures ventes de 2011 se situent globalement en deçà des 100 meilleures ventes de 2010. Le secteur jeunesse affiche cependant toujours un fort dynamisme, avec 94 millions de livres vendus et un CA global de 372 millions d'euros. Et si le nombre de « vraies » nouveautés est estimé autour de 6 700 titres, ce chiffre est doublé, plus de 14 000 références<sup>1</sup>, si l'on tient compte des nouvelles couvertures, rééditions... Mais les ventes moyennes au titre continuent pourtant de baisser pour atteindre aujourd'hui en moyenne moins de 2 500 exemplaires par titre.

<sup>1</sup> sources : SNE,  
Statistiques Nationales de  
l'Édition 2012

Le secteur « Lecture » qui, depuis ces dernières années, « tire » le segment demeure aujourd'hui stable. Et c'est l' « Eveil » qui tire le mieux son épingle du jeu en 2011, affichant une légère croissance notamment grâce aux livres d'Activités.

Reffet du dynamisme de son secteur, le groupe Jeunesse s'est à nouveau largement mobilisé en 2011 et 2012 pour promouvoir collectivement la littérature de jeunesse.

### À LA RENCONTRE DES PRESCRIPTEURS...

Après un bilan très positif de la première édition des « Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse » organisée à Perpignan en 2011, le groupe poursuit et développe cette initiative avec deux rencontres organisées en 2012 à Montpellier puis Besançon autour des lectures des adolescents.

De riches occasions d'information et d'échanges, qui seront restituées et prolongées en ligne dès l'automne 2012 grâce au lancement à venir du site Internet collectif du groupe « Des livres pour la Jeunesse ».

→ PROMOTION LITTÉRATURE DE JEUNESSE P. 57

### ... ET DES LECTEURS

Découverte du métier d'éditeur sur le stand du SNE, rencontres avec des auteurs et des illustrateurs, le groupe Jeunesse a su mettre la littérature de jeunesse à l'honneur et captiver ses lecteurs à l'occasion du salon du livre de Paris. Un vif succès

pour toutes ces tables rondes et pour ce superbe dialogue illustré « Dessine-moi un mouton... *Improvisation d'illustrateurs en direct* » de Thomas Baas et Didier Balicevic, animé par Philippe-Jean Cattinchi, qui a rassemblé un très large public sur la grande scène du salon du livre ! → LIRE P. 55

Et pour soutenir et encourager ses jeunes lecteurs, le groupe s'associe à l'initiative du SNE au lancement d'un grand concours national de lecture à haute voix, « Les petits champions de la lecture » à destination des classes de CM2 ou d'enfants âgés de 9 à 12 ans, présenté aux professionnels du livre à l'occasion du salon 2012.

### DES ÉCHANGES RÉGULIERS AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Dans son travail de promotion collective de la littérature de jeunesse, le groupe Jeunesse entretient un dialogue régulier avec le Ministère de l'éducation nationale : l'occasion de réfléchir ensemble à la place de la littérature de jeunesse à l'école.

Un dialogue qui s'est traduit par de belles avancées : les listes de prescription établies par la Direction générale de l'enseignement scolaire, destinées aux classes de cycles 2 et 3 et qui devraient être étendues aux classes de collège dès la rentrée 2012, tiennent désormais mieux compte des recommandations des éditeurs : retrait des épuisés, consultations des éditeurs plus en amont, meilleure représentation de la diversité de l'édition jeunesse...

D'autres débats se révèlent parfois plus houleux. En témoigne l'opération « Un livre pour l'été » initiée par le Ministère à l'été 2010. Si les éditeurs partagent bien sûr pleinement le souhait du Ministère de promouvoir la lecture auprès des plus jeunes, ils regrettent cependant fortement une telle intervention sur le marché du livre sans recours à l'aide d'un éditeur privé au moyen d'un appel d'offres public à concurrence. Le Syndicat a alors multiplié en 2011 et 2012 les échanges avec le Ministère, le COEPIA (Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative) et la médiatrice de l'édition publique afin de sensibiliser chacun à l'importance d'un travail de l'édition publique en pleine concertation avec les éditeurs privés pour respecter l'équilibre du marché.

// Hélène Wadowski

## // Littérature générale



Paul Otchakovski-Laurens  
© Daniel Mordzinski

**PRÉSIDENT :** Paul Otchakovski-Laurens (POL)

**CHARGÉE DE MISSION :** Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr

**ORGANISATION :** Réunions plénières

Ce groupe permet aux éditeurs de littérature générale d'échanger des informations et de réfléchir sur des sujets de fond ou d'actualité : propriété littéraire et artistique, loi Lang et loi sur le prix du livre numérique, pratiques contractuelles, relations avec les agents et avec les organisations représentatives d'auteurs, suivi législatif et jurisprudentiel, gestion collective (reprographie, droit de prêt, copie privée numérique, projet de gestion collective des œuvres indisponibles, etc.), défense de la liberté de publier, etc.

### LE GROUPE A PARTICULIÈREMENT SUIVI :

- le projet de gestion collective obligatoire des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle ; → **LIRE L'ARTICLE P. 46**
- la mise en œuvre de la loi du 26 mai 2011 sur le prix du livre numérique ; → **LIRE P. 50**
- les travaux de la Commission du Conseil de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) sur le « contrat d'édition à l'ère numérique » ; → **LIRE P. 43**
- la mise en œuvre des exceptions au droit d'auteur introduites par la loi DADVSI et plus particulièrement l'exception handicapés ; → **LIRE P. 44**
- l'évolution du Salon du livre de Paris. → **LIRE P. 53-54**

Les membres de la Commission ont par ailleurs été régulièrement informés et consultés pour les contentieux en cours dans lesquels le SNE est directement impliqué.

// Paul Otchakovski-Laurens



© collectifm2004@free.fr

## // Religion



Henri-Louis Roche

**PRÉSIDENT :** Henry-Louis Roche (Nouvelle Cité) - Yves Briend (Salvator) *depuis octobre 2011*

**CHARGÉE DU GROUPE :** Elise Rayer - erayer@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières et groupes de travail

Le groupe Religion accueille 34 maisons d'édition. Depuis 2008, chaque année de nouvelles maisons le rejoignent : une en 2008 (Olivetan), une en 2009 (Empreinte/Temps présent), deux en 2010 (Artège et Tawhid), deux en 2011 (Notre-Dame de Lourdes et Première partie) et deux sont attendues pour 2012, ce qui témoigne de la vitalité du secteur.

Yves Briend, PDG des éditions Salvator depuis 1998, a été élu président du groupe en octobre 2011. Il réunit autour de lui un bureau composé de cinq membres représentatifs de la diversité des maisons du secteur.

Sa candidature a été motivée par la volonté de contribuer à aider les éditeurs à donner le maximum de visibilité au livre religieux, en librairie de tous niveaux mais aussi dans le monde culturel et la société civile pour aller au-devant d'un large public.

Il entend par ailleurs, concernant la laïcité, se positionner comme représentant d'un groupement collectif professionnel, citoyen d'une République dans laquelle les éditeurs peuvent contribuer à créer un meilleur lien social et favoriser l'intégration citoyenne des autres religions.

Au cours de l'année écoulée, dans cette perspective :

- Un sous-groupe de travail commun dénommé « Instance-Livre » vient d'être créé dans le groupe Religion pour tenter de mobiliser l'attention des responsables des Églises, et d'abord ceux de la Conférence des Evêques de France, sur l'état actuel et sur l'avenir du livre religieux et des librairies à rayons religieux.

Pour la première fois, le 28 mars 2012, trois éditeurs et trois libraires ont pu rencontrer une cinquantaine d'évêques réunis à Lourdes dans le but de leur faire mieux connaître ce secteur de l'industrie culturelle et les spécificités des métiers d'éditeur et de libraire. Il s'agissait aussi de les alerter sur les risques et enjeux de la profession. L'objectif est de redonner toute sa place au livre comme un outil à part entière de la construction de la personne et de la transmission de la culture religieuse, et non pas uniquement de considérer le livre pour le seul exercice de la mission pastorale ou de la catéchèse.

Les éditeurs protestants sont eux aussi désireux de mobiliser les instances nationales du protestantisme avec les mêmes objectifs.

- La présence collective de 20 maisons d'édition a été renouvelée au Salon du Livre de Paris au printemps 2012. Depuis quatre ans, cette opération est bien installée et donne de bons résultats. Regroupés, éditeurs généralistes, catholiques, protestants, juifs et musulmans offrent une meilleure visibilité des thématiques spirituelles profondes qui touchent quiconque est en quête de sens à sa vie. Le chiffre d'affaires du stand commun a progressé de 30 % sur un an.

→ **LIRE P. 56**

Dans une conjoncture difficile, la vulnérabilité des maisons comme celle des libraires est forte. Il est donc primordial de dégager des pistes de réflexion pour mieux travailler ensemble, donner au livre religieux toute sa place dans la culture et dans la société.

Extrêmement soucieux de la dégradation de la situation de la librairie spécialisée depuis 2005, dans la mesure où la librairie spécialisée constitue un de leurs canaux de vente privilégié, les éditeurs religieux aimeraient convaincre leurs partenaires libraires d'ouvrir cette réflexion d'envergure sur les difficultés qu'ils rencontrent en ayant une approche encore plus professionnelle et plus généralement davantage ouverte sur la société civile.

Une refonte du contenu du Congrès du SLLR est en cours afin d'y aborder des problématiques professionnelles plus concrètes. Il ne faut pas oublier que si les libraires religieux venaient à disparaître, à terme les éditeurs religieux disparaîtraient aussi.

Signe d'avenir, les éditeurs et les libraires du secteur manifestent et concrétisent petit à petit une vraie synergie pour renforcer la place du livre religieux dans la culture et la société. Depuis des siècles, c'est la religion qui a été facteur de développement de la lecture dans toute la société, particulièrement chez les juifs et les protestants. Les catholiques et les musulmans veulent retrouver ce rôle culturel et social moteur.

// Yves Briend

## // Sciences Pour Tous



Sophie Bancquart

**PRÉSIDENTE :** Sophie Bancquart (Le Pommier)

**CHARGÉE DE MISSION :** Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières

Depuis 2004, les éditeurs de « Sciences Pour Tous » se sont donné pour mission de mettre en valeur les livres qui tentent de répondre aux questions de chacun, quel que soit son âge ou sa formation, du très grand public au scientifique soucieux de se tenir au courant de ce qui se passe dans d'autres domaines que le sien... Le groupe se réunit régulièrement et contribue au travers de ses activités et actions à la promotion des ouvrages et collections de vulgarisation scientifique.

### LES « RENCONTRES SCIENCES POUR TOUS » AU SALON DU LIVRE

Convaincu que le livre de science doit avoir sa place au Salon du livre de Paris, le groupe Sciences Pour Tous s'est mobilisé en début d'année 2011 pour créer, dans la continuité du bar des sciences, les premières « Rencontres Sciences pour tous ». Avec plus de trente rencontres, cet espace de conférences, de dédicaces et de vente de livres, a de nouveau vu le jour en 2012<sup>1</sup>, grâce au soutien de la SOFIA, d'UNIVERSCIENCE, du CNL et du CEA et à la mobilisation des éditeurs. Et il a de nouveau attiré un large public. Passionnés, curieux ou néophytes, les visiteurs de tous âges sont venus nombreux à l'écoute des auteurs, à la découverte du livre de science et d'une science qui devient ainsi plus vivante et plus accessible !

→ VOIR P. 56

### LE SITE SCIENCES POUR TOUS : vitrine promotionnelle et outil de référence pour les adultes et la jeunesse !

Cette année encore, le groupe a activement travaillé au déploiement et à l'actualisation du site [www.sciencespourtous.org](http://www.sciencespourtous.org) afin d'en faire un véritable outil de communication toujours en ligne avec l'actualité éditoriale.

Source importante de documentation bibliographique pour plus de 3 500 visiteurs par mois, le site se veut un outil privilégié pour aider et soutenir les prescripteurs (bibliothécaires, libraires, enseignants...) dans leurs choix d'ouvrages. Pour les éditeurs, il constitue une véritable vitrine promotionnelle et permet d'améliorer le référencement naturel de chacun des titres qu'il contient, de leurs auteurs et leurs contenus (environ 50 000 pages vues par mois).

Le comité de sélection se réunit désormais chaque trimestre afin de procéder à une nouvelle sélection de titres adultes et jeunesse, gage de réussite d'un site en phase avec l'actualité et l'activité de son secteur.

### LES PRIX LITTÉRAIRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE « LIGNES DE SCIENCE » ET « SCIENCE EN TOUTES LETTRES »

Comme chaque année, le groupe « Sciences Pour Tous » a renouvelé en 2012 son partenariat avec les rectorats de Bordeaux et de Rouen dans l'organisation des concours « Lignes de science » et « Science en toutes lettres », destinés aux classes de seconde et de quatrième. Pour favoriser l'accès au livre et développer le goût de la culture scientifique, faire appréhender les grands enjeux de la science contemporaine et offrir aux collégiens et lycéens la possibilité de rencontrer des acteurs de la transmission de la science aujourd'hui, ces concours invitent les classes à la lecture et à la discussion autour d'une sélection d'ouvrages - essai ou album illustré, documentaire, fiction ou biographie. A l'issue de quelques mois d'études, les élèves se font jury et élisent le livre de leur choix !

Et pour coller à l'actualité, l'édition 2012-2013 traitera de l'« Énergie durable pour tous ».

### DES LIVRES DE SCIENCES EN RÉGION

Ainsi, dans les salons, dans les écoles... le livre de sciences vit et fait parler de lui ! Pourtant, force est de constater qu'il n'entre pas partout. Dans les musées scientifiques ou les Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CCSTI) régionaux, il reste malheureusement parfois plus une décoration de vitrine qu'un véritable objet à la disposition d'un public de curieux. Pour y remédier, le groupe Sciences pour tous s'est fixé un nouvel objectif : développer la présence du livre scientifique dans le réseau très dynamique de ces centres.

Le groupe Sciences pour tous et l'Amcsti se sont donc réunis tout début 2012 pour tenter de mettre en place un partenariat, avec des libraires, autour de l'idée d'un kiosque Sciences pour tous à installer de façon permanente ou temporaire dans les Centres de culture scientifique, technique et industrielle en région. La réalisation de ce projet pourrait intervenir début 2013.

Par ailleurs, la première initiative de Festival du livre scientifique, « Sciences Métisses » (15-17 avril), menée par l'ASTS (Association Sciences, Technologie et Société) en partenariat avec le Centre de Culture Scientifique et Technique de la Mer Océanopolis à Brest et soutenue par les éditeurs, de même que l'initiative menée

à Forcalquier et à Lille, ont remporté un vif succès. Un signe encourageant et prometteur pour le groupe Sciences pour tous qui se réjouit d'accompagner de tels projets de promotion du livre scientifique ! D'autres projets sont à l'étude pour 2012 et 2013.

// Sophie Bancquart



## // Universitaire



François Gèze

**PRÉSIDENT :** François Gèze (La Découverte)

**CHARGÉE DE MISSION :** Catherine Blache - cblache@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières et groupes de travail ponctuels ou formalisés avec les pouvoirs publics, les bibliothèques, etc.

### ACTIONS DU GROUPE UNIVERSITAIRE EN FAVEUR DE L'ACCÈS DU LIVRE UNIVERSITAIRE – PAPIER ET NUMÉRIQUE – PAR LES ÉTUDIANTS

Les éditeurs universitaires se réjouissent de la création en 2010 de l'« Observatoire du numérique dans l'enseignement supérieur et la recherche » par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le SNE, qui se veut une plateforme de dialogue entre tous les acteurs concernés. Il permet déjà d'entreprendre des études, sur les usages en particulier au niveau du 1<sup>er</sup> cycle et contribuera à la formulation de recommandations au sujet de l'offre de ressources numériques scientifiques.

Par ailleurs, les éditeurs universitaires constatent un phénomène de paupérisation et de reproduction sociale parmi les étudiants en France, qui ne peuvent plus se permettre de consacrer un budget adéquat à l'achat de livres pour leurs études. Malgré un coût moyen en baisse du livre universitaire à 20,20€ en 2010, le budget étudiant consacré au livre a diminué de 14 % entre 2006 et 2010 et le chiffre d'affaires des éditeurs universitaires s'est également réduit de 15 % sur cette même période (Cf. étude IPSOS en 2011).

C'est pourquoi le SNE appelle les pouvoirs publics à la mise en place d'un « Chèque Livre Sup », à destination des étudiants, afin de les aider dans l'achat de livres universitaires. Ce projet a pour objectif d'élargir le principe de gratuité du livre

scolaire au niveau de l'enseignement supérieur afin de replacer le livre d'enseignement supérieur au centre de la connaissance et de la réussite de chaque étudiant, en particulier au niveau de la licence. Sous forme d'un carnet de « Chèques Livre Sup » papier ou d'une carte à puce à l'identique du scolaire, chaque étudiant se verrait allouer dès son inscription dans un établissement supérieur une somme à définir pour l'achat de ses livres en librairie.

Soucieux de rassembler un maximum d'acteurs autour de ce projet innovant, le SNE a organisé de nombreuses réunions de présentation du « Chèque Livre Sup » en 2010-2012 : auprès des experts du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, au Syndicat des Libraires de France (SLF), à certaines régions et organismes comme le Motif (Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France), ainsi qu'à la Conférence des Présidents d'Université (CPU), à la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et à plusieurs syndicats étudiants qui nous ont fait part de leur enthousiasme sur ce dossier.

### COMMUNICATION DES POLITIQUES DES ÉDITEURS EN MATIÈRE DE LIBRE ACCÈS

Le groupe Universitaire suit également très activement le dossier de l'« open access » et a contribué à la mise en place du site Héloïse présentant les politiques des éditeurs en la matière.

→ VOIR P. 79 - 81

// François Gèze

<sup>1</sup> <http://www.sne.fr/actualites/les-rencontres-sciences-pour-tous-2012.html>

## // Circuit du livre



Philippe Gadesaude

**PRÉSIDENT :** Philippe Gadesaude (Dilisco)

**CHARGÉE DE MISSION :** Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

Le service du SNE en charge du circuit du livre se situe au croisement de plusieurs routes, commerciales, logistiques et informatiques, professionnelles et interprofessionnelles. Ses interlocuteurs sont nombreux. Ses travaux sont liés aux évolutions récentes des différents métiers : mouvements de concentration, évolutions technologiques, améliorations logistiques...

Les partenaires du Circuit du livre sont les syndicats et associations de libraires (SLF, Alire), le SLL et le CNL, les services régionaux du livre (CRL) réunis dans la FILL, ainsi que des sociétés de l'interprofession (Dilicom, Centrale de l'Édition, etc.).

### LA COMMISSION CIRCUIT DU LIVRE EST L'ORGANE DE LIAISON DE PLUSIEURS INSTANCES :

- le bureau Circuit du Livre et le groupe Distributeurs (présidés par Philippe Gadesaude),
- la commission Usages commerciaux (présidée par Francis Lang), cf. ci-dessous
- la commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil, présidée par Raphaël Bonaert, librairie du Midi, Bruxelles en président, et par Bruno Delrue, MDS, en vice-président),
- la commission Transport (présidée par Philippe Gadesaude) : elle traite notamment des modifications de l'organisation du transport parisien avec des livraisons propres de nuit (LPN) ou de l'évolution de la charte des bonnes pratiques mise au point par la Ville de Paris en termes de transport,
- Dilicom (présidée par Philippe Gadesaude).

→ [LIRE LE DOSSIER «CIRCUIT DU LIVRE» P. 58](#)

// Philippe Gadesaude

## // Usages commerciaux



Francis Lang

**PRÉSIDENT :** Francis Lang (Hachette Livre)

**CHARGÉE DE MISSION :** Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

**ORGANISATION :** Réunions plénières

La commission Usages commerciaux rassemble des directeurs commerciaux et des diffuseurs. Elle est le lieu de réflexion et d'échanges avec la librairie sur l'évolution des usages commerciaux. Elle a procédé à la refonte du protocole Cahart et effectué un travail de synthèse sur les conditions générales de vente.

Ce nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie, a

été signé par Serge Eyrolles, président du SNE, Benoît Bougerol, président du SLF et Laurent Fiscal, président du SDLC, à l'issue de l'Assemblée générale du SNE, le 26 juin 2008.

L'évolution des taux de retours dans la profession ou le travail des nouveautés figurent parmi les réflexions en cours au sein de la commission Usages commerciaux.

// Francis Lang

## // Économique

Pascal Flamand  
© Benoit Decout / REA

**PRÉSIDENT :** Pascal Flamand (La Martinière - Le Seuil) - Guy Maucollot (Albin Michel) depuis mai 2012

**CHARGÉ DE MISSION :** Arnaud Valette - avalette@sne.fr

**ORGANISATION :** Séances plénières

En 2011 et 2012, la commission économique a poursuivi ses travaux principalement sous la présidence de Pascal Flamand et depuis mai 2012, celle de Guy Maucollot, Directeur financier du groupe Albin Michel :

- Revue des dossiers fiscaux en cours des maisons adhérentes avant passages en commission départementale ou nationale : provision pour mévente, provision sur avances ou acomptes auteurs, détermination du chiffre d'affaires taxable de l'éditeur.
- Consultation fiscale effectuée en septembre 2011 auprès du cabinet CMS Francis Lefebvre sur les modèles de contrats de diffusion-distribution et leurs conséquences juridiques et fiscales sur la détermination du chiffre d'affaires taxable.
- Participation aux travaux transversaux sur la mise en œuvre de la TVA à 7 %.

### ATELIER DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES MAISONS D'ÉDITION AVEC KPMG (JANVIER 2012)



Guy Maucollot

Depuis 5 ans, le cabinet KPMG évalue la situation financière de notre secteur, à l'aide d'un panel de 192 maisons d'édition (en 2011) publiant chaque année leurs comptes. L'étude se base sur le chiffre d'affaires public (exercice 2010) des maisons d'édition (code NAF 58.11z) hors clubs de livres. Le panel représente un chiffre d'affaires agrégé de 3,3 milliards € en 2011. Chaque année, KPMG effectue des corrections rétrospectives afin que les données des années précédentes soient recalculées selon le panel de la dernière année. Joëlle Tubiana, directeur de mission KPMG et son équipe, ont présenté l'étude en exclusivité le 30 janvier 2011 au cours d'un atelier destiné aux adhérents qui a réuni plus de 50 personnes.

• Tendence très légère à la hausse du BFR avec des contrastes d'un secteur à l'autre qui restent spectaculaires : +100 jours de chiffre d'affaires proraté pour les Beaux Livres, +90 en jeunesse, contre -86 jours dans l'édition juridique. Il est de 28 jours en littérature, en ligne avec la moyenne générale.

• La rentabilité des maisons d'édition ne cesse de s'éroder depuis 5 ans avec une perte cumulée d'1 point de marge d'EBIT. La dégradation de la rentabilité sur 4 ans est nettement plus forte dans le secteur du tourisme ainsi que dans la BD.

### Éléments pour la valorisation des maisons d'édition

Faisant suite à la demande de la commission économique, KPMG a rappelé les bases des principales méthodes de valorisation appliquées aux maisons d'édition. Les méthodes de marché (multiples de chiffre d'affaires ou d'EBIT) sont d'intérêt limité. La méthode à privilégier reste l'évaluation des flux futurs fondée sur un diagnostic externe et interne. Le volume de transactions est en recul depuis 2 ans et se concentre sur les maisons de plus de 5 millions € de chiffre d'affaires. Malgré tout, KPMG constate une tendance de valorisation à nouveau légèrement haussière sur 2009-2011, passant de 6 à 7,2 fois l'EBITDA historique.

// Pascal Flamand

## // Environnement



Pascal Lenoir

**PRÉSIDENT :** Pascal Lenoir, directeur de production (Gallimard)

**VICE-PRÉSIDENTS :** Jean-Luc Ferrante, directeur général des Editions La Plage  
Ronald Blunden, directeur de la communication et du développement durable du groupe Hachette

**CHARGÉ DE MISSION :** Arnaud Valette - [avalette@sne.fr](mailto:avalette@sne.fr)

**ORGANISATION :** Séances plénières et groupe de travail sur « Le guide des bonnes pratiques »

### LES CHANTIERS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

Transversale et travaillant en concertation avec l'ensemble de la filière du livre imprimé et numérique, la commission environnement s'est focalisée pour l'instant sur les questions environnementales concernant le papier, pour lequel toutes les études concluent à la part prédominante en matière d'impact environnemental, que l'on raisonne en termes d'émissions des gaz à effet de serre (GES) ou d'empreinte écologique globale. Mais elle ne perd pas de vue l'aval de la filière du livre imprimé (diffusion, distribution et librairie) :

- Audition de représentants, experts et professionnels de la filière et partage d'expérience des maisons d'édition : COPACEL, UNIC, Agences spécialisées en communication environnementale (Ligaris), présentation du Bilan Carbone d'Hachette Livre, présentation de l'Analyse du Cycle de Vie de Terre Vivante, bilan d'un éditeur certifié ISO 14001 (Editions Michelin).

- Suivi des dossiers législatifs et réglementaires : amendement sur la certification du papier utilisé pour les livres scolaires, amendements visant à l'extension au livre de l'écotaxe sur les imprimés publicitaires.

- Participation à l'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental via le projet pilote SCOREDIT coordonné par l'UNIC dans le cadre de la plateforme pilotée par l'ADEME et l'AFNOR.

- Organisation d'un atelier de présentation des travaux et enjeux environnementaux du livre imprimé et numérique durant le Salon du livre de Paris, le 19 mars 2012.

→ LIRE P. 55

- Élaboration en cours d'un guide de bonnes pratiques environnementales à destination des adhérents du SNE.

// Pascal Lenoir

## // Illustration



Nathalie Bocher-Lenoir  
© Benoit Decout / REA

**PRÉSIDENTE :** Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer - Editis)

**CHARGÉ DE MISSION :** Julien Chouraqui - [jchouraqui@sne.fr](mailto:jchouraqui@sne.fr)

### ACTUALITÉ DE LA COMMISSION ILLUSTRATION

#### 1. RENCONTRE AVEC LES SYNDICATS D'AGENCES ET DE PHOTOGRAPHES

Depuis plusieurs années, et cette année encore, les travaux de la commission Illustration ont essentiellement porté sur les évolutions, l'influence des technologies et modèles économiques naissant liés au numérique.

La commission illustration a une nouvelle fois rencontré les syndicats d'agences et des photographes afin de poursuivre une démarche visant à informer et nourrir un dialogue régulier sur l'évolution du livre numérique. Les éditeurs ont pu présenter l'état de l'art du livre numérique au travers d'exemples concrets en cours d'exploitation.

Les syndicats d'agences et de photographes restent demandeurs d'un code des usages pour le numérique. Mais cette question pourra être véritablement abordée lorsque des usages auront pu se dégager en la matière.

#### 2. CSPLA – MISSION SUR LES MICROSTOCKS

Le Ministre de la culture et de la communication a confié au CSPLA une mission sur les banques d'images proposées sur l'Internet.

Les organisations professionnelles représentant les photographes et les agences de presse et d'illustration sont à l'origine de cette démarche.

Elles constatent que les pratiques développées par les microstocks créent une concurrence déloyale et peuvent être incompatibles avec certaines caractéristiques de notre droit d'auteur.

Le CSPLA serait donc en charge de procéder à une analyse approfondie des conditions de cession des droits des auteurs sur les banques d'images concernées, de leur compatibilité avec la législation en vigueur. Pour le moment le CSPLA n'a pas encore effectivement lancé cette mission.

#### 3. OBSERVATOIRE DE L'IMAGE

L'Observatoire de l'image a participé en mars dernier à la semaine de la presse et des médias dans l'école, avec la revue Polka pour sensibiliser les élèves à ses thématiques de lutte contre les abus de droit en matière d'illustration.

<http://eduscol.education.fr/cid58870/enseignants-participez-a-la-semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-l-ecole.html>

L'association nationale des iconographes a rejoint à nouveau l'Observatoire de l'image après l'avoir quitté il y a plusieurs années.

L'observatoire de l'image a son site. Retrouvez-y l'actualité de l'Observatoire ainsi que les actes des colloques et le livre des 10 ans de l'Observatoire en téléchargement.

<http://www.lobservatoiredeimage.com/>

// Nathalie Bocher-Lenoir

Responsable du Pôle Illustration-médias de SEJER-Editis  
Présidente de la commission Illustration du SNE  
Membre de l'Observatoire de l'image

## // Internationale



Rebecca Byers

**PRÉSIDENTE :** Rebecca Byers, directrice du département de droits étrangers et annexes (Plon-Perrin)

**CHARGÉ DE MISSION :** Arnaud Valette - [avalette@sne.fr](mailto:avalette@sne.fr)

**ORGANISATION :** Séances plénières

Les membres du bureau, reflétant une volonté d'équilibre dans la représentation des vendeurs et des acheteurs de droits étrangers, sont :

- Heidi Warneke, directrice des cessions de droits aux éditions Grasset & Fasquelle
- Jean-Baptiste Bourrat, directeur des cessions et acquisitions de droits, éditeur de livres d'Histoire, témoignages et Beaux-livres aux éditions des Arènes
- Marie-Pierre Gracedieu, éditrice littérature étrangère aux éditions Stock
- Vibeke Madsen, responsable cessions de droits aux éditions P.O.L

En 2011-2012, la commission Internationale a considérablement augmenté la fréquence de ses réunions désormais pratiquement mensuelles et l'étendue de son agenda, en organisant son travail sur trois axes :

### 1. PASSAGE EN REVUE ET BILAN DES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE SOUTIEN À LA TRADUCTION

- En septembre 2011, présentation en avant-première du portail [www.francelivre.org](http://www.francelivre.org) créé par le CNL.
- Suivi des réunions ATLF/SNE au CNL sur la révision du code des usages de la traduction.
- En novembre, présentation en amont, au stade de la maquette, du portail, base de données sur les ouvrages traduits et réseau social de l'Institut Français, lancé pendant le salon du livre de Paris en mars 2012.
- En janvier 2012, bilan 2011-2012 du Programme d'Aide à la Publication et autres programmes de l'Institut Français.
- En février, bilan 2011-2012 du Programme d'aide Extraduction du CNL. Il s'est accompagné d'une poursuite des discussions avec le CNL, en vue de trouver une solution aux difficultés pratiques rencontrées par les responsables de droits des maisons françaises, qui montent ces dossiers au bénéfice exclusif de leurs clients éditeurs étrangers.
- En mars, audition de Manuel Carcassonne, Directeur général adjoint des Editions Grasset & Fasquelle, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par le CNL sur la place de la fiction française à l'international.

### 2. ORGANISATION DE RÉUNIONS THÉMATIQUES ACHETEURS, VENDEURS ET PAR SECTEURS ÉDITORIAUX SUR DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

- En novembre 2011, en liaison avec le groupe BD du SNE, lancement d'un sous-groupe de travail « BD » animé par Sophie Castille, directrice droits étrangers du groupe Média Participations. Celle-ci a accompagné le président du groupe BD, Louis Delas, lors d'une audition au CNL.
- En juin 2012 s'est tenue une réunion « acheteurs ».

### 3. VALORISATION DU MÉTIER, ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ET FORMATION

- Poursuite des efforts d'amélioration apportés aux statistiques internationales, lesquelles bénéficient désormais d'un panel relativement stable et représentatif sur les cessions, mais encore trop peu représentatif de l'estimation du volume réel des achats.
- Echanges d'expériences sur les participations aux foires et salons « secondaires », et l'opportunité d'encourager par un soutien institutionnel les responsables de droits à y participer.
- Au programme de travail pour 2012 - 2013, la commission Internationale souhaite organiser des ateliers de formation pour les responsables de droits.

La commission internationale a également été à l'initiative de la première rencontre-cocktail informelle des responsables de droits étrangers, acheteurs ou éditeurs étrangers invités au Salon du livre de Paris. Celle-ci s'est tenue le 14 mars 2012, sur le modèle du « Frankfurter Hof » de la Buchmesse.

// Rebecca Byers

## // Juridique



Isabelle Ramond-Bailly

**PRÉSIDENT :** Isabelle Ramond-Bailly (Editis)

**CHARGÉE DE MISSION :** Lore Vialle-Touraille - [ltouraille@sne.fr](mailto:ltouraille@sne.fr)

**ORGANISATION :** Bureau et réunions plénières.

Compte tenu de la multiplicité et de la complexité des sujets, le Bureau de la commission juridique a été élargi en septembre 2011. Il est composé d'Isabelle Ramond-Bailly (Editis), Arnaud Robert (Hachette Livre), Brice Amor (Gallimard), Laurence Caillieret (Actes Sud), Benoît Kerjean (La Martinière), Yorric Kermarrec (Flammarion), Agnès Fruman (Albin Michel) et Marie-Hélène Lernould (Média Participations).

La commission Juridique du SNE suit, pour le compte de ses adhérents, l'ensemble des questions juridiques qui se posent en matière d'édition notamment : la propriété littéraire et artistique, le prix unique du livre, les relations avec les auteurs, la réglementation relative à la vente et à la promotion du livre, etc. Elle se réunit régulièrement pour traiter tant des dossiers de fond que des questions d'actualité qui intéressent l'ensemble de la profession.

### LES TRAVAUX

Cette année, le Bureau et la Commission ont participé activement :

- à la mise en œuvre effective de la loi du 26 mai 2011 sur le prix du livre numérique ; → **LIRE P. 50**
- à la rédaction de la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012 sur la numérisation des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle et ses décrets d'application ;
- aux travaux de la Commission du Conseil de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) sur le « contrat d'édition à l'ère numérique » ;
- à la mise en œuvre des exceptions « bibliothèque » et « handicap ».

→ **POUR CES TROIS SUJETS, LIRE LE DOSSIER « DROIT D'AUTEUR » P. 42**

Ils ont par ailleurs suivi les solutions collectives de lutte contre le piratage, la réactualisation du Code des usages en matière de traduction, les modifications intervenues récemment en matière fiscale, etc.

Les membres de la Commission ont été régulièrement informés et consultés pour les contentieux en cours dans lesquels le SNE est directement impliqué.

// Isabelle Ramond-Bailly



Signature du code des usages actualisé de la traduction par Antoine Gallimard (SNE) et Olivier Mannoni (ATLF) au Salon du livre en mars 2012



## // Numérique et N<sup>elles</sup> Technologies



Alban Cerisier

**PRÉSIDENT :** Alban Cerisier (Gallimard)

**VICE-PRÉSIDENTS :** Virginie Clayssen (Editis) et Patrick Gambache (La Martinière - Le Seuil)

**CHARGÉE DE MISSION :** Camille Mofidi - cmofidi@sne.fr

**ORGANISATION :** Bureau, séances plénières et groupes de travail

La commission Numérique du SNE, créée en mai 2008, est l'instance attendue des éditeurs pour s'informer sur les changements induits par le numérique. Elle s'appuie sur les travaux des autres groupes et commissions du SNE et travaille en étroite coordination avec eux.

Elle organise pour cela :

- Des réunions plénières régulières pour faire le point sur les sujets en cours (démarche de numérisation, suivi des évolutions législatives, projet de numérisation des œuvres indisponibles, etc.)
- Des ateliers pratiques à visée pédagogique sur les normes et les standards. Ces ateliers couvrent également l'activité de veille technologique de la commission Nouvelles Technologies qui a été fusionnée avec la commission Numérique en 2009.
- Des Assises du livre numérique organisées deux fois par an sur des thématiques variées.

La question des standards fait l'objet d'un groupe *ad hoc* constitué pour travailler sur la normalisation nécessaire à l'univers numérique : le groupe de travail « Normes & standards », piloté par Florent Souillot (Flammarion). Ce groupe

interprofessionnel, réunissant des éditeurs, des libraires, les sociétés Electre et Dilicom, tend à la mise en place de normes et de standards partagés par tous, pour améliorer la lecture des livres numériques et en faciliter la diffusion sur Internet (en lien avec les travaux menés par la commission FEL Numérique de la CLIL).

La documentation technique mise au point par le groupe « Normes & standards » est disponible en accès libre sur le site du SNE (onglet Dossiers et Enjeux / Numérique).

Les questions de normalisation, notamment celles qui sont relatives à l'évolution du format EPUB, revêtent une importance telle que le SNE a décidé de devenir membre de l'International Digital Publishing Forum (IDPF) en 2012, pour relayer et influencer les réflexions qui y sont menées.

Enfin, la commission Numérique a également un rôle d'échange avec les institutions : Centre national du livre et Direction générale des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture et de la Communication. Elle suit de près les travaux de la commission « économie numérique » du CNL qui attribue les aides à la numérisation aux éditeurs dans le cadre de Gallica ainsi que les aides aux plateformes innovantes de diffusion et de valorisation de catalogues numériques.

// Alban Cerisier  
// Virginie Clayssen  
// Patrick Gambache

→ CONSULTER LE DOSSIER « LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE » P. 72

Assises du livre numérique  
Introduction d'Antoine Gallimard - mars 2012



## // Sociale

Alain Bergdoll  
© Benoit Decout / REA

**PRÉSIDENT :** Alain Bergdoll (Hatier)

**CHARGÉ DE MISSION :** Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

### ACCORDS SUR LES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

Le SNE a signé le 24 juin 2011 et le 13 septembre 2011 deux avenants à la Convention Collective Nationale de l'Édition du 14 janvier 2000 avec la CFTD, la CFTC, la CGC et FO. La CGT s'est abstenue.

### Revalorisation des minima

- +19,50 % en moyenne pour les employés après un an d'ancienneté.
- +14 % en moyenne pour les techniciens, agents de maîtrise et cadres après 1 an d'ancienneté.

La revalorisation est appliquée en 3 étapes :

- une première étape à 50 % des progressions au 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;
- seconde étape, le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- une étape supplémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour certains niveaux d'ancienneté de catégories cadres.

Les textes de références sont accessibles en ligne sur le site du SNE :

> 8<sup>e</sup> avenant à la convention collective signé le 24 juin 2011<sup>1</sup>

> 9<sup>e</sup> avenant à la convention collective signé le 13 septembre 2011<sup>2</sup>

> Valeurs consolidées intégrant les deux avenants<sup>3</sup>

### RAPPORT SOCIAL DE BRANCHE 2011 AU TITRE DE 2010

Le rapport social annuel pour la branche permet de traduire les pratiques sociales des entreprises ayant pour activité principale l'Édition et constitue une ressource privilégiée dans le cadre des négociations avec les organisations syndicales.

Les éléments d'informations concernent principalement :

- des données relatives aux salaires (minima, moyenne, maxima, périodicité...);
- des données relatives à l'embauche et aux départs ;
- des données relatives à l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

L'enquête a porté sur 66 entreprises répondantes représentant 7 715 salariés, soit 75 % des effectifs de la branche recensés par l'enquête annuelle de branche du SNE ; 40 sociétés ont participé aux enquêtes menées pour 2010 et 2009.

Les données de ce rapport sont compilées dans un document disponible sur le site du SNE<sup>4</sup>.

### ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes fait partie des thèmes de la négociation obligatoire au niveau des branches professionnelles.

Dans ce cadre les partenaires sociaux se sont fixé pour objectif de traiter les thèmes suivants :

- la mixité professionnelle ;
- l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale et personnelle ;
- l'égalité salariale ;
- la promotion professionnelle.

Des déclarations communes ont été signées par le SNE d'une part, et la CFTD, FO, la CFTC et la CFE CGC d'autre part sur les trois premiers thèmes. A la date de rédaction du présent document, les discussions se poursuivent sur le dernier thème.

Les textes de ces déclarations communes sont accessibles sur le site du SNE<sup>5</sup>.

### CRÉATION PAR ACCORD DE BRANCHE DU 6 MARS 2012 D'UNE COMMISSION PARITAIRE DE VALIDATION DES ACCORDS D'ENTREPRISE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, un accord collectif d'entreprise peut être conclu avec le comité d'entreprise ou, à défaut, les délégués du personnel dans les cas suivants :

- dans les entreprises de moins de 200 salariés qui n'ont pas de délégué syndical **ou**
- dans les entreprises de moins de 50 salariés qui n'ont pas de délégué du personnel désigné comme délégué syndical (cf. Art. L. 2232-21 du code du travail).

La condition d'effectif s'apprécie au niveau de l'ensemble de l'entreprise et non pas de l'établissement.

Dans ces hypothèses, les entreprises doivent obligatoirement soumettre leurs accords collectifs à la validation d'une commission paritaire.

La commission paritaire de branche contrôle que l'accord collectif n'enfreint pas les dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles applicables. Il ne s'agit donc pas de contrôler l'opportunité de l'accord, ou de le modifier.

La commission de validation rend sa décision dans les quatre mois de la réception de la demande. À défaut de réponse dans les quatre mois, l'accord est réputé validé.

Une décision de rejet aboutit à considérer l'accord non écrit.

**L'accord collectif de branche signé le 6 mars 2012<sup>6</sup>** par le SNE et l'ensemble des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO, a créé cette commission de validation et en a organisé les modalités de fonctionnement.

Pour toute demande d'information sur la procédure à respecter, les entreprises de l'édition sont invitées à contacter les services du SNE.

#### REFONTE DE L'ACCORD NATIONAL SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Syndicat national de l'édition et l'ensemble des organisations syndicales ont signé un **accord daté du 2 avril 2012<sup>7</sup>** qui modifie, modernise et complète l'accord signé le 9 septembre 2005.

Parmi les principaux apports de ce texte, nous pouvons citer :

- les évolutions induites par les lois n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie et n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels ;
- la prise en compte du changement du choix de l'AFDAS comme nouvel OPCA de l'Édition (ajustements de forme et prise en compte de nouvelles règles de prise en charge) ;
- un effort de pédagogie à destination des entreprises (détail des cotisations en annexe avec un développement consacré au FPSPP...) et la réaffirmation des grands principes énoncés en préambule tels qu'issus de l'Accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 ;
- des précisions apportées sur les missions et le financement de l'observatoire des métiers ;
- l'ajout des seniors parmi les publics prioritaires des périodes de professionnalisation ;
- l'information des salariés : plan de formation de l'entreprise, attestation de formation ;
- la définition d'une liste de DIF prioritaires ;
- des précisions sur le recours au CIF, la portabilité du DIF, les bilans de compétence et d'étape professionnelle, la VAE, les stages.

Cet accord formalise une réflexion aboutie sur la formation professionnelle pour notre secteur et son application immédiate revêt un intérêt manifeste pour les entreprises de notre branche au terme d'un chantier de près de deux ans.

FPSPP : fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels  
DIF : droit individuel à la formation  
CIF : congé individuel de formation  
VAE : validation des acquis de l'expérience

<sup>6</sup> [http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/Sociale/commission\\_validation\\_accord\\_6mars2012.pdf](http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/Sociale/commission_validation_accord_6mars2012.pdf)

<sup>7</sup> [http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/Sociale/Accord\\_formation-professionnelle\\_edition.pdf](http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/Sociale/Accord_formation-professionnelle_edition.pdf)

#### ACCORD PARITAIRE PORTANT SUR LA DÉSIGNATION DE L'AFDAS COMME OPCA ET OPACIF POUR LE SECTEUR DE L'ÉDITION

Par accord national paritaire du 28 septembre 2011, les partenaires sociaux de l'édition ont choisi l'AFDAS<sup>8</sup> pour devenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, à la fois OPCA<sup>9</sup> et OPACIF<sup>10</sup> de la branche et lui confier ainsi la gestion de l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle de l'édition.

L'AFDAS est déjà OPCA et OPACIF des secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de la presse, de l'audiovisuel et de l'édition phonographique, de la publicité et de la distribution directe et des loisirs.

La branche de l'édition relevait jusqu'ici d'une section professionnelle de l'OPCA CGM (communication graphique et multimédia), et des FONGECIF pour la gestion des CIF.

Le seuil minimal de collecte des OPCA passant de 15 M€ à 100 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'OPCA CGM dont la collecte représentait environ 28 M€, tous secteurs confondus, ne pouvait pas prétendre à un nouvel agrément.

Ce changement représente une simplification pour les entreprises. Pour celles tenues jusqu'en 2011 d'adresser leurs versements à l'OPCA CGM et au FONGECIF, il n'y aura plus, dès 2012, qu'un seul bordereau à remplir à destination de l'AFDAS.

Par ailleurs, les procédures de déclaration annuelle des salaires et de demande de prise en charge

des formations peuvent être effectuées en ligne en utilisant le portail Internet de cet organisme.

Ce changement d'OPCA s'est effectué avec la garantie d'une continuité des prises en charge de tout engagement de financement pris par les instances de l'OPCA CGM avant le 31 décembre 2011, pour des actions de formation, quelle qu'en soit la date de début, dont la réalisation se poursuit sur l'année 2012, voire 2013.

Aucune démarche supplémentaire des entreprises n'a été nécessaire pour que la continuité des prises en charge puisse être assurée.

Au cours de ses premières réunions, le conseil de gestion paritaire a notamment adopté en faveur de la formation professionnelle continue les mesures suivantes :

- Sur proposition de la CPNE, une liste de DIF prioritaires a été arrêtée avec des plafonds de prise en charge plus élevés (voir le tableau ci-dessous).

- Les travailleurs à domicile bénéficient d'une rémunération lorsqu'ils suivent une formation consistant en une allocation forfaitaire de 10 € par heure, soit 70 € par jour de formation.

- Le dispositif spécifique à la formation des travailleurs à domicile sera reconduit jusqu'à épuisement des sommes déjà collectées.

// Alain Bergdoll

#### DIF PRIORITAIRES

	Plafonds horaires par stagiaires
Informatique et nouvelles technologies (PAO et web...)	60 €
Développement des compétences personnelles, notamment communication orale et écrite, gestion du temps, techniques de management	40 €
Langues et bureautique	40 €
Toute formation permettant une évolution des compétences dans le métier qu'exerce le salarié, sans correspondre à une adaptation au poste de travail	40 €
Marketing, fonctions commerciales et gestion (comptabilité, finance, droit)	40 €
Découverte et évolution des métiers de l'édition	40 €

# LES CHIFFRES CLÉS

//35 Le livre en chiffres

//40 Le planisphère de l'édition

## Le livre en chiffres

### LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION EN 2011 (SNE)

Evolution 2011/2010 à périmètre constant y compris chiffre d'affaires éditorial des clubs  
Exemplaires vendus et tirages moyens par titre y compris encyclopédies en fiches et fascicules  
Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2012

	2010	2011	Var. %
CA en millions	2 838	2 804	-1,2 %
Ventes de livres	2 707	2 669	-1,4 %
Cessions de droits	131	135	3,0 %
Ventes d'exemplaires en milliers	451 935	450 579	-0,3 %
Production en titres (unités)	79 308	81 268	2,5 %
Nouveautés	40 021	41 902	4,7 %
Réimpressions	39 287	39 366	0,2 %
Production en exemplaires en milliers	631 928	620 062	-1,9 %
Nouveautés	386 439	379 483	-1,8 %
Réimpressions	245 489	240 579	-2,0 %
Tirage moyen nouveautés	9 656	9 056	-6,2 %
Tirage moyen réimpressions	6 249	6 111	-2,2 %
Tirage moyen (ensemble)	7 952	7 630	

### LE LIVRE EST LE PREMIER BIEN CULTUREL EN POIDS ÉCONOMIQUE (SOURCE GFK)

Chiffre d'affaires TTC ventes de détail (sorties de caisse) en France métropolitaine  
Source : GfK, février 2012

	CA 2011 en milliards €	%	Var. %
Livre	4,27	52 %	-0,2 %
Vidéo	1,4	17 %	-4 %
Musique	0,8	9 %	-5,1 %
Jeux vidéo	1,8	22 %	-3 %
Total	8,3	100 %	-2,9 %

### LE POIDS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES ÉDITORIALES DANS LES VENTES EN VALEUR ET VOLUME

Variations à périmètre constant 2010-2011  
Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2012

	CA 2011	% CA	Var. %	Ex. 2011	% Ex.	Var. %
Littérature	699 333	26,2%	-2,1 %	118 534	26,3%	-4,3 %
Beaux livres et pratiques	427 571	16,0%	-4,3 %	61 789	13,7 %	4,6 %
Enseignement Scolaire	414 901	15,5%	5,5 %	69 316	15,4 %	4,2 %
Jeunesse	372 804	14,0%	-7,0 %	94 161	20,9%	-3,6 %
SHS	195 071	7,3%	1,0%	17 479	3,9%	2,1%
Documents et actualités	111 382	4,2%	10,5%	14 205	3,2%	12,4%
STM	84 254	3,2%	-3,1%	5 528	1,2%	-5,0%
BD	225 778	8,5%	4,7%	39 597	8,8%	3,5%
Dictionnaire et encyclopédies	62 060	2,3%	-11,0 %	9 514	2,1 %	-9,1 %
Cartes géographiques et atlas	43 705	1,6%	-11,5 %	14 192	3,1 %	-4,7 %
Religion et ésotérisme	32 394	1,2%	8,8 %	6 263	1,4 %	17,8 %

LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION DE LIVRES

CA Prix Public HT (milliers d'euros)	2011	Variation en %	Proforma %
Allers	5 452 981	0,6 %	
Retours	1 328 366	6,2 %	
<b>Nets</b>	<b>4 124 615</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>-0,9 %</b>
Taux de Retour % Allers	24,4 %		

Exemplaires vendus (milliers)	2011	Variation en %
Allers	518 885	1,3 %
Retours	122 942	6,3 %
<b>Nets</b>	<b>395 943</b>	<b>-0,2 %</b>
Taux de Retour % Allers	23,7 %	

Panel 10 principaux diffuseurs/distributeurs de livres français (95 % du secteur)  
 Proforma : évolution 2010-2011 à périmètre constant base janvier 2011  
 Source : SNE, relevé d'activité mensuel de la distribution

LE POIDS DES CIRCUITS DE VENTES DU LIVRE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Ventilation des ventes des détaillants %	
Librairies 1 <sup>er</sup> niveau	29,6 %
Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Virgin, Cultura ...)	27,6 %
Librairies 2 <sup>e</sup> niveau + Internet + Autres	26,1 %
Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour, ...)	16,7 %

Source : GfK, mai 2012

LES DROITS D'AUTEUR VERSÉS PAR LES ÉDITEURS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Droits d'auteurs portés en charge (millions d'euros)	427	470	485	448	466	424	435	427

Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2012

# L'édition française se maintient grâce à des relais de croissance à l'international et dans le livre numérique en ligne

Le revenu net des éditeurs de livres (clubs et cessions de droits compris) est passé de 2 838 millions d'euros en 2010 à 2 804 millions d'euros en 2011, soit une légère baisse de -1,2 %, pour un maintien des ventes en volume à 450,5 millions d'exemplaires (-0,3 % à périmètre constant).

Ce chiffre d'affaires net éditeurs est à comparer au marché du livre, évalué par GfK à partir des ventes en sortie de caisse de leur panel, à 4,3 milliards d'euros, chiffre stable en 2011. Selon GfK, le livre représente 52 % du marché des biens culturels.

Les cessions de droits sont en hausse de +3 % à 135 millions d'euros, après avoir progressé de +3,9 % en 2010. Elles se confirment comme un relais de croissance de l'édition française, notamment les cessions de droits étrangers, en forte progression de +7,3 % en volume en 2011 (après +10 % en 2010).

Les revenus de l'**édition numérique** sont en hausse de +7,2 % de 52,9 à 56,8 millions d'euros. L'édition numérique ne représente encore que 2 % du chiffre d'affaires des éditeurs en 2011. Elle voit s'accroître la substitution du numérique sur support physique par le numérique en ligne. Ainsi, le livre numérique sur support physique, en recul à 21,5 millions d'euros (-38,5 %), est dépassé pour la première fois par le livre numérique en ligne, qui double ses ventes à 34,8 millions d'euros (+98 %), représentant 1,2 % du chiffre d'affaires de l'édition en 2011.

Au chiffre d'affaires de 56,8 millions € de l'édition numérique *stricto sensu* (hors revenus de diffusion numérique) s'ajoutent les ventes d'applications de lecture sur smartphones et tablettes, qui augmentent rapidement (+129,3 %), mais ne représentent encore que 800 000 € de chiffre d'affaires pour le panel numérique du SNE. Les statistiques de l'édition numérique ne distinguent pas encore les ventes par catégories éditoriales, mais dans le détail

des données, on constate une hausse du nombre de répondants (80 au lieu de 50 en 2010), en particulier d'éditeurs de BD. Les éditeurs de littérature générale sont également plus nombreux et voient leur activité se développer.

De loin le premier secteur en poids économique avec une part encore accrue (26,2 % du chiffre d'affaires total) soit 699,3 millions d'euros en 2011, la **littérature** enregistre pour la deuxième année une légère baisse d'activité (-2,1 % en valeur, -4,3 % en volume) à périmètre constant.

Le roman contemporain, avec un chiffre d'affaires de 395,4 millions d'euros en 2011, a enregistré un recul d'activité (-3,0 % en valeur, -4,4 % en volume). Le roman policier, deuxième segment en valeur (163 millions d'euros en 2011), augmente en valeur (+5,1 %) et recule en volume (-5,9 %). Les autres segments connaissent des évolutions également contrastées : les romans classiques, avec un chiffre d'affaires de 31,3 millions d'euros en 2011, sont en recul plus marqué (-6,2 % en valeur, mais +6,8 % en volume) La littérature sentimentale, à 45,3 millions d'euros de chiffre d'affaires, continue son recul (-9,8 % en valeur, -8,2 % en volume). En revanche, la science-fiction, à 30,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, se porte bien (+5,1 % en valeur, +7,4 % en volume). Les romans historiques (19,5 millions d'euros de chiffres d'affaires) enregistrent une forte baisse (-13,7 % en valeur comme en volume) après une très bonne année 2010 (+42 % en valeur et +32 % en volume à périmètre constant).

La poésie et le théâtre se maintiennent après une bonne année 2010 : 8,5 millions d'euros de chiffre d'affaires (+0,4 % en valeur, +5,7 % en volume).

Le large secteur des **beaux livres et livres pratiques** (427,6 millions d'euros soit 16 % du chiffre d'affaires total) a vu son activité progresser (+4,6 % en volume à périmètre constant) mais a connu une perte de

chiffre d'affaires (-4,3% en valeur à périmètre constant), qui reflète un recul sur ses deux grands domaines éditoriaux et une préférence pour les ouvrages pratiques à faible prix :

- Les beaux livres et les livres d'art (92,3 millions d'euros soit 3,5% du chiffre d'affaires total) connaissent une année difficile avec une baisse de -10,8% en valeur et -7,6% en volume à périmètre constant.
- Le livre pratique (12,5% du chiffre d'affaires total) connaît des évolutions contrastées sur ses principaux segments avec une tendance inverse de l'année 2010 : en 2011, les guides de tourisme et de randonnée (37,2 millions d'euros) sont repartis en forte hausse (+36,9% en valeur, +36,6% en volume à périmètre constant) alors qu'au contraire, les livres de cuisine, gastronomie et vins sont en recul en valeur à 89,8 millions d'euros (-7%) malgré une progression en volume (+8,3%) à périmètre constant. Tous les autres segments plus petits, sont en recul sensible d'activité, sauf celui de l'art de vivre, décoration et bricolage qui reste en croissance soutenue (+7,6% en valeur, +11,4% en volume à périmètre constant).

L'**édition scolaire**, troisième secteur en chiffres d'affaires (414,9 millions d'euros, soit 15,5% du chiffre d'affaires) a enregistré une deuxième année de croissance, avec un chiffre d'affaires en hausse de +5,5% et des ventes d'exemplaires en progression de +4,2%. Comme en 2010, c'est le segment du secondaire (194,2 millions d'euros, soit 7,3% du chiffre d'affaires total) qui a été porteur (+8,5% en valeur, +3,6% en volume à périmètre constant). Celui du préscolaire et primaire est resté stable en valeur (-0,7%), mais a progressé en volume (+4,7%). Le livre d'enseignement technique et commercial a aussi connu une bonne année (+10% en valeur, +4,5% en volume à périmètre constant). Le parascolaire (88,8 millions d'euros soit 3,3% du chiffre d'affaires total) a connu une bonne reprise : +4,9% en valeur et +4,8% en volume à périmètre constant. Le segment pédagogie et formation des enseignants a connu une année 2011 plus difficile (-7,5% en valeur, -7,9% en volume à périmètre constant).

L'**édition jeunesse** (372,8 millions d'euros, soit 14% du chiffre d'affaires total) est marquée par un recul d'activité sensiblement plus fort que l'ensemble du secteur (-7% en valeur, -3,6% en volume) dans tous ses segments, surtout en valeur, signe de baisse des prix moyens. Segment à forte tension sur les prix, l'éveil petite enfance est en recul de -9,2% en valeur pour seulement -1,8% en volume à périmètre constant. La fiction jeunesse est en baisse de -5,6% en valeur et -4,6% en volume à périmètre constant. Quant au plus petit segment du documentaire, sa contraction d'activité est plus nette encore, avec -10,5% en volume pour -4,2% en valeur à périmètre constant. Le secteur est en reflux après plusieurs années de croissance soutenue. Malgré le baby-boom français du début du 21<sup>e</sup> siècle, la demande a visiblement atteint un palier.

La **bande dessinée** reste, à 225,8 millions d'euros soit 8,5% du chiffre d'affaires global, un segment sûr et porteur de l'édition française, en croissance de +4,7% en valeur et +3,5% en volume en 2011. C'est le segment des mangas et comics, qui est en plus forte progression (+13,8% en valeur, +7,8% en volume) tandis que le segment des albums est en hausse plus modeste (+2,1% en valeur, +1,6% en volume). Cette année, les éditeurs de BD ont fait une entrée en force parmi les répondants sur l'édition numérique, et pour l'enquête sur les cessions de droits étrangers. La BD française a été en 2011 très dynamique à l'international, dans tous les pays, en premier à destination de l'Allemagne, premier acheteur de droits aux éditeurs français.

L'**édition de sciences humaines et sociales** (195,1 millions d'euros soit 7,3% du chiffre d'affaires total) a été en légère progression, avec +1% en valeur et +2,1% en volume, après une bonne année 2010. Les SHS générales (62,4 millions d'euros de chiffre d'affaires) sont pourtant en recul (-3,3% en valeur, -7,7% en volume à périmètre constant). Le droit augmente légèrement en valeur (+1,6%), mais recule de -1,9% en volume. L'histoire connaît une excellente année avec une croissance de +9,5% en valeur et +35,6% en volume à périmètre constant). Le petit segment politique s'est également très bien porté avec +21,3% en valeur et +22,5% en volume. Les

Sciences économiques en revanche sont en recul (-6,8% en valeur, -14,2% en volume à périmètre constant), ainsi que la géographie (-4,8% en valeur, -3,3% en volume).

Le secteur **essais, documents et reportages**, à 111,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, enregistre une solide reprise par rapport à 2010, avec +10,5% en valeur et +12,4% en volume. Ce résultat sectoriel est cependant contrasté, puisque le petit segment des essais, analyses et critiques est en net recul -3,4% en valeur, -6,4% en volume). En revanche, les autres segments sont tous en fort développement : reportage (+23,3% en valeur, +28% en volume), les essais politiques (+46% en valeur, +115,5% en volume), les essais humoristiques (+21,6% en valeur, +24,9% en volume), les mémoires témoignages et biographies (+2,8% en valeur, +9,5% en volume).

Le secteur **sciences techniques médecine et gestion**, à 84,2 millions d'euros de chiffre d'affaires, a connu un recul plus marqué : -3,1% en valeur, -5% en volume. Seul le segment du management reste bien portant avec une hausse de +12,1% en valeur et +8,3% en volume. Les sciences reculent de -10,5% en valeur et -10,9% en volume, la médecine reste stable (-1,6% en valeur, +1,4% en volume) et l'informatique enregistre une forte baisse (-13,3% en valeur, -20,9% en volume).

Le marché des **dictionnaires et encyclopédies** poursuit sa réduction, mais réserve des surprises : certes l'ensemble du secteur a enregistré une baisse de -11% en valeur et -9,1% en volume à périmètre constant, et ne représente plus que 2,3% du chiffre d'affaires global contre 13% il y a 5 ans. Mais le segment désormais marginal et très peu fréquenté des encyclopédies générales affiche une reprise spectaculaire de +88,6% en valeur et +35,7% en volume à périmètre constant. Sur ce segment, ces

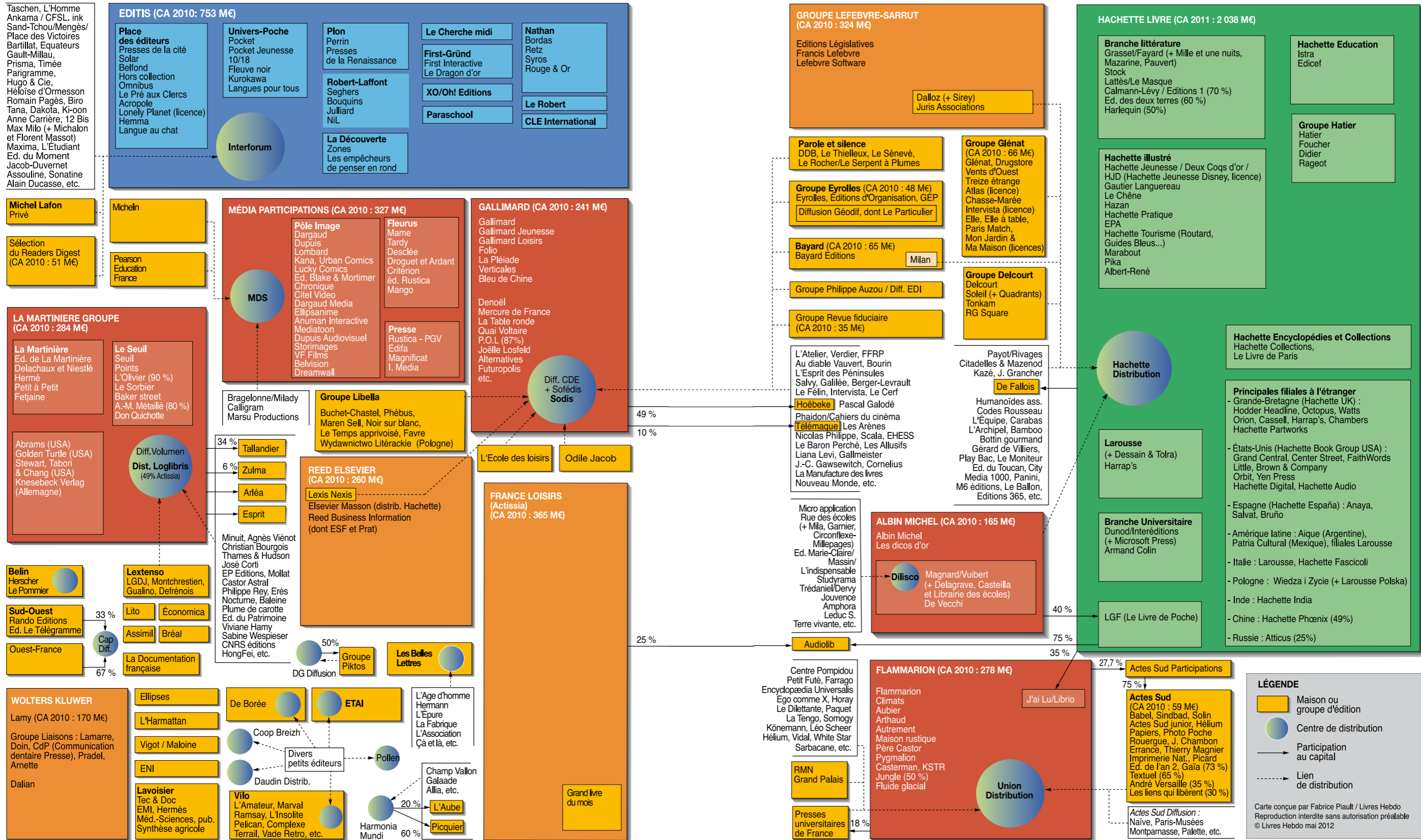
dernières années, 2 reprises ont été observées et toutes deux portées par des éditeurs historiques de référence dans le domaine, qui se sont succédé dans le temps. Il y a donc toujours une place pour le contenu éditorial de référence dans ce qui est devenu la jungle du contenu ouvert et gratuit sans réelle maîtrise éditoriale. Les autres segments de la référence sont malheureusement tous en baisse sensible : dictionnaires de français (-7,4% en valeur, -9,7% en volume), dictionnaires de langues étrangères (-8,7% en valeur, -3,6% en volume), encyclopédies et dictionnaires en fascicules (-24,4% en valeur, -23,2% en volume).

Le secteur des **cartes de géographie et atlas** reste en fort recul pour la deuxième année consécutive avec -11,5% en valeur et -4,7% en volume à périmètre constant. Tous les segments sont en baisse d'activité marquée : cartes géographiques (-8,4% en valeur, -4,2% en volume), atlas géographiques (-23,6% en valeur), atlas routiers et plans de villes (-36,1% en valeur, -27,6% en volume). La substitution vers les services géographiques en ligne n'est clairement pas terminée, la question étant de savoir si ces services pour le grand public sont viables avec un modèle éditorial à contenu payant.

La **religion et l'ésotérisme** ont enregistré à nouveau une excellente année avec +8,8% en valeur et +17,8% en volume à périmètre constant. Le segment religion stricto sensu est en hausse de +4,7% en valeur et +5,1% en volume à périmètre constant, tandis que celui de l'ésotérisme connaît une forte reprise (+24,4% en valeur, +77,4% en volume à périmètre constant). A noter qu'en 2011, le segment de l'ésotérisme est surtout occupé par des grands éditeurs reconnus pour leur fonds en spiritualités rattachées à des traditions bien établies. Le retour aux sources remarqué en 2010 se poursuit.

// Arnaud Valette  
// Nacim Laïmeche

# Le planisphère de l'édition française



**//43 Contrat d'édition à l'ère du numérique :  
auteurs et éditeurs définissent les bases d'un accord**

**//44 Les exceptions au droit d'auteur en France**

**//46 La concrétisation d'un projet ambitieux sur les livres  
indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle**

## Contrat d'édition à l'ère du numérique : auteurs et éditeurs définissent les bases d'un accord

Au terme de plusieurs mois de discussions au sein de la commission du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) placée sous l'égide du ministère de la Culture et présidée par le professeur Pierre Sirinelli, le Syndicat national de l'édition (SNE) représenté par Isabelle Ramond-Bailly (Présidente de la Commission Juridique) et Paul Otchakovsky-Laurens (Président du groupe Littérature générale) et le Conseil Permanent des Écrivains (CPE) ont défini en mars 2012 les bases d'un accord pour adapter les règles du contrat d'édition à l'ère du numérique.

Les bases de cet accord reposent sur l'introduction de nouvelles dispositions dans le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) et sur la création d'un Code des usages numériques, rédigé sous l'égide du ministère de la Culture.

**En contrepartie du maintien de la durée de cession des droits numériques pour la durée de la propriété littéraire et artistique (70 ans *post mortem auctoris*),** le contrat devra comporter une clause de réexamen des conditions économiques de la cession des droits d'exploitation numérique à peine de nullité de la cession de ces droits. Les conditions de ce réexamen, notamment sa périodicité, son objet, son régime ainsi que les modalités de règlement des différends seront fixés dans le Code des usages numériques.

**En contrepartie du maintien d'un contrat d'édition unique** mais divisible pour les droits papier et

numérique, le contrat d'édition devra comporter une partie distincte relative à l'exploitation numérique sous peine de nullité de la seule cession des droits d'exploitation numérique. Compte tenu de la divisibilité du contrat d'édition, la nullité de la partie consacrée aux dispositions numériques ne remettra pas en cause la validité du reste du contrat d'édition.

La loi (CPI) précisera par ailleurs que l'éditeur devra publier l'œuvre au format numérique dans des délais prévus par le Code des usages numériques et assurer à cette œuvre une exploitation permanente et suivie conforme aux modalités inscrites dans le Code des usages numériques. En cas de non-respect de ces obligations, l'auteur pourra reprendre ses droits numériques.

Enfin, la rémunération résultant de l'exploitation numérique de l'œuvre devra faire l'objet d'une mention distincte dans les redditions de comptes.

Cet accord vient couronner un dialogue nourri entre éditeurs et auteurs : création en 2010 d'une instance de liaison SNE-SGDL, diffusion d'un document commun SNE-SGDL sur la reddition des comptes, actualisation en mars 2012 du Code des usages entre éditeurs et traducteurs, annonce au Salon du Livre 2012 de la première édition du baromètre SOFIA-SNE-SGDL des usages du livre numérique.

// Lore Vialle-Touraille

# Les exceptions au droit d'auteur en France

## LA LOI DU 28 JUILLET 2011 MODIFIE LES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'EXCEPTION HANDICAP

La loi DADVSI du 1<sup>er</sup> août 2006, modifiée par la loi du 28 juillet 2011, a introduit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Le décret du 19 décembre 2008 a précisé les modalités de cette exception. La Bibliothèque nationale de France (BnF) a reçu, par décret du 6 février 2009, la mission d'organiser les transferts et le stockage sécurisés des fichiers numériques des œuvres imprimées demandés par les organismes d'adaptation agréés et déposés par les éditeurs. La plateforme sécurisée PLATON est en service depuis juin 2010.

Avant la loi du 28 juillet 2011, les éditeurs étaient tenus de fournir à PLATON, sur demande d'un organisme agréé réalisant des éditions adaptées (braille, format international Daisy, synthèse vocale, etc.) et dans un délai maximal de deux mois, les fichiers numériques des œuvres imprimées dont le dépôt légal datait de moins de deux ans.

La loi du 28 juillet 2011, tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap, est venue aménager cette exception. Cet aménagement est le fruit d'un consensus entre les éditeurs et les représentants des personnes handicapées.

Aux termes du nouvel article L.122-5, 7° du Code de la propriété intellectuelle :

- **Les organismes agréés ont l'obligation de détruire les fichiers mis à leur disposition** une fois effectué le travail de conception, de réalisation et de communication des supports au bénéfice des personnes handicapées. Les fichiers sources

ne sont donc pas conservés par les organismes d'adaptation, mais par la BNF sur les serveurs entièrement cryptés de PLATON.

- **Le délai durant lequel les organismes habilités peuvent demander aux éditeurs la transmission des fichiers numériques des œuvres imprimées est allongé.** Il passe de deux ans à dix ans à compter du dépôt légal du livre. Il faut noter toutefois que cette demande ne peut pas concerner les ouvrages dont le dépôt légal est intervenu avant le 4 août 2006 (date d'entrée en vigueur de la loi DADVSI).

- les fichiers numériques transmis par les éditeurs peuvent être conservés, sans limitation de durée, par la BNF (sur la plateforme PLATON). Ils sont mis à la disposition des organismes agréés lorsqu'ils en font la demande.

L'objectif poursuivi est triple :

- empêcher la dissémination des fichiers sources (dans l'hypothèse où ils seraient conservés sur les serveurs des associations) ;
- permettre aux personnes handicapées d'accéder à la lecture de documents transcrits plus anciens que ce qu'autorisait initialement la loi de 2006 ;
- limiter les demandes massives de fichiers pour les nouveautés ;
- éviter la multiplication des demandes pour le même fichier.

Afin de faciliter la transcription des organismes d'adaptation, donc la mise à disposition rapide des documents à leurs bénéficiaires handicapés, **il est recommandé aux éditeurs de transmettre les fichiers en format structuré (XML, ePub, etc.)**. Le braille et le format international pour la déficience visuelle, le XML Daisy, sont en effet beaucoup plus facilement produits à partir de ces formats.

## EXCEPTION PÉDAGOGIQUE EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE : LA RECONDUCTION DE L'ACCORD TRANSITOIRE DE 2006

L'exception pédagogique devait entrer en vigueur, en application de l'article L.122-5-3° du Code de la propriété intellectuelle, le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette entrée en vigueur était conditionnée à l'existence d'une compensation financière pour les ayants droit qui doit prendre la forme d'une rémunération négociée.

Compte tenu de la complexité du mécanisme mis en place par la loi DADVSI, les démarches entreprises par le CFC et le SNE dès 2007 n'ont pas permis de parvenir à une mise en œuvre de l'exception. Le Ministère de l'Éducation nationale souhaitait notamment intégrer les Œuvres Réalisées pour une Édition Numérique de l'Écrit (ORENE) dans le champ de la gestion collective obligatoire, ce que les éditeurs ont refusé.

Devant ce constat et pour préserver le droit d'auteur, **les parties se sont accordées pour renouveler à l'identique l'accord transitoire de 2006 pour 2012 et 2013.**

La HADOPI a lancé en mars 2012 un chantier sur l'évaluation des exceptions au droit d'auteur et aux droits voisins sous la responsabilité de Jacques Toubon. L'objectif de ce chantier est d'établir un état des lieux permettant de répondre à la question de savoir si le développement des nouveaux usages numériques doit conduire à modifier la définition, la nature et la portée de certaines exceptions en appréciant leur légitimité. Le SNE, considérant que ce chantier relevait pleinement des missions du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA), a émis les plus grandes réserves sur l'institution d'un « droit à l'exception » voire d'un « droit de l'exception. »

// Lore Vialle-Touraille

→ CONSULTER LES ARTICLES DANS LE DOSSIER «INTERNATIONAL» :

- «EXCEPTIONS AU DROIT D'AUTEUR : UN RISQUE CROISSANT DE TRAITÉ INTERNATIONAL » P. 99
- «CANADA : MOBILISATION CONTRE UN PROJET DE LOI DE RÉFORME DU DROIT D'AUTEUR CONSISTANT À AFFAIBLIR LES DROITS DES CRÉATEURS À TRAVERS UN ÉLARGISSEMENT DES EXCEPTIONS» P. 98



# La concrétisation d'un projet ambitieux sur les livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle

**L**a loi relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle, publiée au Journal Officiel le 1<sup>er</sup> mars 2012, entrera en vigueur après la publication d'un décret d'application en Conseil d'Etat et au plus tard six mois après la promulgation de la loi. Ce décret définira notamment les moyens d'information des auteurs et des éditeurs afin d'assurer une publicité suffisante à la communication de la liste des œuvres indisponibles.

## QUEL EST L'OBJECTIF DE CETTE LOI ?

L'objectif de cette loi est de rendre à nouveau disponibles les livres publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et qui ne font plus l'objet d'une diffusion commerciale.

La loi répond à un double objectif : rendre le patrimoine accessible sous forme numérique dans le respect du droit d'auteur.

## QU'EST-CE QU'UN LIVRE INDISPONIBLE AU SENS DE LA LOI ?

Un livre indisponible est « un livre publié avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 qui ne fait plus l'objet d'une diffusion commerciale par un éditeur et qui ne fait pas actuellement l'objet d'une publication sous une forme imprimée ou numérique ».

## QUELLE EST LA GENÈSE DE CETTE LOI ?

En réponse à la stratégie de numérisation lancée par Google (projet Google Livre initié en 2003), le ministère de la Culture a souhaité constituer une offre nationale, légale et financée en partie par les investissements d'avenir.

L'accord signé le 1<sup>er</sup> février 2011 entre le ministère de la Culture et de la Communication, le Commissariat général à l'investissement (CGI), la Bibliothèque nationale de France, le Syndicat national de l'édition et la Société des gens de lettres établissait les grands principes de ce projet - les livres numérisés au moyen des Investissements d'avenir seront exploités dans le cadre d'une gestion collective assurant aux éditeurs et aux auteurs, représentés à parité, une rémunération équitable dans le strict respect des droits moraux et patrimoniaux. Les termes de cet accord ont été traduits dans un projet de loi déposé le 21 octobre 2011.

## QUELS LIVRES SERONT NUMÉRISÉS ?

Le projet repose sur un corpus estimé à 500 000 livres publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et qui ne sont plus disponibles à la vente. La liste de ces œuvres sera établie par la BnF et fera l'objet d'une publicité pour garantir la meilleure information des ayants droit qui auront la faculté de ne pas entrer dans le dispositif de gestion collective.

La numérisation des livres indisponibles sera effectuée à partir des collections du dépôt légal conservées à la BNF.

## QUEL EST LE SCHÉMA DIRECTEUR DE CE PROJET ?

La loi instaure un système de gestion collective obligatoire avec transfert de l'exercice du droit d'autoriser la reproduction dans un format numérique et du droit d'autoriser la représentation au public en ligne d'une œuvre indisponible à une Société de Perception et de Répartition de Droits (SPRD) gérée à parité par des auteurs et des éditeurs.

La loi limite ce dispositif à l'univers numérique. La reproduction autorisée dans un format numérique doit être effectuée à l'identique afin de ne couvrir que le fac-similé de l'œuvre publiée.

Le dispositif est extrêmement souple. Pour des raisons de constitutionnalité, les différentes possibilités d'entrée et de sortie du dispositif sont clairement définies pour l'ensemble des ayants droit. La souplesse du mécanisme permet à l'éditeur ou à l'auteur qui le souhaite de ne pas entrer dans le système de gestion collective obligatoire.

L'éditeur d'un livre inscrit comme indisponible dans la base de données peut faire sortir son œuvre de cette base dans les six mois de son inscription. En contrepartie, il s'engage à l'exploiter numériquement dans un délai de 2 ans suivant sa notification de sortie du dispositif.

A défaut d'opposition (le silence vaut acceptation) ou d'exploitation par l'éditeur dans le délai imparti, les droits numériques du livre indisponible sont transférés à une société de gestion collective. Après la numérisation, la Société de Perception et de Répartition des Droits (SPRD) proposera l'exploitation du fichier à l'éditeur d'origine du livre papier ou à une société d'exploitation dédiée si celui-ci n'exerce pas son droit de priorité (ou de préférence). En contrepartie de ce droit de préférence, l'éditeur doit s'engager à exploiter ce livre dans un délai de 3 ans et pour une durée de dix ans, tacitement renouvelable (à titre exclusif). Dans ce cadre, il n'a pas à renégocier les droits numériques par avenant, le partage de la rémunération étant fixé à priori par la SPRD.

Si l'éditeur laisse passer ce droit de priorité ou ne souhaite pas l'exercer, la SPRD est habilitée à accorder des licences non exclusives à des tiers, pour une durée de 5 ans renouvelable.

En tout état de cause, ce dispositif ne porte pas atteinte aux droits dont dispose l'éditeur dans le cadre contractuel (exploitation parallèle).

L'auteur d'un livre inscrit comme indisponible dans la base de données peut faire sortir son œuvre de cette base dans les six mois de son inscription, sans obligation de l'exploiter. Même après l'expiration du délai ci-dessus et à tout moment, il

peut s'opposer à son exploitation s'il juge « que celle-ci est susceptible de nuire à son honneur ou à sa réputation » sans indemnisation du cessionnaire ou s'il apporte par tout moyen la preuve qu'il est seul titulaire des droits sur cette œuvre et s'il notifie sa décision.

## CE DISPOSITIF ENGLOBE-T-IL LES ŒUVRES ORPHELINES ?

Dans la mesure où seule l'indisponibilité commerciale de l'œuvre sera vérifiée, ce dispositif s'appliquera de fait aux œuvres présumées orphelines, c'est-à-dire aux livres dont le ou les titulaires n'auront pu être identifiés ou retrouvés malgré des recherches diligentes, avérées et sérieuses. Dans l'hypothèse où ces derniers ne seraient toujours pas trouvés dix ans après la date de la première exploitation, la SPRD pourra autoriser à titre gratuit une exploitation de ces œuvres par les bibliothèques publiques.

Le démarrage du projet est conditionné notamment à la constitution de la base de données, l'agrément de la SPRD (le CFC et la SOFIA sont candidats à la gestion des droits de ces ouvrages), l'établissement des corpus de livres à numériser, etc.

En conclusion, cette loi crée un cercle vertueux pour l'exploitation numérique de livres ; elle permet en effet leur large diffusion au public dans le respect du droit d'auteur y compris du droit moral, dans des conditions qui permettent la rémunération des ayants droit et la multiplicité des modèles économiques et des types d'exploitation. Elle favorise par ailleurs la mise à disposition de ces œuvres par les bibliothèques.

// Lore Vialle-Touraille

# LA DIVERSITÉ CULTURELLE

//49 La mondialisation en marche contre la diversité culturelle ?

//50 Mise en œuvre de la loi sur le prix du livre numérique

## La mondialisation en marche contre la diversité culturelle ?

Les trois piliers de la régulation du livre (droit d'auteur, fiscalité et prix unique), garants de la diversité culturelle, sont aujourd'hui menacés par l'Internet dérégulé.

Le livre, première industrie culturelle, est le théâtre d'une offensive planétaire sans merci de grands acteurs de l'Internet pour dominer ce marché.

Aujourd'hui, 28 % des lecteurs adultes américains lisent leurs livres sur tablette ou liseuse. Le livre numérique représente désormais 20 % du marché du livre aux États-Unis.

Début 2010, la méthode du prix public fixé par l'éditeur était expérimentée au moyen de « contrats de mandat » par Apple, entrant sur le marché du livre numérique avec son iPad, ce qui a permis à des éditeurs américains de contrer le dumping de prix pratiqué par Amazon et de réduire sa part du marché du livre numérique de 90 % à 60 %, Barnes & Noble et Apple prenant respectivement 20 % et 15 % du marché.

Le 11 avril 2012, le ministère américain de la justice annonçait la conclusion d'un accord avec trois éditeurs renonçant au contrat de mandat pendant deux ans et le lancement de poursuites judiciaires à l'encontre d'Apple et de deux autres éditeurs. Le commissaire européen chargé de la concurrence, Joaquín Almunia, a salué la coopération avec les États-Unis "qui a profité aux enquêtes des deux côtés de l'Atlantique". On ne peut que craindre un nouveau rebondissement en Europe, contre les régulations sur le prix fixe du livre.

Ces menées hégémoniques se font paradoxalement au nom de la concurrence.

Il est étonnant de constater la position très paradoxale des autorités de la concurrence, poursuivant des acteurs essayant de réduire la position dominante d'une entreprise. Le président de la Guilde des Auteurs américains en a souligné l'amère ironie : le gouvernement américain est sur le point de tuer la vraie concurrence pour sauver

les apparences de la concurrence. Position très théorique et inadaptée au secteur du livre, où les produits ne sont par définition pas uniformes : imagine-t-on un lecteur entrant dans une librairie et disant « aujourd'hui, le Houellebecq est un peu cher, je vais prendre du Pennac » ?

Or, la décision du Département de la Justice américain à l'encontre de cinq grands éditeurs et de la firme Apple n'est pas de nature à favoriser le maintien d'une concurrence sur le marché de la vente de livres numériques aux États-Unis. Elle risque au contraire d'entraîner une reconfiguration monopolistique de ce secteur de l'économie culturelle en plein développement.

Tous les acteurs de la chaîne du livre en Europe doivent, solidairement et avec l'appui des pouvoirs publics, défendre notre modèle de régulation du livre garant de la diversité.

Les éditeurs français savent ce que la diversité et la qualité de l'offre, de la diffusion et de la prescription éditoriales doivent à la maîtrise d'un prix unique de vente au détail, valable pour tous les revendeurs quel que soit leur pouvoir de marché. Ils ont pour cela soutenu, en mai 2011, l'adoption d'une loi sur le prix du livre numérique, s'imposant aux firmes françaises et étrangères pour toutes les ventes réalisées sur le territoire français. Cette démarche s'inscrit dans une forte tradition politique de régulation du marché du livre.

Le Syndicat national de l'édition tient à réaffirmer son attachement à la loi de 2011 sur le prix du livre numérique, convaincu que sa pleine mise en œuvre est profitable aux lecteurs comme à toute la chaîne du livre, au travers d'une offre légale numérique nombreuse, durable et attractive. A ce titre, il lui semble que les autorités européennes, garantes de l'édification d'une Europe de la diversité culturelle, ne peuvent prendre pour modèle cette mesure inappropriée du Département de la Justice américain, relevant d'une vision mal ajustée de l'avenir du livre numérique et imprimé.

Onze pays de l'Union Européenne ont un prix unique du livre, dont trois, la France, l'Allemagne et l'Espagne, l'appliquent déjà au livre numérique. Rappelons que le prix unique du livre permet :

- aux auteurs de maintenir une juste rémunération de leur travail,
- aux éditeurs de continuer à soutenir leurs auteurs et à garantir la qualité des œuvres publiées,
- aux libraires indépendants de faire leur métier,

- aux consommateurs de bénéficier de la diversité d'une offre de qualité, des conseils de véritables libraires et d'une évolution très modérée du prix des livres (moindre que l'indice du coût de la vie en France depuis quinze ans).

C'est en définitive un enjeu majeur de civilisation : veut-on laisser des distributeurs sur Internet cannibaliser l'ensemble de la filière traditionnelle du livre et mettre en péril la diversité culturelle ?

// Christine de Mazières

## Mise en œuvre de la loi sur le prix du livre numérique

**L**a loi relative au prix du livre numérique est entrée en vigueur le 11 novembre 2011. En donnant à l'éditeur, à l'instar de la loi Lang, le pouvoir de fixer, pour le livre numérique, un même prix de vente pour tous les revendeurs, qu'ils opèrent depuis la France ou depuis l'étranger, cette loi devrait permettre de créer pour les acteurs français les conditions d'une concurrence équitable.

### LA DÉFINITION DU LIVRE NUMÉRIQUE

L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 mai 2011 définit le périmètre de la loi qui s'applique aux livres déjà imprimés ou susceptibles d'être imprimés sans perte significative d'informations. Si la loi ne s'applique qu'aux livres dits « homothétiques », elle admet les livres numériques incluant des « éléments (...) propres à l'édition numérique » sous réserve du caractère accessoire de ces derniers.

**Le décret du 10 novembre 2011** précise ce que sont ces éléments accessoires propres à l'édition numérique. Au-delà des ajouts textuels et/ou graphiques, « des données relevant de genres différents, notamment sons, musiques, images animées ou fixes » pourraient être considérées comme des éléments accessoires s'ils sont « limités en nombre et en importance » et sont « complémentaires du livre et destinés à en faciliter la compréhension ».

Le troisième alinéa de l'article 2 de la loi exclut expressément du champ d'application de la loi les offres des éditeurs universitaires pour lesquelles un marché existe déjà (vente de licences aux

bibliothèques, ventes aux professionnels par l'intermédiaire de groupements, etc.).

### LES MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DU LIVRE NUMÉRIQUE

Selon le premier alinéa de l'article 2 de la loi, toute personne établie en France et qui édite un livre numérique est tenue de fixer un prix de vente au public, c'est-à-dire à l'utilisateur final, qu'il s'agisse d'une personne morale ou d'une personne physique.

Ce prix de vente fixé par l'éditeur « pour tout type d'offre de livres numériques à l'unité ou groupée » peut différer en fonction du contenu de l'offre, de ses modalités d'accès ou d'usage. Le décret précise que « le contenu d'une offre peut être composé de tout ou parties d'un ou plusieurs livres numériques ainsi que des fonctionnalités associées ».

Une offre peut donc être composée d'un seul livre numérique en tout ou partie (chapitres) ou d'un ensemble de plusieurs livres numériques ou parties de livres numériques (agrégation de plusieurs chapitres

sur un même thème) ainsi que des fonctionnalités associées (moteur de recherche, etc.).

Le décret précise que « les modalités d'accès au livre numérique s'entendent des conditions dans lesquelles un livre numérique est mis à disposition sur un support d'enregistrement amovible ou sur un réseau de communication au public en ligne, notamment par téléchargement ou diffusion en flux (« streaming ») » et que « les modalités d'usage du livre numérique se rapportent notamment au caractère privé ou collectif de cet usage, à la durée de mise à disposition du livre numérique, à la faculté d'impression, de copie et de transfert du livre numérique sur divers supports de lecture ». Le décret indique donc que le prix tient compte de « la durée de mise à disposition du livre numérique ».

La loi permet donc à l'éditeur, seul maître de la fixation du prix de vente de l'offre de livres numériques, de faire varier ce prix dès qu'il fait varier un paramètre de l'offre (DRM, téléchargement ou streaming, nombre de copies possibles, etc.).

Les obligations en matière d'information sur le prix, imputables tant aux éditeurs de livres numériques qu'aux revendeurs, sont déterminées par le décret. Le décret impose à l'éditeur de faire figurer dans une base de données rendue accessible aux revendeurs « la description de chaque offre et la mention du prix ou des barèmes qui lui sont associés ». De plus, « lorsque le livre numérique est commercialisé sur un support d'enregistrement amovible, l'éditeur indique le prix de vente sur ce support ». La création d'une base de données a été préférée à l'incorporation des conditions tarifaires

dans le fichier numérique, et permet une plus grande réactivité des différents acteurs de la chaîne du livre numérique en matière d'évolution tarifaire.

Le marquage du prix, qui peut être fixé à l'unité ou sous la forme d'un barème (offres aux bibliothèques) incombe aux revendeurs. L'acheteur doit en effet être informé du prix ou du barème établi par l'éditeur et, en cas d'usage individuel de l'offre, du prix TTC du livre numérique.

**La loi s'impose à tous les revendeurs**, où qu'ils se situent, dès lors qu'ils exercent une activité de vente de livres numériques à destination d'acheteurs situés en France.

A l'instar de la loi Lang, les articles 4 et 5 traitent des ventes à primes de livres numériques et des critères qui doivent être pris en compte pour définir la remise commerciale et rappelle l'importance des critères qualitatifs dans les conditions de vente.

Le marché du numérique étant en perpétuelle évolution, le législateur a mis en place un Comité de suivi chargé de suivre la mise en œuvre de la loi et de dresser un bilan annuel en tenant compte de l'évolution du marché du livre numérique et de son impact sur l'ensemble de la filière. Ce Comité devra notamment s'assurer que les auteurs bénéficient bien d'une « rémunération juste et équitable » et d'une reddition des comptes « explicite et transparente ».

Les infractions aux dispositions de la loi sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de la 3<sup>e</sup> classe.

// Lore Vialle-Touraille

# LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

//53 Le Salon du livre de Paris

//57 Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse

## Le Salon du livre de Paris

**A** l'occasion de sa 32<sup>e</sup> édition, le succès du Salon du livre ne s'est pas démenti. Avec son format de quatre jours initié l'an dernier, il a attiré en 2012 près de 190 000 visiteurs et confirmé sa première place parmi les grands événements culturels. Le Salon s'est également engagé en faveur d'une professionnalisation accrue, tout en continuant d'attirer le grand public, particulièrement les plus jeunes, autour de cinq axes thématiques illustrant son éclectisme et sa richesse éditoriale.

### **PRES DE 30 000 PROFESSIONNELS ONT BÉNÉFICIÉ D'UN PROGRAMME ENRICHIS**

2<sup>e</sup> journée de la traduction, cartes blanches, centre de droits, espace du Bureau international de l'édition française, avant premières dédiées aux libraires... À l'occasion du Salon, le Syndicat national de l'édition et l'Association des Traducteurs de Langue Française ont signé un nouveau code des usages sur la traduction. Auteurs et éditeurs ont également annoncé les bases d'un accord pour adapter le contrat d'édition à l'ère numérique, animés par une volonté commune et réaffirmée de développer une offre légale attractive. « Les Assises du livre numérique » du SNE destinées à tous les professionnels du livre se sont tenues sur une journée entière, avec en introduction la présentation par la SOFIA, le SNE et la SGDL des premiers résultats du baromètre sur les usages du livre numérique. Les bibliothécaires et documentalistes sont plus de 3 800 à venir chaque année Porte de Versailles, et le Salon a choisi d'apporter une valeur ajoutée à leur visite avec sa thématique « Le Livre dans la Cité » ainsi que le nouvel espace Biblidoc. Celui-ci, véritable salon dans le Salon, a permis à tous les fournisseurs des bibliothèques, médiathèques et centres de documentation de rencontrer l'ensemble des acteurs du marché. « Les rencontres SCELFF (Société civile des éditeurs de langue française) des droits audiovisuels » ont permis une nouvelle fois de faciliter les échanges entre éditeurs et producteurs. Enfin, toute la

diversité de la production littéraire de notre pays s'est montrée à travers le « parcours des régions », qui a regroupé pas moins de 315 éditeurs couvrant tous les domaines éditoriaux .

### **UNE FRÉQUENTATION DES JEUNES EN FORTE HAUSSE**

Plus de 36 500 jeunes ont profité lors de cette édition 2012 d'une programmation dynamique animée par des auteurs, des illustrateurs, des conteurs, des éditeurs...

Un score de fréquentation en nette hausse, avec une augmentation de 30 % pour les scolaires et de 46 % pour les étudiants, qui bénéficiaient cette année encore de la gratuité. Attentif à tous les publics, le Centre national du livre n'a lui non plus pas oublié la jeunesse. Afin d'initier ou de soutenir la relation entre les jeunes et le livre, 12 000 Chèques Lire d'une valeur de 8 euros ont été offerts aux élèves du primaire et du collège préalablement inscrits sur le site du Salon. Quant à la région Ile-de-France, elle a également mis l'accent sur la lecture des jeunes, avec notamment le tout nouveau prix littéraire des lycéens franciliens : en lien avec des librairies et des bibliothèques, les jeunes ont rencontré des auteurs, choisi leurs lauréats et participé à des forums.



© collectifenn  
2004@free.fr



© collectifenn2004@free.fr

Les rencontres de  
la Traduction

### Chiffres clés du Salon du livre

- 500 stands pour 1 200 éditeurs
- 100 000 livres disponibles
- 40 pays présents
- Plus de 2 000 auteurs
- 190 000 visiteurs
- 25 000 scolaires
- 30 000 professionnels du livre
- 1 200 journalistes du monde entier

UNE PROGRAMMATION TOURNÉE VERS L'INTERNATIONAL



Kenzaburô Oe, prix Nobel en séance de dédicaces

Lors de cette 32<sup>e</sup> édition, la mise à l'honneur du Japon et de sa littérature a permis au public de rencontrer 20 auteurs invités pour l'occasion - dont un prix Nobel - qui représentaient les genres littéraires les plus divers, roman, jeunesse, essai, mais aussi manga et haïku, typiquement japonais. Le Pavillon japonais a porté haut les couleurs du pays du Soleil Levant, en accueillant à côté d'une grande librairie des conférences, rencontres et tables rondes, ainsi que des ateliers de langue japonaise, démonstrations de calligraphie, de *kamishibai* (petit théâtre en papier pour les enfants) et de *kitsuke* (façon de porter le kimono).

Le Salon du livre a célébré le talent des auteurs de mangas en leur consacrant un espace, le Manga Square, ainsi que des événements, dédicaces et conférences. Les Français vouent un véritable culte à la BD japonaise et sont même les plus grands lecteurs mondiaux de ce genre littéraire, derrière les Japonais. Au Salon, les fans - enfants, adultes

et surtout adolescents - ont pu rencontrer des mangakas de renom, visiter l'exposition « Naruto » qui fêtait les dix ans d'existence de ce personnage devenu emblématique, et assister au défilé Cosplay - déguisements inspirés par les héros de la culture manga - qui s'est tenu sur la Grande Scène.



Cosplay



Stand de Moscou

Pour la deuxième année une grande ville littéraire a été invitée au Salon du livre, Moscou, mégapole la plus peuplée d'Europe et citée aux multiples facettes. 18 auteurs sont ainsi venus proposer leur vision de Moscou et de la société russe lors d'une programmation riche et variée - lectures, conférences et tables rondes - qui a célébré une littérature engagée, novatrice et passionnante.



LA PROMOTION COLLECTIVE DES MÉTIERS DE L'ÉDITION

**D**e la passion et des défis, telle est la vision des métiers de l'édition - éditeur, auteur, illustrateur... - que le SNE, ses groupes et commissions ont voulu donner au public lors de ce Salon du livre



Conférence « Nouvelles lectures pour grands ados. BD, un roman, un livre numérique ou une application ? - ou invitation des ados à rencontrer leurs auteurs pour échanger autour d'une littérature contemporaine forte, exigeante et de ces lectures qui les font réfléchir, réagir ou rêver ... les quatre tables-rondes organisées sur le stand du SNE ont rassemblé un large public !



Conférence de la commission Environnement

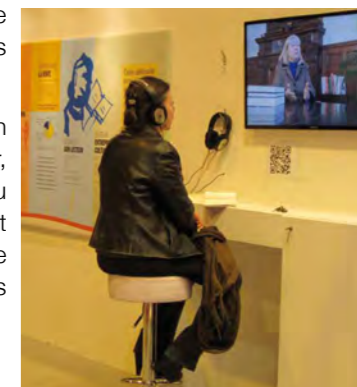
Cette année encore le groupe **Jeunesse** et le groupe **BD** se sont mobilisés pour venir à la rencontre du public scolaire. Explication du métier d'éditeur - de l'écriture à la diffusion, comment fait-on un livre numérique ou une application ? - ou invitation des ados à rencontrer leurs auteurs pour échanger autour d'une littérature contemporaine forte, exigeante et de ces lectures qui les font réfléchir, réagir ou rêver ... les quatre tables-rondes organisées sur le stand du SNE ont rassemblé un large public !

Et pour mettre l'illustration à l'honneur, le groupe Jeunesse a proposé cette année, sur la Grande Scène du salon, un dialogue illustré de Thomas Baas et Didier

Balicevic, animé par Philippe-Jean Cattinchi. Un vif succès pour cette première édition de « Dessine-moi un mouton... improvisation d'illustrateurs en direct », qui a rassemblé près de 400 participants de tous âges et tous horizons !

La **commission Environnement** a organisé une conférence-débat sur les enjeux environnementaux du livre. Devant un public nombreux, les intervenants ont abordé les principales problématiques qui se posent à l'heure actuelle en la matière. Il a ainsi été question de l'impact environnemental du livre à toutes les étapes de sa vie, et des initiatives déjà mises en œuvre ou à envisager pour tenter de réduire cet impact. Enfin la discussion a mis en perspective le livre imprimé et le livre numérique dans le but d'établir une comparaison entre les deux supports.

Le SNE a célébré sur son stand le métier d'éditeur, au travers notamment du film **Passion édition** mettant en scène les Présidents de groupes et commissions du SNE.



LA PROMOTION COLLECTIVE DU LIVRE, AU SALON

Le Village des Arts



© collectifenn2004@free.fr

L'espace dédié à l'art et aux livres d'art créé par le groupe Art et beaux livres du SNE connaissait cette année sa quatrième édition. Ont notamment été organisées des rencontres et des projections liées au patrimoine, à l'art contemporain et à l'influence sur les arts du Japon, le pays invité d'honneur du Salon, sous les auspices d'une œuvre de l'atelier du plasticien japonais Tadashi Kawamata.

Une découverte de l'art de la lithographie a été proposée aux visiteurs, grâce à des démonstrations de presse lithographique effectuées par de nombreux artistes tous les après-midis. Lors de la journée professionnelle les éditeurs ont également présenté aux libraires leur site internet [www.livresdart.fr](http://www.livresdart.fr), dédié à la recherche multicritères d'ouvrages d'art et de beaux livres.



© collectifenn2004@free.fr



© collectifenn2004@free.fr

**Le groupe Sciences pour Tous**



Une expérience de Jack Guichard

Mettre en valeur le livre de vulgarisation scientifique, source de connaissance et de plaisir, telle est la mission que se donne le groupe Sciences pour Tous du Syndicat national de l'édition. Des sujets les plus ludiques, avec *50 expériences pour épater vos amis à table* aux défis citoyens contemporains : *La Chimie d'une planète durable*, le champ des questionnements scientifiques est vaste ! Et tous les publics sont concernés : si *L'agenda de l'apprenti scientifique* a ravi les chercheurs en herbe, *Les marchands de doute* ont fait réfléchir les adultes sur les stratégies des lobbies industriels. Autant de faits scientifiques que le groupe Sciences pour Tous du SNE souhaite faire découvrir et mieux appréhender grâce à ces « Rencontres de Sciences pour tous ». Plus de trente auteurs invités pour raconter, expériences à la clé, leurs livres et leurs recherches, dédicacer leurs ouvrages et répondre aux questions d'un public avide de connaissance, venu nombreux à la découverte de la Science...



Conférence « Qui étaient les Gaulois ? » de Matthieu Poux



Conférence « 50 expériences pour épater vos amis à table » de Jack Guichard

**Le groupe Religion du SNE**

La présence collective de 20 maisons d'édition a été renouvelée au Salon du livre. Après quatre ans, cette opération mettant en avant le livre religieux est désormais bien installée et donne des résultats satisfaisants.

Cette année, les partenariats avec le Magazine Réforme et la radio RCF ont été reconduits. L'émission *Le temps de dire* portant sur la question « Les libraires de quartier sont-ils en danger ? » a été enregistrée sur site le vendredi matin. Le prix de littérature religieuse délivré par le SLLR a été remis sur le stand à Michel Cool, chroniqueur au Journal du Seigneur (France 2), récompensé pour son livre *Conversion au silence* paru chez Salvator en 2011. Ce sont enfin des signatures avec une douzaine d'auteurs qui ont été organisées, autour des questionnements spirituels contemporains.

En parallèle, le groupe religion dans son ensemble a organisé sur la Scène des auteurs un débat, intitulé « Crise financière, crise spirituelle », réunissant trois auteurs et animé par le rédacteur en chef religion du quotidien La Croix.



Remise du prix de littérature religieuse

# La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse

**DES « RENCONTRES AVEC LES ÉDITEURS DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE » EN RÉGION...**

Après un bilan très positif de la rencontre organisée à Perpignan en 2011 - plus de 100 participants bibliothécaires, documentalistes, enseignants et autres médiateurs - le groupe poursuit et développe cette nouvelle formule de rencontres avec les prescripteurs, organisées en constante concertation avec les partenaires locaux (Directions régionales des affaires culturelles, Centres régionaux du livre, Inspections académiques, partenaires associatifs...). Des rencontres plus courtes mais plus régulières, occasions de riches échanges avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre, de la création (éditeurs, auteurs, illustrateurs) à la prescription (bibliothécaires, libraires, enseignants, documentalistes, partenaires associatifs, spécialistes du monde de l'enfance...), pour réfléchir ensemble aux multiples problématiques de la littérature de jeunesse et enrichir les pratiques de chacun par un dialogue interprofessionnel.

En 2012, c'est autour des lectures des adolescents que prescripteurs, en journée, et grand-public en soirée ont été invités à réfléchir au cours de deux rendez-vous : le 26 avril à Montpellier, organisé en partenariat avec LR2L (Languedoc-Roussillon livre et lecture) et le 19 juin à Besançon, en partenariat avec Accolad (Agence régionale de coopération de Franche-Comté, lecture, audiovisuel et documentation). L'occasion pour les intervenants - éditeurs, bibliothécaires, formateurs en IUFM, auteurs, libraires, animateurs socio-culturel... - d'expliquer leurs métiers, de préciser leurs choix et de réfléchir ensemble aux enjeux actuels et à venir du développement et de l'accompagnement des politiques culturelles et éducatives !

**...COMPLÉTÉES PAR UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE AUTOUR DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE** des livres pour la jeunesse

Pour prolonger cet échange, en partager le contenu et proposer un véritable fonds documentaire et pédagogique à tous les médiateurs du livre et plus largement à toutes celles et ceux qui considèrent le livre de jeunesse comme un outil essentiel du développement de l'enfant, le groupe travaille activement à la création de son site Internet collectif « Des livres pour la jeunesse », qui devrait voir le jour à l'automne 2012. Véritable plateforme d'échanges et de ressources autour de la littérature de jeunesse, rassemblant des paroles d'éditeurs, d'auteurs, d'illustrateurs et de tout spécialiste ou médiateur du livre de jeunesse, il constituera pour les éditeurs une précieuse vitrine et une occasion nouvelle de mettre en valeur collectivement la littérature de jeunesse, et pour les prescripteurs un centre d'information en ligne perpétuellement enrichi !

**L'ILLUSTRATION MISE À L'HONNEUR AU SALON DU LIVRE DE PARIS**

Séduit par les « drawing duels » organisés dans le cadre du « South Ken Kids Festival » de l'Institut culturel français à Londres, le groupe Jeunesse s'est inspiré de ce modèle pour mettre à l'honneur l'illustration à l'occasion du salon du livre de Paris. Un vif succès pour cette première édition de « Dessine-moi un mouton... Improvisation d'illustrateurs en direct ». Jeunes enfants, étudiants en école d'illustration ou curieux de tous âges... le public varié est venu en nombre pour découvrir sur la « Grande scène », vendredi 16 mars, ce dialogue illustré de Thomas Baas et Didier Balicevic, animé par Philippe-Jean Cattinchi !



© collectifenn2004@free.fr



© Les 3 songs

// Christine Filloux

# LE CIRCUIT DU LIVRE

//59 L'évolution de la diffusion du livre

//65 La place de la distribution dans le circuit du livre

//67 Dilicom au service du livre

//68 La commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil)

//70 L'organisation actuelle du transport du livre en France

//71 L'optimisation du transport

//71 Le FEL numérique

## L'évolution de la diffusion du livre

**L**a diffusion du livre désigne l'ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre par les éditeurs, dans les différents réseaux de vente. Elle répond à l'obligation contractuelle d'assurer aux œuvres des auteurs « une exploitation permanente et suivie, conformément aux usages de la profession » (CPI, article L. 132-12). Elle s'intègre donc en aval de la création éditoriale et en amont des flux logistiques et financiers de la distribution.

La diffusion peut être intégrée dans les services de la maison d'édition, mais se voit le plus souvent confiée à une structure qui se consacre exclusivement à cette activité. Les équipes de représentants peuvent être spécialisées en fonction des circuits de vente :

- librairies de 1<sup>er</sup> niveau<sup>1</sup>, auxquelles peuvent être rattachées ou non les grandes surfaces spécialisées (GSS) ; le 1<sup>er</sup> niveau désigne, selon les maisons, les 700 à 1 300 clients les plus importants (librairies et/ou grandes surfaces culturelles), soit en termes quantitatifs (chiffre d'affaires réalisé avec les éditeurs diffusés), soit en termes qualitatifs (capacité du libraire à lancer un titre, travail sur le fonds des éditeurs diffusés, etc.),
- librairies de 2<sup>e</sup> niveau (4 000 à 12 000 points de vente selon les diffuseurs) et maisons de presse de taille inférieure,
- librairies de 3<sup>e</sup> niveau c'est-à-dire les très petits points de vente et les points de vente spécialisés ou occasionnels,
- hypermarchés,
- supermarchés,
- grossistes,
- francophonie et export,
- librairies en ligne,
- etc.

### UNE ORGANISATION ET DES STRUCTURES COMPLEXES...

La tournée du représentant permet, entre autres, de présenter les nouveautés aux détaillants, d'enregistrer les pré-commandes (notés), les promotions et les réassortiments (réassorts), et de suivre les retours. Compte tenu de l'augmentation

régulière du nombre de titres publiés, le diffuseur doit conjuguer le potentiel de vente des détaillants et les objectifs de l'éditeur, en s'intégrant dans le flux logistique des distributeurs (de l'ordre de 40 offices par an). C'est le diffuseur qui négocie la remise faite au détaillant. Sa rémunération propre représente le plus souvent de 4 à 7 % du prix de vente public HT du livre. La mise en place s'entend de l'ensemble office + notés. Le premier tirage correspond à la mise en place complétée par le talon destiné aux premiers réassorts.

Les éditeurs qui en ont le potentiel organisent la visite des librairies de premier niveau selon deux schémas principaux :

- La diffusion exclusive de leurs ouvrages à travers un département commercial regroupant une ou plusieurs équipes (une pour Albin Michel, deux pour Actes Sud, trois pour Gallimard, etc.) pour ceux qui ne diffusent pas d'éditeurs tiers.
- La diffusion partagée de leurs ouvrages avec des éditeurs tiers par une structure de diffusion (Flammarion, Hachette, Editis) ou une filiale de diffusion-distribution (Volumen pour La Martinière / Le Seuil). Les équipes de représentants sont alors regroupées par grands domaines (par exemple : littérature, pratique, loisirs, jeunesse, etc.) ou selon des critères propres à chacune des maisons.
- Certains groupes font coexister ces deux schémas pour maintenir le dynamisme propre à chaque système. Il existe également dans le scolaire des équipes de représentants visitant à la fois les librairies et les hypermarchés.

Pour ce qui est du deuxième niveau, ces éditeurs font appel à des équipes communes, soit organisées en filiale (FED pour Gallimard), soit intégrées à une structure de diffusion-distribution spécialisée sur certains réseaux (DIL pour Editis, LDS pour Hachette).

<sup>1</sup> Le terme de « niveaux » de librairies vient de la segmentation des clientèles opérée par les entreprises de diffusion et peut être très différente d'une maison à l'autre.

Les éditeurs qui n'ont pas le potentiel suffisant pour créer leur propre équipe 1<sup>er</sup> niveau se tournent vers l'une ou l'autre de ces structures de diffusion pour y être diffusés en s'appuyant sur un distributeur unique. Certains éditeurs choisissent de s'associer, comme Delcourt et Soleil qui, à travers Delsol, couvrent le 1<sup>er</sup> niveau France (hors hypermarchés).

Enfin, l'accès à certains points de vente que l'on désigne parfois comme le 3<sup>e</sup> niveau (petites maisons de la presse, supermarchés, magasins populaires...) est assuré par les équipes de diffusion des deux plus grands groupes qui jouent alors, pour le reste de la profession, le rôle de grossiste (LDS pour Hachette, DIL pour Interforum). Les supermarchés sont donc aujourd'hui visités soit par LDS (Hachette) soit par la DIL ou DNL (Editis), soit par une combinaison des deux.

Sur la région parisienne, la Société Française du Livre (SFL, filiale de la Fnac) et la Générale Librest (ex-Générale du Livre reprise à l'été 2009 par le GIE Librest) ont également développé des opérations de ventes aux collectivités parallèlement à leur activité de grossistes.

Au niveau régional, il existe certains grossistes comme Charpentier à Bordeaux, Mariani Pinelli sur le Sud-Est, Poulain à Toulouse pour aller voir la clientèle de 3<sup>e</sup> niveau. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces circuits qui permettent d'élargir la distribution numérique d'un ouvrage ou d'une collection, et peuvent représenter une part significative de leur chiffre d'affaires, notamment pour les best-sellers ou des titres dits « régionaux ».

### POIDS ET ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS CIRCUITS

Il est difficile de se faire une idée très précise du poids des différents circuits d'achat de livres par le grand public en France et de leur évolution compte tenu de l'extrême hétérogénéité des milliers de points de vente « réguliers » du livre.

<sup>2</sup> Voir « Le livre en chiffres » (pages 35-36)

Le marché du livre se partage entre les circuits suivants<sup>2</sup> :

Librairies 1 <sup>er</sup> niveau	29,6 %
Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Virgin, Cultura,...)	27,6 %
Librairie 2 <sup>e</sup> niveau + Internet + Autres	26,1 %
Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour, ...)	16,7 %

### La grande distribution et les GSS

Pour ces deux types de points de vente « généralistes », le livre présente l'avantage d'apporter une image forte et un taux de marge supérieur à ceux du disque ou de la vidéo.

De plus, par rapport aux baisses enregistrées par ces deux dernières catégories, l'activité du livre est relativement stable.

- Les hypermarchés de plus de 4000 m<sup>2</sup>, dont le nombre est stabilisé autour de 900 en France, se caractérisent par un assortiment court (5000 à 15000 références en moyenne) et (pour certains) une centralisation des assortiments et des opérations promotionnelles.

Le prix de vente moyen est faible et la part du poche, du livre de jeunesse, du pratique, des dictionnaires et du parascolaire est prépondérante. Le poids du livre dans le CA total des hypermarchés représente environ 1 % et la marge environ 1,5 %.

- Les supermarchés et les magasins populaires, dont l'assortiment est très restreint bénéficient de l'essor du commerce de proximité. Dans un grand nombre de cas, l'extension de surface dont beaucoup ont bénéficié leur a permis d'incorporer le livre dans leur assortiment.

- Les GSS spécialisées dans la culture comptent plus de 350 points de vente en 2011. L'assortiment y est plus large et couvre pratiquement tous les domaines de l'édition : le livre représente de 15 à 40 % du chiffre d'affaires total selon les enseignes.

Une partie des opérations promotionnelles se négocie nationalement avec des acheteurs professionnels. Leur croissance est dopée par une politique d'ouvertures soutenue, en particulier pour l'enseigne Cultura, les Espaces Culturels Leclerc et les Fnac.

Avec 87 magasins, la Fnac réalise environ la moitié du chiffre d'affaires des GSS, suivie par les Espaces Culturels Leclerc (214 points de vente). Virgin se situe en troisième position (31 magasins), suivi par le Furet du Nord (13 magasins). Il est à noter que PPR a fait part de son intention de se séparer de la Fnac. La chaîne Cultura, lancée en 1998, compte déjà 51 magasins situés principalement en périphérie des villes, dans les centres commerciaux.

### Evolution de la librairie

Face aux canaux précédents, les librairies maintiennent globalement leur part de marché en s'appuyant sur la largeur de la gamme détenue en stock, leur capacité à apporter du conseil, leur degré de spécialisation et leur dynamisme. Leur savoir-faire en termes d'animation culturelle joue également un rôle important pour fidéliser ou créer une clientèle.

Leur assortiment varie selon leur taille : plus de 100 000 références pour les grosses librairies (plus de 2 M€ de CA) à moins de 8000 pour les plus petites (moins de 300 K€ de CA).

Les points forts de la librairie restent la littérature et les sciences humaines où leur part de marché dépasse 50 %.

Il est difficile de mesurer l'évolution de chaque « niveau », leur périmètre n'étant pas le même selon les diffuseurs. De fait, l'appartenance au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> niveau n'est pas uniquement liée à un potentiel de chiffre d'affaires. Elle dépend également de la capacité des libraires à recevoir les représentants des éditeurs/diffuseurs et à présenter une partie plus ou moins large de leurs programmes.

Ces visites concernent en moyenne de 60 à 80 représentants pour les libraires de 1<sup>er</sup> niveau contre une dizaine pour le 2<sup>e</sup> niveau.

### Quelles sont les options dans ce contexte concurrentiel ?

- S'agrandir pour consolider ses points forts comme Ombres Blanches à Toulouse, Kléber à Strasbourg, Mollat à Bordeaux, Le Merle Moqueur ou La Hune à Paris.

- Se développer sur des segments porteurs comme la Jeunesse (Les Enfants de Dialogues à Brest, Polymômes à Montpellier, Le Divan Jeunesse à Paris).

- S'associer pour mettre en commun des expériences, des moyens ou des compétences (librairies Ensemble, Autour du Livre, librairies Initiales).

- Se rassembler par conviction comme le GIE Siloé (65 librairies, y compris Belgique et Dom-Tom) pour développer un rayon spiritualités et religions grâce à des formations et des échanges de savoirs.

- Se développer en créant un site de vente en ligne offrant un assortiment très large.

- Faire davantage connaître ses spécificités (fonds et conseil en particulier) dans un contexte de prix unique.

- Se regrouper pour proposer de nouveaux services comme les libraires de l'est parisien fédérés au sein du GIE Librest<sup>3</sup>. Ce GIE a lancé en 2010 un site web de réservation, de commande et de vente d'ouvrages en ligne, qui peuvent retirés dans l'une des librairies du groupement.

En 2011, Bertelsmann a cédé Direct Group France, sa filiale française, au fonds d'investissement américain Najafi Companies. Cet ensemble, rebaptisé Actissia, est devenu au fil du temps un acteur important du secteur en reprenant Alsatia

<sup>3</sup> Le GIE Librest réunit les librairies La Manoeuvre (11<sup>e</sup>), Atout Livre (12<sup>e</sup>), Le Comptoir des mots (20<sup>e</sup>), L'Atelier (20<sup>e</sup>), Le Genre urbain (20<sup>e</sup>), Le Merle moqueur (20<sup>e</sup>) et son annexe la Librairie du 104 (19<sup>e</sup>), ainsi que Millepages et Millepages BD & jeunesse (Vincennes).



et les librairies du groupe Privat. Aujourd'hui, l'ensemble des librairies, regroupées sous l'enseigne Chapitre, sont au nombre de 55 en 2010 ; le groupe compte également les boutiques France Loisirs, au nombre de 205.

Avec en moyenne 25 ouvertures par an sur les trois dernières années, les GSS progressent en nombre de points de vente.

Il faut signaler que l'ADELC (Association pour le Développement de la Librairie de Création) traite 35 à 40 dossiers par an et aide une vingtaine de librairies chaque année. Depuis septembre 2006, elle met notamment à disposition des libraires le panel de ventes Datalib, qui regroupe les informations de ventes de 205 librairies.

Le label «Librairie indépendante de référence» (LIR) créé en 2009 permet aux collectivités locales d'exonérer, sous conditions, les librairies labellisées de la contribution économique territoriale (CET, qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010). Ce label, accordé pour trois ans, a distingué 514 librairies depuis sa mise en place en 2009. En août 2011, un nouveau décret a été publié, élargissant le périmètre du label à d'autres librairies de référence (LR).

### L'émergence de nouveaux types de points de vente

Depuis quelques années, on constate le développement de l'espace consacré aux livres pratiques dans les linéaires de certaines enseignes spécialistes du non alimentaire (jardinage, bricolage, bien-être, cuisine...). Leur offre se concentre sur les rotations les plus fortes. De la même manière, l'univers de l'enfance est au cœur de l'offre proposée par les chaînes comme Fnac Eveil & Jeux ou La Grande Récré, qui connaissent une croissance soutenue à la fois interne et externe.

En 2010, la Fnac s'est séparée du pôle Eveil & Jeux, cédé à ID Group (Okaidi, Jacadi, etc.) qui exploite désormais ces points de vente sous le nom Oxybul Eveils & Jeux.

Le commerce en ligne représente pour l'année 2011 environ 10 % du marché total. Amazon.fr et Fnac.com sont les deux leaders de ce réseau. C'est le réseau qui connaît la plus forte progression depuis plusieurs années en s'appuyant sur une commodité d'achat (24h sur 24), une offre large, une remise de 5 % sur le prix de vente et la gratuité des frais de port proposée par les principaux intervenants.

### Des équipes de vente en mutation

Le travail du représentant se partage pour l'essentiel en deux :

- Apporter des informations sur les livres : les nouveautés à venir, les titres qui démarrent et les réassorts qui vont avec, les promotions et les retours ;
- Apporter des informations sur l'évolution des domaines éditoriaux et sur l'évolution du libraire dans son contexte.

Par ailleurs, le représentant doit remonter à sa hiérarchie et à ses éditeurs les informations les plus significatives du terrain.

L'augmentation de la production éditoriale depuis 10 ans se traduit par :

- Une rotation plus élevée sur les tables avec une espérance de vie de trois mois au maximum, en cas de vente faible ou moyenne (une nouveauté chasse l'autre) ;
- Des taux de retours élevés (23,1 % en 2010, 24,4 % en 2011), ce qui pénalise l'ensemble de la chaîne du livre ;
- Et en amont, des tirages moyens en baisse (de 10 000 exemplaires en 1990 à 7 630 en 2011), d'où une plus grande vigilance en ce qui concerne les mises en place.

Dans cet environnement fortement concurrentiel, la maîtrise de l'information est un facteur clé du succès.

En effet, compte tenu de la centralisation des décisions ou des modalités de référencement dans

les hypermarchés ou les GSS, il est indispensable pour les diffuseurs de disposer de l'information sur les nouveautés :

- Le plus en amont possible : trois à six mois sont nécessaires, selon les circuits, afin de pouvoir intégrer les détails liés au référencement dans les chaînes ou d'être retenus dans les opérations publi-promotionnelles ;

- De façon exhaustive : titre, auteur, prix, code, résumé, date de mise en vente, PLV...

- De façon fiable : tout retard ou information incomplète compliquera la bonne mise en place des livres dans le flux logistique des « offices » ; environ 40 par an pour les principaux distributeurs, soit en moyenne, quatre offices par mois. Internet contribue du reste à améliorer la qualité de l'information soit grâce aux sites créés par les éditeurs qui complètent le travail des représentants, soit grâce aux sites des distributeurs qui donnent aux libraires un accès à des informations financières, logistiques ou leur permettent de passer des commandes.

Mais le représentant est également un « fournisseur d'informations » dans d'autres domaines :

- Information commerciale sur la performance du point de vente et sa zone de chalandise.
- Information sur les performances des collections ou des ouvrages dont il a la responsabilité chez ses clients.
- Information sur l'évolution des marchés, afin que les libraires puissent par exemple, se positionner sur les segments en croissance.
- Information sur la façon d'optimiser la présentation des ouvrages, ce qui fait appel aux techniques du merchandising.

Face à cette charge de travail, l'informatisation des librairies a certes facilité les commandes de réassorts ou les gestions du fonds. Encore faut-il que ces fonds soient pertinents et en ligne avec le potentiel du libraire.

Le représentant doit donc être également capable d'apprécier cette offre avec son client et de l'adapter à la réalité de la zone de chalandise.

Tâche difficile, car certaines collections déterminent aussi l'image de marque d'une librairie et ont une incidence sur la typologie de sa clientèle, sur sa fréquentation et sur son panier moyen.

### DES CONDITIONS DE VENTE PRIVILÉGIANT LE « QUALITATIF »

La loi du 10 août 1981 («loi Lang») prévoit que la remise qualitative (liée à des critères qualitatifs) obtenue par un libraire, doit être supérieure à la remise quantitative. En application de cette loi, un accord entre éditeurs et libraires, dit protocole Cahart, du nom du haut fonctionnaire ayant animé les travaux, a précisé en 1991 les huit critères qualitatifs parmi lesquels quatre devaient être utilisés par les éditeurs.

Dix ans après, un second protocole a été signé en 2001 entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Syndicat de la librairie française (SLF), précisant notamment les règles de mise en vente des nouveautés (ou office), service qui doit être l'objet d'un contrat écrit dans lequel sont précisées les conditions de retour des livres.

Enfin, un nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie a été signé le 26 juin 2008 entre le SNE, le SLF et le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC) regroupant les grandes surfaces spécialisées. L'objectif de ce nouveau texte est de préciser les conditions de fixation des remises des libraires et également de reformuler les autres usages commerciaux de l'édition avec la librairie.

Ce nouveau protocole introduit la notion de critères obligatoires et de critères complémentaires pour préciser le mode de calcul des remises qualitatives.

Les critères obligatoires doivent représenter entre 30% et 70% des points de remise qualitative attribués par l'éditeur ou le diffuseur au libraire. Ils doivent, de plus, être valorisés individuellement, chacun ne pouvant représenter à lui seul plus de 25% de l'ensemble du potentiel de la remise qualitative.

- 1 L'acceptation par le libraire de commandes à l'unité.
- 2 La présence d'un personnel qualifié sur le point de vente.
- 3 La relation du libraire avec ses fournisseurs, notamment dans la réception des représentants (dans l'hypothèse où l'éditeur/diffuseur ne visite pas le point de vente, ce critère sera remplacé par le critère 8 ci-après).
- 4 Les actions d'animation à l'initiative du libraire.

D'autre part, les éditeurs/diffuseurs doivent obligatoirement intégrer au moins trois des six critères complémentaires définis dans le protocole, parmi :

- 5 Le réassortiment des titres.
- 6 Le suivi et la mise en avant du fonds de catalogue des éditeurs.
- 7 L'utilisation d'outils bibliographiques actualisés.
- 8 L'inscription du libraire au service des nouveautés ou la prise de notés avant parution.
- 9 La promotion de l'offre éditoriale par la prescription du libraire et sa participation aux opérations de promotion menées par l'éditeur.

10 L'utilisation des outils de transmission de la profession et d'une connexion Internet pour recevoir les informations actualisées de la part de l'éditeur/diffuseur.

La situation de la librairie indépendante, qui a donné lieu à une étude en 2007, a fait l'objet d'une mission lancée en janvier 2012 par le ministre de la Culture et de la Communication. Celle-ci a rendu son rapport en mars 2012 au Salon du livre, dans un contexte de pression accrue sur la librairie en raison notamment de l'augmentation des charges, selon le SLF. Ainsi, l'appel lancé par les libraires lors des Rencontres nationales de la librairie en mai 2011 a été entendu par les pouvoirs publics, mais aussi par les éditeurs qui ont annoncé des mesures pour soutenir leurs partenaires.

### CONCLUSION

Dans le contexte actuel, la solidarité et le dialogue entre les maillons de la chaîne sont plus que jamais indispensables. Le développement des ventes en ligne ou l'arrivée du livre numérique sont autant de chances à saisir par les acteurs pour œuvrer ensemble à la promotion de la création et au développement de la lecture.

L'année 2012 a été marquée par la hausse du taux réduit de TVA de 5,5% à 7%. Cette mesure, applicable au 1<sup>er</sup> janvier, a bénéficié d'un délai transitoire dans sa mise en œuvre, au regard des spécificités du secteur. L'ensemble de la chaîne s'est ainsi mobilisée sur ce dossier, en lien avec les pouvoirs publics qui ont confié une mission d'accompagnement au conseiller d'Etat Pierre-François Racine.

// Francis LANG

Président de la commission Usages commerciaux

# La place de la distribution dans le circuit du livre

**L**a distribution de livres en France rassemble les activités liées à la circulation physique des ouvrages (stockage, transport) et à la gestion des flux (physiques, financiers et informatiques). En effet, le distributeur fait le lien entre l'éditeur et le libraire en acheminant les livres dans les points de vente.

Le distributeur a l'obligation de livrer chaque livre en un exemplaire à n'importe quel point de vente si telle est la demande. Or, il existe près de 1 300 000 titres différents en France et environ de 10 000 à 25 000 points de vente selon les distributeurs : on comprend dans ces conditions les contraintes logistiques d'un tel système qui pèse dans l'économie de la chaîne du livre.

### LE RÔLE DE LA DISTRIBUTION

Dans ce cadre, le rôle de la distribution est d'assumer la plus grande partie des tâches liées à la circulation physique du livre et à la gestion des flux financiers qui en sont la contrepartie.

Elle a en particulier en charge :

- le stockage des livres (l'éditeur en restant le propriétaire),
- la réception des commandes,
- leur préparation, leur expédition vers les différents points de vente,
- la facturation et le recouvrement des créances pour lesquelles elle est souvent garante des paiements (ducroire),
- le traitement des retours (20 à 25% des expéditions) : réception, tri, réintégration ou mise au pilon, notes de crédit aux clients.

Enfin, la distribution recueille et restitue aux diffuseurs et aux éditeurs des éléments chiffrés d'analyse des ventes de ses clients : mise à l'office, réassortiment, retours, par titre, par centrale et par client.

Bien que nettement différenciées, les activités de diffusion et de distribution restent tout à fait liées : liens avec les représentants, références à la politique commerciale de l'éditeur...

### STRUCTURE DU SECTEUR

Contrairement à d'autres pays, la distribution en France est essentiellement assurée par des sociétés liées directement aux maisons d'édition.

La fonction de distribution peut être ou non exclusive : le distributeur assure la distribution des ouvrages de sa maison mère, mais aussi celle d'autres éditeurs qui la lui ont confiée.

Les principaux groupes d'édition ont leur société de distribution : Hachette Distribution pour Hachette Livre, Interforum pour Editis, Sodis pour Gallimard, Union Distribution pour Flammarion, Volumen pour La Martinière / Le Seuil, MDS pour Média Participations, Dilisco pour Magnard-Vuibert, etc.

### RÉMUNÉRATION ET CÔÛT

Le distributeur est rémunéré par l'éditeur soit sur des bases proportionnelles aux flux allers et retours, exprimés en prix public hors taxes, soit sur la base d'une remise achat fixe. Dans tous les cas, le poids des retours est en constante augmentation : cela est sans doute lié à l'augmentation constante de la production (un peu plus de 64 000 nouveautés et nouvelles éditions en 2011).

On peut estimer le coût direct de la distribution aux alentours de 12 à 14% du chiffre d'affaires net de retours, exprimé en prix public hors taxes.

### UNE INFORMATISATION POUSSÉE

Les modes de passation des commandes sont aussi divers que les moyens de communication existants. Si elles peuvent être communiquées par fax (12 à 15%), être prises au téléphone (8 à 12%), ou reçues par courrier (moins de 5%), elles passent de plus en plus par des échanges de données informatisées (EDI) provenant soit directement des points de vente soit des terminaux portables

affectés aux représentants des forces de vente les plus nombreuses.

Pour les distributeurs les plus équipés, ce mode d'acquisition des commandes par EDI peut représenter plus de 70 % de leur activité, taux qui est désormais stabilisé selon les catégories de points de vente du livre.

La mise en place de cette technique a permis un gain très important, de l'ordre de un à trois jours, dans le délai d'acheminement de la commande : celle-ci est alors traitée sous 48 heures. Pour leur quasi-totalité, ces commandes en EDI transitent par Dilicom.

### DILICOM

Créée sous sa forme actuelle en 1989, Dilicom est une structure interprofessionnelle à laquelle adhèrent la majorité des distributeurs.

Dilicom fournit les prestations suivantes :

- La consultation d'une base de données riche de plus d'un million trois cent mille titres rassemblés dans le Fichier Exhaustif du Livre (FEL).
- Plus de 4 000 modifications quotidiennes effectuées par les distributeurs-éditeurs.
- La transmission de commandes émises par environ 8 000 points de vente vers plus de 1 500 distributeurs qui représentent plus de 15 000 éditeurs.
- L'émission d'accusés de réception de ces commandes vers les libraires.
- Le développement de l'envoi des avis d'expédition en EDI et par le web informant le point de vente des ouvrages qu'il va recevoir et permettant leur intégration directe dans son système informatique lui procurant ainsi d'importants gains de temps de réception.
- Depuis 2007, Dilicom déploie le service Dilifac offrant par ce biais la possibilité d'émettre et de recevoir des factures dématérialisées qui remplacent les traditionnelles factures papier tout en automatisant les traitements comptables.

Enfin, Dilicom assure, pour le compte de la Clil, la gestion et la constitution du fichier commercial généralisé, le FEL (Fichier Exhaustif du Livre, cf. encadré page suivante).

Après avoir connu pendant de nombreuses années une croissance de 10 à 12 % due à la conquête de nouveaux clients, l'évolution de Dilicom s'est stabilisée à partir de 2007-2008 en raison d'une maturation du marché. En 2011, Dilicom a assuré la transmission de 97 millions de lignes de commandes. Si l'on prend en compte l'ensemble des messages, c'est près de 230 millions de lignes qui auront transité au cours de l'année 2011.

Le coût global de Dilicom est supporté pour les deux tiers par les distributeurs, pour le reste par la librairie. Le prix de la ligne de commande transmise est d'environ 0,03 € pour le distributeur, soit un montant inférieur au coût standard de saisie d'une commande (évalué entre 0,12 et 0,18 €).

Enfin, Dilicom permet l'usage de plusieurs langages ou formats informatiques, démontrant par là sa volonté d'être tourné vers le client.

La saisie interactive des commandes par Internet est proposée, notamment aux libraires situés à l'étranger, et ce, gratuitement.

Dans le courant de l'année 2010, Dilicom a ouvert un service de référencement des produits numériques et a créé le « hub », outil de liaison pour les échanges des fichiers numériques entre les plateformes de distribution et les revendeurs. Le hub permet de gérer les différentes transactions nécessaires au développement du commerce de produits dématérialisés :

- Fourniture des métadonnées collectées auprès des plateformes de distribution.
- Transmission des commandes des revendeurs vers les différentes plateformes de distribution.
- Livraison des liens destinés aux consommateurs finaux des plateformes de distribution vers les revendeurs.
- Reporting pour faciliter le service-après-vente (SAV) assuré par les revendeurs.

## Dilicom, au service du livre

### ► Le Fichier Exhaustif du Livre (FEL), première base de données gérée par l'interprofession

Le 25 janvier 2001, le contrat de constitution du Fichier Exhaustif du Livre (FEL) a été signé par des représentants de Dilicom, d'Hachette et de la Clil.

Il s'agit d'un fichier commercial alimenté par les éditeurs et les distributeurs à partir des données centralisées dans la fiche produit du livre (la qualité et l'uniformité des informations est garantie par un mode d'emploi adopté depuis deux ans par l'ensemble de l'édition). Ce fichier unique de données normalisées facilite la recherche et l'identification des ouvrages à commander. Le FEL recense actuellement plus de 1,3 million de fiches, il peut être consulté sur Internet ou intégré directement dans le logiciel de gestion des points de vente. En 2010, il a fait l'objet de plus de 2 millions de mises à jour, envoyées quotidiennement et un plan qualité très strict garantit la fiabilité des informations qu'il contient.

### ► Un peu d'histoire

Depuis 1995, la Clil réfléchissait à un fichier interprofessionnel unique dont le contour s'est précisé au fil des ans et dont l'intérêt n'a fait que croître avec le développement d'Internet. Les échanges de données informatisées (EDI), qui s'imposent de plus en plus comme une nécessité dans les relations commerciales entre les différents partenaires du livre, sont à l'origine de cette démarche. L'EDI est aujourd'hui le premier moyen pour les libraires de passer leurs commandes de réassort. L'extension et la banalisation d'Internet ont élargi le nombre d'utilisateurs des bases de données qui, de strictement professionnelles, sont devenues accessibles au grand public.

### ► De nombreux avantages

- Face à la multitude des sources, et grâce aux progrès de l'électronique, l'intérêt de la concentration de l'information en une seule base est évident. Les libraires utilisateurs du FEL trouveront rassemblés dans ce catalogue électronique unique ce qu'ils cherchaient dans plusieurs bases ou par tout autre moyen.
- L'exhaustivité, sans laquelle ce fichier n'aurait pas de raison d'être, implique que soient fusionnés les flux d'informations qui émanent des éditeurs dont les maisons de distribution alimentent depuis maintenant dix ans le catalogue géré par Dilicom et aussi des éditeurs qui s'auto distribuent. Ce sont près d'un million de titres qui, à l'heure actuelle, peuvent être commandés sur ce réseau, Dilicom continuant à intégrer régulièrement de nouveaux catalogues.
- Le troisième atout du FEL réside dans la qualité et la cohérence de ses informations émises dans le respect des normes et des standards. Cette qualité implique l'existence de mises à jour quotidiennes. Pour comprendre l'importance de cette actualisation continue, il faut savoir que sur son fichier,

Dilicom a réalisé en un an plus d'un million de mises à jour qui concernent non seulement les changements de prix mais aussi et peut-être surtout la notion de disponibilité. Le commerce en flux tendu impose un lien constant entre l'offre de la production, c'est-à-dire la publication, l'impression et la réimpression et la demande qui évolue sous la forme de commandes de plus en plus petites mais de plus en plus nombreuses. La qualité impose également des contrôles pertinents au moyen de procédures de vérification des données.

- La simplicité du FEL relève de son caractère primaire : il contient les premières informations essentielles au commerce du livre, garanties par les distributeurs et les éditeurs. Aucun enrichissement bibliographique n'est apporté à ce fichier qui devient la source unique d'information initiale de l'interprofession.
- L'accès unique, la garantie de qualité, le respect des normes sont enfin d'indéniables facteurs d'économies.

### ► La mise en service

Le FEL est réservé aux professionnels de la vente du livre. Plusieurs formules d'abonnement étant disponibles, en fonction de la taille et des besoins de la librairie concernée avec la création du service, le FEL à la demande, est la formule la moins onéreuse qui permet de choisir sa prestation de mise à jour. Constituant un noyau de base, le FEL reste susceptible d'être enrichi par ses utilisateurs par l'adjonction d'informations complémentaires.

Dans sa mission d'amélioration de la qualité de son fichier, Dilicom a passé un contrat avec la BnF qui permet par l'affichage des données BnF sur son site, un contrôle par les distributeurs et une amélioration de leurs propres données.

Courant 2012, Dilicom, par mandat de la Clil, a procédé à l'intégration des images de couvertures dans le FEL : celui-ci compte plus de 250 000 images au premier trimestre 2012. Dans le même temps, les notices des livres numériques disponibles à travers le hub ont été rendues accessibles à la consultation sur le portail de Dilicom (plus de 150 000 notices de livres numériques disponibles au premier trimestre 2012).

### ► La mise en œuvre du droit de prêt

Dilicom joue également un rôle dans la mise en œuvre du droit de prêt en collectant les flux de données informatisées regroupant les déclarations des bibliothèques et des fournisseurs.

### ► Dilifac

Ce nouveau service propose des procédures de numérisation et de dématérialisation des factures, et de centralisation des paiements, à l'instar de ce qui existe en Allemagne et en Angleterre. L'objectif poursuivi est une économie dans l'ensemble de la chaîne du livre dans le traitement des factures (8 millions de factures circulent entre les éditeurs et les libraires).

**ISBN ET CODE-BARRE**

L'informatique a également été mise à contribution pour accélérer l'industrialisation du traitement des flux physiques.

<sup>4</sup> L'ISBN est un numéro international obligatoire pour chaque ouvrage. Il sert à fabriquer le code EAN 13, lui-même à la source du code-barres correspondant. La liste des ISBN est communiquée aux éditeurs par l'AFNIL. Le 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'ISBN est passé à 13 chiffres au lieu de 10 auparavant ; depuis cette date, il y a superposition de l'ISBN et du code EAN 13.

La généralisation de l'ISBN<sup>4</sup> à tous les ouvrages, l'adoption du code-barre, d'abord sur le dos des ouvrages puis dans la plupart des catalogues ont, en premier lieu, facilité les échanges de données et, par la suite, permis de gérer les entrepôts de manière plus automatisée en facilitant la reconnaissance des livres tant lors de la préparation des commandes que dans la reconnaissance des retours d'inventus.

L'ISBN identifie déjà séparément chaque manifestation commerciale d'une publication physique. De la même manière, les ouvrages numériques sont appelés à avoir un ISBN spécifique, facilitant ainsi le développement du marché du livre numérique (cf. p. 77).

**DES COMMANDES DISPONIBLES RAPIDEMENT**

Depuis son arrivée chez le distributeur jusqu'à sa mise à disposition auprès du transporteur, le temps de préparation d'une commande se situe entre 24 et 36 heures.

Ceci a été rendu possible grâce à des organisations complexes tenant compte du nombre élevé, comme on l'a vu, de références, de clients et de commandes.

Enfin, dans la course contre le temps qu'est le traitement d'une commande, la bonne marche du transport est cruciale à la fois en termes de coûts et de délais pour tous les partenaires.

**LE TRANSPORT DU LIVRE**

La contrainte du délai se pose peu pour les colis expédiés sur l'initiative des éditeurs (services de nouveautés), sauf en termes de bonne coordination.

Il se pose surtout pour les commandes dont l'initiative revient au libraire, les réassortiments, qui représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires de la profession.

Comme chacun sait, le coût unitaire du transport décroît fortement avec le poids des commandes. Mais, le libraire souhaitant proposer un choix maximum à sa clientèle tout en réduisant ses stocks, les réassortiments à l'unité ne font que croître depuis plusieurs années.

**La Commission de liaison interprofessionnelle du livre (CLIL)**

Créée en 1991, la CLIL est une association régie par la loi de 1901 qui a pour objet le développement du marché et la promotion du livre, l'étude et l'amélioration des pratiques relatives à la chaîne du livre. Ses statuts ont été actualisés en 2004.

Le bureau est composé de 22 membres siégeant au sein de deux collèges. Chacun des collèges est constitué d'un nombre égal de représentants (11 sièges « Editeurs/Distributeurs » et 11 sièges « Libraires »). A noter que le SNE ainsi que le SLF sont représentés et participent aux travaux. La CLIL se réunit une fois tous les deux mois en Bureau et deux fois par an en Assemblée générale. Elle est présidée alternativement, tous les 2 ans, par un libraire ou par un éditeur/distributeur. Son fonctionnement paritaire est gage de transparence et de respect des intérêts de toutes les parties. Il vise la recherche permanente de mutualisation et de partage des moyens.

Lieu de concertation et de travail, la CLIL gère la question du transport vers la province :

- Administration du FEL (Fichier Exhaustif du Livre), fichier commercial incontournable qui recense plus de 1,3 million

de fiches avec un plan qualité très strict, dont la gestion est confiée à Dilicom

- Travaux relatifs à la normalisation nécessaire pour la commercialisation du livre numérique (FEL numérique)
- Pilotage de la plateforme Prisme
- Organisation du transport du livre :
  - choix et agrément des transporteurs<sup>5</sup>
  - achat du transport vers les libraires de province avec l'objectif d'optimisation de la qualité et des coûts (plus de 3 millions d'euros d'économies en 2010)
  - analyse, maîtrise et contrôle des flux EDI, logistiques et financiers passant par Prisme
- Conseil et accompagnement des libraires (choix du transporteur, suivi qualité et facturation, arbitrage)
- Réflexion sur l'amélioration du traitement des flux physiques ou de données (veille technologique, bonnes pratiques, développement durable, etc.)

<sup>5</sup> Transporteurs agréés au départ de Prisme : Bénito, Besson, Calbersson / Géodis, Ciblex (monocoliste), Courses-Livres, DBP, Ducros, Trans-Livres, XP / Heppner, Ziegler.

La loi sur le prix unique du livre – loi Lang du 10 août 1981 – exigeant de chaque détaillant qu'il offre au client un service gratuit de commande à l'unité, il ne lui est pas possible de répercuter le coût de l'acheminement au client.

Pour le libraire de province, la seule solution envisageable pour diminuer les coûts et obtenir en parallèle des livraisons fréquentes, est le regroupement des colis provenant des distributeurs. De cette exigence est née la constitution de la plateforme interprofessionnelle Prisme.

Le fonctionnement de cette plate-forme créée en 1993 a été confié par la Clil, structure paritaire réunissant distributeurs-diffuseurs et libraires, à des professionnels du transport.

Située en région parisienne, elle est alimentée par environ 650 remettants, bien sûr les principaux distributeurs mais aussi un grand nombre d'éditeurs auto-distribués pour lesquels l'existence de cette plate-forme est une chance inestimable de pouvoir acheminer leur production vers les points de vente.

Neuf transporteurs agréés pour la France et un pour la Belgique enlèvent les colis à destination de 3 000 libraires.

Prisme a traité un peu moins de 53 000 tonnes (allers et retours) en 2011 et assure les flux allers ainsi que le regroupement des retours destinés aux distributeurs. Son coût est calculé par kilo, supporté à 50 % par les distributeurs.

**EN CONCLUSION**

Dans cette chaîne logistique du livre, le numérique a fait son apparition depuis plus d'une dizaine d'années par le biais de la vente en ligne. Confidentiel à ses débuts, ce canal est devenu un circuit de distribution comme un autre, utilisant les outils interprofessionnels tels que l'EDI ou la facture dématérialisée. Mais, depuis quelques années, le numérique se traduit également par la vente de fichiers dématérialisés, lisibles sur divers supports (ordinateurs, tablettes, readers, etc.). Le marché du livre numérique, même s'il est encore faible aujourd'hui, n'est pas laissé de côté par les acteurs traditionnels de la chaîne du livre. Ainsi, les diffuseurs et les distributeurs intègrent désormais les livres numériques dans leur catalogue et les libraires les mettent en avant sur leurs sites de vente en ligne. De nouveaux services font également leur apparition, comme l'impression à la demande développée par certains distributeurs, soucieux de proposer au libraire et au client final l'offre la plus exhaustive possible.

Ces questions, qui occupent les éditeurs, sont également étudiées dans les groupes et commissions du Syndicat national de l'édition, ainsi que dans les instances de concertation interprofessionnelles où se retrouvent régulièrement l'édition et la librairie. C'est dans ce cadre que la Clil travaille à l'élaboration d'une fiche produit du livre numérique et que Dilicom identifie désormais dans le FEL les notices correspondant à des livres numériques.

// Philippe GADESAUDE

Président de la commission Circuit du livre



© Dilisco

## L'organisation actuelle du transport du livre en France

Multiple, l'organisation peut être schématisée ainsi :

### Les libraires de l'Île de France (Paris et région parisienne)

Chaque distributeur choisit son transporteur, parmi les deux principaux transporteurs desservant la région parisienne (Geodis/Calberson et Speed), et en assume le coût. Les libraires paient une participation en pied de facture exprimée en euro par kilo, conformément à l'accord interprofessionnel conclu entre le SNE et le SLF le 22 juin 2005.

Cette participation représente environ 50 % du coût réel. Le coût d'envoi des retours est normalement assumé par les éditeurs (l'accord de 1988 prévoyait que les retours soient repris sans participation des libraires à l'occasion des livraisons). Les libraires utilisent aussi un système de coursiers pour s'alimenter chez certains éditeurs.

Depuis 2006, à l'initiative de la commission Transport, la livraison de nuit a été mise en place pour une trentaine de librairies. De nouvelles librairies sont séduites chaque année par les avantages de cette formule : gain de productivité, préservation de l'environnement, réduction des coûts de transport, etc. La commission Transport réunit des distributeurs, des libraires et des transporteurs pour suivre les évolutions logistiques, économiques et réglementaires en termes de transport parisien.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) soutient ce dispositif, en raison notamment de son impact environnemental positif : décongestion du trafic aux heures de pointe, utilisation de véhicules propres et peu bruyants (camions au GNV), réduction des émissions de dioxyde de carbone, etc.

De plus, la livraison de nuit s'inscrit dans le plan « Transport » de la Ville de Paris et la « Charte des bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris » à laquelle participe la commission Transport.

### Les libraires de province

Pour bénéficier d'un effet de poids additionnés, les commandes sont remises à une plate-forme de regroupement Prisme (hormis les départs de centres régionaux). Le libraire choisit son transporteur, parmi les transporteurs agréés, et en assume le coût, depuis Prisme jusqu'à sa librairie. L'acheminement de ses commandes jusqu'à Prisme ainsi que 60 % du coût du traitement sur celle-ci sont supportés par l'édition.

Cette plateforme reçoit également les retours des libraires et les éclate en direction des différents distributeurs. Les coûts d'acheminement des retours jusqu'à Prisme et de traitement par Prisme sont à la charge des libraires. Le coût de transport depuis Prisme vers les centres de distribution est à la charge de l'édition.

### Les hypermarchés, GMS...

Chaque distributeur choisit le transporteur et en assume le coût. Les destinataires paient une participation en pied de facture, exprimée en pourcentage du prix public HT, et variable suivant les distributeurs (certains pratiquant le franco dans le cadre d'accords commerciaux). Le coût d'acheminement des retours vers les centres de distribution est assumé par les clients.

### Les plateformes nationales

La création de chaînes de magasins entraîne progressivement la centralisation des approvisionnements sur des plateformes nationales. Cela concerne par exemple la Fnac (91 points de vente), Auchan (125) ou encore Chapitre (56). Ce dernier s'est d'ailleurs associé à Volumen pour créer une plateforme de regroupement et de stockage dénommée Loglibris, sur laquelle il a regroupé ses flux fin 2010.

Ainsi, pour la Fnac, les réassorts de quelques éditeurs non encore traités sur la plateforme nationale transitent par la plateforme Prisme. Celle-ci joue pour la Fnac un rôle particulier de mise à disposition pour son propre transporteur. Les autres expéditions sont acheminées par les éditeurs sur la plate-forme de Massy.

### Les autres clients

Chaque distributeur choisit le transporteur et en assume le coût. Les conditions financières de ce transport sont traitées par chacun au cas par cas.

### Les mises à disposition

Il existe plusieurs sites de mises à disposition des commandes, soit dans des comptoirs de vente (Livre Diffusion, DIL, Dilisco, comptoirs propres des éditeurs...) soit sur une plateforme de transporteur. Les commandes sont mises à la disposition des libraires (Paris ou province) ou de leurs coursiers.

### Les comptoirs de vente

Ils sont conçus pour servir rapidement des petites commandes aux clients en compte chez les distributeurs ou aux clients n'ayant pas de compte ouvert chez ceux-ci.

## L'optimisation du transport

### Un nouveau plan de transport

En 2008, la CLIL avait lancé une étude des opportunités d'évolution du schéma de distribution du livre (analyse de la situation existante et étude des possibilités d'amélioration de la qualité de service et des coûts de transport, sur le périmètre du flux Prisme, qui permet le regroupement et la massification du transport vers la province). Une phase de recherche d'optimisation, d'identification des prestataires susceptibles de répondre aux attentes des libraires a été lancée, suivie de l'appel d'offres en 2009 et des négociations concomitantes menées par le Collège Libraires de la CLIL.

### Jusqu'à 15 % d'économies pour les libraires et stabilisation du schéma de transport

La CLIL a proposé aux libraires, à partir de mars 2010, un nouveau plan de transport permettant de maintenir et d'améliorer le service, grâce à l'identification de trois flux : « monocolis » pour les plus petits flux ; « palette »,

pour les librairies ayant de gros flux ; « messagerie » pour les flux moyens.

En 2010, 500 libraires ont revu leur organisation transport et suivi les recommandations de la CLIL pour changer de transporteur, générant une baisse moyenne de 15 % des coûts de transport, soit plus de 3 millions d'euros d'économies pour la profession.

En 2011, 300 libraires ont changé de transporteur, la CLIL ayant continué à optimiser son plan transport grâce aux remontées réactives des libraires. Deux nouveaux transporteurs ont été ainsi référencés au départ de la plateforme Prisme.

En 2012, le schéma est désormais stable, en garantissant aux libraires le choix entre au moins trois acteurs par département. En parallèle, la CLIL permet à chaque libraire de se connecter la partie sécurisée de son site internet ([www.clil.org](http://www.clil.org)) afin de calculer, de contrôler sa facture de transport mensuelle, et de simuler les tarifs des transporteurs alternatifs de son département.

## Le FEL Numérique

### La Commission FEL Numérique au sein de la CLIL

En 2011, la CLIL a créé la Commission FEL Numérique, qui se compose de libraires, de distributeurs, ainsi que de représentants du SNE, du SLF, de l'Alire, d'Electre, de Dilicom et de la BnF. Elle réunit une fois par mois ces acteurs majeurs de l'interprofession dans le but de favoriser la convergence de tous les travaux interprofessionnels sur le numérique, de favoriser la communication entre eux et de s'assurer que les missions demeurent bien délimitées et sans redondance.

Dans le cadre d'une réflexion sur la fiche produit du livre numérique, les travaux portent sur la normalisation des données nécessaires à la description et à la commercialisation des livres numériques grâce au partage des expériences de chacun et à la coordination avec les différentes commissions de l'interprofession.

### Publication d'un Guide des bonnes pratiques

L'interprofession a retenu le format ONIX 3.0 comme norme de référence pour la description des livres numériques. Ce format est maintenu par EDITEUR. Ainsi, la CLIL a publié en avril 2012 un *Guide des bonnes pratiques*, destiné à restituer les préconisations de la Commission sur le FEL Numérique à l'issue d'une année de travaux. Disponible en téléchargement depuis le site [www.clil.org](http://www.clil.org), le Guide sera actualisé régulièrement.

Le Guide propose sous forme de fiches les règles de codification au format ONIX 3.0 à appliquer pour chacune des métadonnées : principes de mise à jour de notices ONIX 3.0 ; données vitales ou minimales que l'éditeur ou le distributeur doit s'engager à fournir ; identification des acteurs par le GLN 13 ; identification produit par l'EAN 13 ; renseignement de la marque éditoriale et du nom de l'éditeur ; codes de disponibilité.

Il propose également des exemples illustrant l'utilisation de ces règles de codification applicable à l'édition française.

### Refonte de la classification thématique de la Fiche produit du livre

La Commission FEL Numérique a engagé un travail de refonte de la nomenclature de la Fiche produit du livre, en affinant les libellés et en augmentant la classification thématique d'un quatrième niveau. Le travail concerne la normalisation des données pour le livre papier et pour le livre numérique. Il reprend le principe de compatibilité ascendante, afin que la structure ancienne (Fiche produit du livre, 9<sup>e</sup> version de février 2008, mise à jour du 10 janvier 2012) puisse coexister avec la nouvelle. Pour utiliser la structure nouvelle, une table de correspondances sera établie. La Commission rendra son travail au Bureau de la CLIL à la fin du premier semestre 2012.

<sup>6</sup> 0,26€/kg au-delà de 10 kg, avec un minimum de 3,22€ au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les tarifs sont indexés selon l'indice CNR depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (accord SNE/SLF du 22 juin 2005). Les retours sont à la charge des distributeurs.

# LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

//73 2012 : l'an 01 de l'e-book ?

//75 Des ressources en ligne sur le livre numérique

//76 Baromètre SOFIA / SNE / SGDL sur les usages du livre numérique

//78 Les ateliers « Normes et standards » de la commission Numérique

//78 Les Assises du livre numérique

//79 Les éditeurs et l'« Open Access »

## 2012 : l'an 01 de l'e-book ?

**D**epuis quelques années, le livre numérique suscite curiosité, interrogations et débats passionnés en France. Au départ circonscrit à un cercle d'early adopters, l'e-book a commencé à faire parler de lui avec le développement massif des smartphones et surtout avec l'engouement déclenché par l'arrivée des tablettes numériques sur le marché français. Au-delà de ces éléments, quels ont été les événements notables ainsi que les changements induits par le développement du livre numérique sur le marché français en 2011-2012 ?

### LES MUTATIONS RÉCENTES

#### Un environnement international porteur

Bien que le livre numérique ne représente encore en France qu'une faible part de marché<sup>1</sup>, l'observation des tendances dans les pays anglo-saxons est instructive à plus d'un titre. Ainsi, d'après les statistiques établies par l'Association of American Publishers (AAP), les e-books, qui représentaient 0,6 % de la part de marché totale « trade »<sup>2</sup> en 2008, constituent en 2010 6,4 % de cette même part de marché, avec un chiffre d'affaires net de 878 million de dollars. Le taux de croissance des ventes d'e-books est d'autant plus visible sur certaines catégories éditoriales. Par exemple, toujours selon les statistiques de l'AAP, les ventes de livres numériques en fiction adulte représentent en 2010 13,6 % de la part de marché de ce segment. Autre indicateur intéressant : d'après une étude menée par AT Kearney<sup>3</sup>, le taux de pénétration de l'e-book atteint déjà 20 % sur le marché américain en 2011 et 7 % pour le marché britannique. De plus, les ventes de livres numériques connaissent sur ces marchés des taux de croissance spectaculaires : + 144 % entre janvier-août 2010 et janvier-août 2011, d'après les statistiques de l'AAP reprises dans l'étude AT Kearney.

#### Une volonté forte de la part des éditeurs français

Les éditeurs en France ont aujourd'hui pleinement conscience de l'importance, aux yeux du lecteur, de disposer d'une offre numérique de qualité, qui soit attractive et la plus large possible. L'offre numérique des éditeurs français s'est donc considérablement enrichie ces derniers mois, dans les domaines les plus variés (littérature française et étrangère, sciences humaines, livres pratiques, ouvrages techniques, etc.).

Cette croissance de l'offre passe d'une part par la mise en place, pour les nouveautés, de flux de production intégrant le numérique dès l'amont,

notamment par l'usage du format structuré XML et par la génération automatisée ou semi-automatisée de fichiers EPUB et PDF pour les versions numériques, souvent en relation avec les compositeurs. Pour les nouveautés, le livre numérique peut donc être disponible simultanément au livre imprimé.

D'autre part, les éditeurs ont à cœur de convertir les livres de leur fonds au format numérique. Ceci a été notamment initié par les aides à la numérisation rétrospective et la diffusion numérique de documents sous droits, accordées par le Centre national du livre (CNL) depuis 2008. Ce programme a également permis d'alimenter la bibliothèque Gallica d'ouvrages sous droits (plus de 65 000 ouvrages disponibles au premier semestre 2012).

En 2010, avec le succès de l'iPad et des tablettes proposées par d'autres constructeurs, certains éditeurs se sont tournés vers les applications qui offrent une certaine interactivité au lecteur, intéressante dans des domaines comme le livre jeunesse ou le livre pratique par exemple. Les « apps » impliquent toutefois des coûts de développement importants, notamment si l'éditeur souhaite être présent sur des tablettes équipées de systèmes d'exploitation distincts (iOS, Android, etc.). A cette difficulté s'ajoute un certain manque de visibilité des applications des éditeurs sur les « stores » où l'on rencontre tout type de contenus (jeux, outils, services).

Dans le courant de l'année 2011, les évolutions du format EPUB – telles que normalisées par l'IDPF et adaptées ou devancées par les opérateurs – ont poussé de plus en plus d'éditeurs à créer des livres numériques dans ce format désormais plus adapté aux livres illustrés, principalement sous ses deux variantes actuelles : EPUB version 2 et EPUB Fixed-Layout<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> En 2011, le livre numérique représente moins de 1 % du chiffre d'affaires total de l'édition (source : SNE).

<sup>2</sup> Aux Etats-Unis, les données de l'AAP concernant le marché américain distinguent généralement le marché dit « trade » correspondant aux publications grand public des marchés scolaire, universitaire et professionnel.

<sup>3</sup> Cette étude a été présentée lors de la conférence IfBook Then 2012 à Milan en février 2012 (disponible en ligne)

<sup>4</sup> Pour une définition de ces termes, se reporter au lexique figurant dans le Guide du numérique à l'usage des éditeurs, en ligne sur le site de SNE (onglet Dossiers & Enjeux > Numérique) (cf. p.75).

<sup>5</sup> Ces données sont issues d'une présentation faite par GfK au Salon du livre en mars 2012, dans le cadre des Assises du livre numérique (disponible sur le site du SNE, onglet Événement > Assises du livre numérique).

### Un intérêt des acteurs nord-américains pour le marché français

Même si le marché du livre numérique connaît une croissance bien plus forte aux Etats-Unis, les sociétés anglo-saxonnes sont déjà présentes sur le marché européen et français plus particulièrement. Apple a été le premier à se lancer en France en mai 2010, suscitant un véritable engouement pour sa tablette auprès du grand public. Amazon, qui fait figure de poids lourd aux Etats-Unis, est arrivé plus d'un an plus tard, en octobre 2011, avec le lancement de sa liseuse dédiée, le Kindle. Il a été aussitôt suivi par le Canadien Kobo, qui s'est allié à la Fnac pour pénétrer le marché français, fort du succès de sa liseuse tactile au Canada et aux Etats-Unis. L'arrivée d'appareils de lecture à bas prix (autour de 100 euros, tandis que les premières générations de liseuses valaient entre 250 et 350 euros) était attendue par de nombreux observateurs comme le premier pas vers une adoption massive de supports de lecture dédiés. Le lancement de ces matériels en fin d'année a très certainement joué un rôle dans les ventes de livres numériques de la fin d'année 2011 et du début de l'année 2012. Il faudra observer l'évolution de cette tendance sur le reste de l'année 2012.

Au-delà des acteurs ci-dessus, une société comme Google a déjà manifesté son intérêt pour le livre dans le passé, au travers du programme Google Livres. La transformation de son Android Market en Google Play au printemps 2012 laisse à penser que la plateforme sera destinée à vendre tout type de contenu (jeux, musique, vidéos, livres, etc.). Google Play Books a ainsi déjà été lancé aux Etats-Unis, au Canada, au Royaume-Uni, en Australie, et en Italie.

Les détaillants français n'ont pas attendu pour se lancer sur le marché français. Ainsi, un certain nombre de libraires ont mis en place des sites de vente en ligne de livres numériques et plusieurs d'entre eux ont également installé des bornes de téléchargement de livres numériques dans leur magasin. D'autres acteurs ont pris position en nouant des partenariats avec des constructeurs comme Bookeen, le fabricant français de « readers ».

### Un lectorat de plus en plus connecté<sup>5</sup>

Selon les données GfK, le taux d'équipement des Français touche 68% de la population à la fin de l'année 2011. Parmi les supports permettant la lecture numérique, on peut lister par ordre décroissant : les « smartphones », les ordinateurs portables, les tablettes et les liseuses. Alors que le parc matériel comptait en 2010 13 millions d'unités, il est passé en 2011 à 18 millions ; une part majeure revenant aux « smartphones » (7,7 millions en 2010 et 11,4 millions en 2011). Les hausses les plus importantes sont néanmoins dues aux tablettes (de 435 000 unités en 2010 à 1,5 millions en 2011) et aux liseuses à encre électronique (de 27 000 unités en 2010 à 145 000 unités en 2011). 45% des lecteurs de livres numériques utilisent encore leur ordinateur portable, 23% lisent sur leur tablette et 10% lisent sur « reader » (source : REC+ / GfK).

### Un environnement législatif propice

Afin d'accompagner au mieux la filière du livre dans l'ère numérique, la puissance publique et le législateur se sont fortement impliqués en prenant plusieurs mesures destinées à apporter au livre numérique l'un des cadres de régulation les plus aboutis en Europe, soutien à la compétitivité des entreprises nationales et au maintien de la diversité culturelle.

Il en est ainsi de la loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique. A l'instar de la loi du 10 août 1981, mais avec des nuances liées aux spécificités de l'exploitation numérique, cette loi confère au seul éditeur la responsabilité de fixer le prix de vente public d'un livre numérique, lequel s'impose à tous les détaillants, sans distinction, qu'ils opèrent depuis la France ou depuis l'étranger (cf. p. 50).

L'autre mesure très attendue par les professionnels concerne l'harmonisation du taux de TVA du livre numérique sur celui du livre imprimé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, tel que cela a été voté en loi de finances le 15 décembre 2010.

Enfin, un important travail a été entrepris au cours de l'année 2011 sous l'égide du Pr. Pierre Sirinelli, au sein du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA), avec les représentants des auteurs et des industries culturelles, et plus particulièrement des éditeurs, pour adapter le contrat d'édition à l'ère numérique (cf. p. 43).

*Par définition, la chose numérique est mouvante et évolutive, surtout en phase d'émergence du marché. Pour y faire face et mieux appréhender les usages, il est nécessaire de s'informer et se former, d'échanger avec ses pairs mais aussi avec les autres acteurs du monde du livre. C'est la mission que s'est fixée la commission Numérique à travers ses multiples activités (assises, ateliers etc.).*

### LES ACTIONS DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE

#### Agir en faveur de l'EPUB au sein de l'IDPF

Le format EPUB est développé par l'International Digital Publishing Forum (IDPF), qui a publié en octobre 2011 la version 3 de la norme. L'IDPF se donne en effet pour mission de favoriser au niveau global la disponibilité, l'enrichissement et l'accessibilité des publications numériques en développant et en promouvant des standards ouverts et interopérables, comme l'EPUB. L'EPUB 3, basé sur les standards du web HTML 5 et CSS 3, intègre des fonctionnalités supplémentaires permettant davantage d'interactivité et de scénarisation.

Initialement moins présents à l'IDPF que leurs confrères américains ou asiatiques, les éditeurs européens, et français notamment, commencent à s'y impliquer, comme en atteste l'adhésion de maisons comme Hachette Livre et Eyrolles. Le Syndicat, via la commission Numérique, est également devenu membre de l'IDPF en 2012.

Outre l'EPUB qui fait l'objet de plusieurs groupes de travail au sein de l'IDPF, cet organisme vient également de lancer le projet Readium, dont l'objectif est de promouvoir une solution open source basée sur Webkit, permettant la lecture de fichiers EPUB 3 conformes à la norme.

#### Renforcer ses activités d'information et de veille

Face à la demande constante d'information sur les outils technologiques, la commission Numérique a orienté en 2011 ses travaux sur le format EPUB.

Les Assises du livre numérique en novembre 2011 ont permis de faire une première introduction au format EPUB 3 : une table ronde a ainsi été dédiée aux spécificités de la version 3 et aux possibilités qu'elle allait ouvrir pour les éditeurs. Cette session a fait la part belle au livre enrichi puisque de nombreux éditeurs se sont succédé à la tribune pour faire des démonstrations de leurs dernières productions de livres numériques enrichis et d'applications.

En mars 2012, les Assises du livre numérique se sont tenues sur une journée au Salon du livre. La matinée de rencontres a été dévolue à « la lecture numérique sous toutes ses formes » et a réuni plus de 400 participants. L'après-midi a consisté en quatre ateliers plus techniques sur « les formes et formats de la lecture numérique », qui ont débuté par une présentation de l'IDPF par Markus Gylling, directeur technique de cet organisme, donnant ainsi une envergure internationale à cette journée<sup>6</sup>.

Le groupe de travail « Normes et Standards » de la commission Numérique mène également un travail sur les aspects techniques du livre numérique et s'efforce de mettre à la disposition des éditeurs de la documentation pratique pour aborder la question des formats, des normes et des standards en toute sérénité. Le groupe propose ainsi une fois par an un atelier à visée pédagogique sur une thématique (par exemple : les métadonnées ou la norme ONIX). En 2011-2012, un *Guide du numérique à l'usage des éditeurs* a été établi par le groupe, comportant un descriptif des principaux moteurs de lecture des fichiers EPUB, des conseils et cas d'usage pour la fabrication des fichiers EPUB et un lexique technique à jour. Ces documents sont destinés à être mis à jour régulièrement au fil des évolutions techniques.

<sup>6</sup> Cette présentation est disponible sur le site du SNE (onglet Événement > Assises du livre numérique).

<sup>7</sup> Ces supports sont accessibles sur le site du SNE, onglet Dossier & Enjeux > Numérique > Normes & Standards.

### Des ressources en ligne sur le livre numérique<sup>7</sup>

Afin d'accompagner les professionnels dans leur évolution vers le numérique, le SNE s'efforce de référencer désormais sur son site la documentation technique utile pour quiconque souhaite s'informer sur les formats de livres numériques ou les formats d'échanges de données. Les documents de référence établis par l'interprofession sont disponibles à cet endroit, qu'il s'agisse du *Guide du numérique à l'usage des éditeurs* élaboré par le groupe Normes & Standards du SNE ou du *Guide des bonnes pratiques* préparé par la commission FEL numérique de la Ciiil.

## Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique

Les résultats du premier Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique en France ont été communiqués, lors d'une présentation au Salon du livre de Paris, le vendredi 16 mars.

Ce baromètre semestriel a pour objectif d'observer les évolutions des usages du livre numérique, licites ou illicites, au regard notamment de ceux du livre imprimé. Auteurs et éditeurs, associés au sein de la SOFIA, souhaitent qu'il devienne ainsi un baromètre de référence pour le secteur du livre.

Cette enquête a été menée par OpinionWay, auprès d'un premier échantillon de 2 014 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, et d'un second de 505 utilisateurs de livres numériques ; elle a été réalisée entre le 20 février et le 4 mars 2012.

Les résultats de ce premier baromètre apportent un nouvel éclairage sur les profils, les pratiques, les motivations et les intentions des lecteurs de livres numériques.

Parmi les enseignements de ce baromètre, on peut retenir les points suivants :

1. Si 5 % de la population française âgée de 18 ans et plus déclarent avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique et si 5 % envisagent de le faire, 90 % des personnes interrogées n'envisagent pas de lire des livres numériques.
2. La majorité des lecteurs de livres numériques sont déjà de gros lecteurs de livres imprimés, l'émergence du livre numérique semblant à ce stade induire de nouvelles pratiques plutôt que de nouveaux lecteurs.
3. Depuis qu'elles lisent des livres numériques, les personnes interrogées déclarent globalement lire plus de livres qu'avant mais dépenser moins qu'avant pour leur acquisition.
4. Les principaux supports de lecture de livres numériques sont la liseuse et la tablette numérique. La possession de ces équipements est un facteur déterminant pour l'usage de livres numériques.
5. 74 % de lecteurs de livres numériques ont déjà acheté au moins un livre numérique. Toutefois, près de la moitié des lecteurs de livres numériques les acquièrent principalement à titre gratuit.
6. 1 lecteur de livres numériques sur 5 déclare avoir déjà eu recours à une offre illégale de livres numériques, soit 1 % de la population française.
7. Le paiement à l'acte est le mode d'acquisition plébiscité par les lecteurs de livres numériques (67 %), devant nettement le prêt numérique ou l'abonnement.
8. Pour les lecteurs de livres numériques, la facilité de stockage, la mobilité et le prix sont les trois principaux arguments avancés en faveur du livre numérique, tandis que le confort de lecture, la variété du choix et le plaisir d'offrir constituent les atouts majeurs du livre imprimé.
9. A l'avenir, 44 % des lecteurs de livres numériques prévoient d'accroître leurs usages légaux de livres numériques et 43 % de les maintenir au même niveau.
10. Les trois quarts des lecteurs de livres numériques envisagent une stabilité ou une augmentation de leur usage du livre imprimé dans les années à venir.

En conclusion de ce premier baromètre, dont les résultats devront être confirmés au fil des prochaines éditions, la SOFIA, le SNE et la SGDL constatent un usage encore timide du livre numérique, majoritairement licite. Ces résultats traduisent également un fort attachement des lecteurs au livre imprimé, sans intention marquée de basculer massivement vers le numérique. Il apparaît, cependant, que la lecture de livres numériques constitue plutôt une pratique de lecture additionnelle à celle du livre imprimé, même si des indices de substitution se font jour en termes de pratiques d'achat.

### Cerner les usages qui se font jour et suivre leurs évolutions

L'observation et le suivi des usages qui font leur apparition en France autour du livre numérique font partie des missions que s'est fixée la commission Numérique. Ainsi, le Salon du livre en mars 2012 a été l'occasion de communiquer sur les résultats du premier Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique. Ce baromètre semestriel, qui a pour objectif d'observer les évolutions des usages du livre numérique, licites ou illicites, au regard notamment de ceux du livre imprimé, permet d'apporter un nouvel éclairage sur les profils, les pratiques, les motivations et les intentions des lecteurs de livres numériques. L'évolution et l'analyse dans le temps des tendances qui se dessinent constituent également un indicateur important des mutations autour du livre et de la lecture.

### Emettre des recommandations

- Veiller à la qualité des métadonnées

Quels que soient les revendeurs, ceux-ci doivent disposer de métadonnées de qualité pour mettre en avant les catalogues des éditeurs, présenter les livres, en autoriser la découverte. Le groupe de travail « Normes et Standards » a consacré l'un de ses ateliers pratiques à cette question centrale puisqu'un livre ayant des métadonnées incomplètes ou erronées risque de ne pas être visible sur les sites des revendeurs. Il est donc indispensable que l'éditeur identifie les métadonnées du livre nécessaires à la diffusion de l'ouvrage.

- Attribuer un ISBN distinct aux livres numériques

L'ISBN identifie séparément, dans tous les secteurs de la chaîne du livre, chaque manifestation commerciale d'une publication physique.

Pour chaque publication numérique et pour chaque format, l'agence internationale ISBN demande aux éditeurs la même rigueur. C'est-à-dire un ISBN pour chaque manifestation numérique et un par format. A l'occasion d'un communiqué commun publié en 2010, le SNE, ELECTRE et DILICOM ont préconisé à l'ensemble des éditeurs de se conformer à cette recommandation dont le respect leur apparaît comme une des conditions du développement du marché du livre numérique.

- Utiliser la norme ONIX

La norme « ONIX for books » est un format d'échange de métadonnées. Une nouvelle version, ONIX 3.0, a été traduite en français à l'initiative du Cercle de la librairie<sup>5</sup>. A l'occasion du communiqué de 2010, le SNE, ELECTRE et DILICOM ont recommandé aux éditeurs l'usage de la norme ONIX comme un facteur important de l'interopérabilité des fichiers de métadonnées dans le monde du livre, tant physique que numérique.

La commission FEL Numérique de la Clil a justement élaboré un *Guide des bonnes pratiques* sur le format ONIX 3.0 proposant des règles de codification pour chacune des métadonnées (cf. p. 71).

// Alban Cerisier  
Président de la commission Numérique

// Virginie Clayssen  
Vice - Présidente de la commission Numérique

// Patrick Gambache  
Vice-Président de la commission Numérique

<sup>5</sup> Cette traduction est disponible sur les sites web du SNE ([www.sne.fr](http://www.sne.fr)) et d'EDITEUR ([www.editeur.org](http://www.editeur.org)).



## Les ateliers « Normes et standards » de la commission Numérique

Outre la documentation technique à destination des éditeurs sur laquelle travaille le groupe Normes & Standards, celui-ci organise également une fois par an, pour les adhérents du SNE, un atelier dédié aux normes, aux formats et aux standards qui émergent dans l'univers numérique. Ces ateliers de sensibilisation et de restitution des travaux à destination des adhérents, très pratiques et pédagogiques, sont le lieu pour s'informer sur la normalisation et suivre les évolutions techniques.

Le premier atelier, en janvier 2010, s'est attaché à présenter un panorama général et un vocabulaire commun des notions de base, souvent techniques, auxquelles sont confrontés les éditeurs. L'atelier suivant, en mars 2011, était dédié aux métadonnées et à leur importance dans les échanges commerciaux de livres physiques et numériques. En juin 2012, le groupe a consacré une séance entière à une immersion au cœur du format EPUB, le but étant de répondre aux questions concrètes que se posent les éditeurs et de décortiquer pas à pas un fichier EPUB de l'intérieur.

Tous les documents présentés lors de ces ateliers sont disponibles sur le site du SNE, en complément des documents de référence publiés par le groupe comme le *Guide du numérique à l'usage des éditeurs*.

## Les Assises du livre numérique

Rendez-vous incontournable organisé par le SNE avec le soutien de la SOFIA, les Assises s'adressent à tous les professionnels du livre, quel que soit leur domaine de compétences (éditorial, juridique, marketing, fabrication, etc.). Cette manifestation propose un tour d'horizon des opportunités, innovations et perspectives du numérique pour le secteur de l'édition, en présence d'intervenants experts dans leur domaine. Chaque édition porte sur une thématique bien définie ; c'est ainsi l'occasion d'approfondir ces questions grâce à l'apport de spécialistes, professionnels et universitaires qui s'intéressent à l'impact du numérique sur nos métiers.

Rappel des dernières thématiques abordées :

- Livres numériques : Du côté des lecteurs (mars 2010)
- La commercialisation du livre dans l'univers numérique (octobre 2010)
- Livres illustrés : de la page à l'écran (mars 2011)
- Du livre enrichi et de l'EPUB 3 (novembre 2011)
- La lecture numérique sous toutes ses formes / Formes et formats de la lecture numérique (mars 2012)

Les vidéos et synthèses de ces différentes éditions sont disponibles sur le site du SNE.

*Assises du livre numérique  
Présentation du Baromètre SOFIA /SNE /SGDL  
mars 2012  
© collectifenn2004@free.fr*



## Les éditeurs et l'« Open Access »

### I. LE SECTEUR DE L'ÉDITION SCIENTIFIQUE ET LES ENJEUX DE LA MISE EN ACCÈS LIBRE DES ARTICLES

Le secteur de l'édition scientifique est un secteur dynamique dont la vocation a toujours été de diffuser le plus largement et le plus efficacement possible des publications scientifiques et techniques de qualité. Il a indéniablement réussi sa transition vers le numérique. Il n'est pas rare que le chiffre d'affaires de ces éditeurs soit majoritairement électronique. Ceux-ci fournissent aujourd'hui un ensemble de services pour la communauté scientifique qui a des coûts : travail de sélection, de mise en forme, de validation de la connaissance, diffusion et promotion, indexation et conservation de manière pérenne, élaboration d'outils facilitant la recherche à travers des bases de données...

Il s'agit de nouveaux services pour améliorer l'accès dont l'impact sur les modèles économiques et donc la viabilité sur le long terme ne sont pas encore évalués : accès aux archives après une barrière mobile (« *green open access* ») (ex. : durée moyenne de la barrière mobile des revues sur Cairn de 3,7 ans) ou accès immédiat en contrepartie d'un paiement par l'institution de l'auteur (« *gold open access* ») (ex. : revues en « *open access* » proposées par EDP, Reed Elsevier, Springer).

L'« *open access* » pouvant avoir des conséquences sur la viabilité des revues, l'enjeu dépasse celui du simple secteur de l'édition mais concerne la viabilité et la pérennité de tout l'éco-système de la diffusion de l'information scientifique et technique (IST).

### II. MISE EN GARDE VIS-À-VIS DE MODÈLES D'« OPEN ACCESS » IMPOSÉS, NON SUFFISAMMENT TESTÉS ET NON FINANCÉS

- **Nécessité d'évaluer l'impact des expérimentations d'archives ouvertes à moyen/ long terme sur le modèle économique des éditeurs.**

Dans le 7<sup>e</sup> programme cadre de recherche (2007-2013), la Commission Européenne prévoyait que

les articles résultant de 20% des projets qu'elle finance soient mis en accès libre. Dans le prochain programme de Recherche, « Horizon 2020 » (80 milliards € pour la période 2014-2020), il est prévu que cette règle concerne toutes les publications à partir de 2014. Or cette obligation doit absolument être accompagnée des financements adéquats et être précédée d'une concertation avec les éditeurs.

Par ailleurs, la Commission Européenne finance via eContent + le projet PEER (Publishing and the Ecology of European Research), réunissant les éditeurs et les instituts de recherche sur l'impact de la mise en accès libre des articles scientifiques sur le comportement des chercheurs et les abonnements par les bibliothèques. Or, on a un sentiment de précipitation des initiatives notamment européennes sur l'« *open access* » avant que l'on ait obtenu les conclusions de ces expérimentations pourtant importantes en la matière et prévues pour mai prochain.

Les premiers résultats du projet PEER indiquent que les chercheurs ne souhaitent pas voir de changement majeur par rapport à la manière dont la recherche est actuellement diffusée. Les prochains résultats porteront sur l'impact que la mise en accès libre des articles aura sur les abonnements par les bibliothèques et donc sur le modèle économique des éditeurs. Si les économies escomptées grâce à l'« *open access* » se basent sur une résiliation des abonnements, on craint en effet que la viabilité des revues soit remise en question. L'expérience des éditeurs et des chercheurs montre déjà que la valeur d'un article dans le temps varie selon les secteurs voire revue par revue.

En particulier, les revues de sciences humaines et sociales qui bénéficient de l'effet de « longue traîne » (50 % des consultations sur Cairn portent sur des articles publiés il y a plus de 4 ans) risquent d'être complètement déstabilisées par une mise en accès libre des articles au bout d'une période non concertée avec l'éditeur. Seul un partenariat étroit entre les organismes de recherche et les éditeurs pourrait permettre de combiner les conditions d'une poursuite et d'un développement des activités d'édition et d'un dépôt par les auteurs.

• **Nécessité d'évaluer la pérennité du financement des publications en amont à moyen/ long terme sur le plan économique et politique**

Si les économies escomptées grâce à l'«*open access*» sont censées résulter du passage au financement de la publication en amont, il convient de corriger cette vision pour les pays contribuant fortement à la production d'articles, tels que ceux de l'Union Européenne, car un tel système leur coûterait en réalité plus cher que le coût des abonnements par les bibliothèques. Ainsi, alors que le Royaume-Uni produisait en 2007 6,6% des articles scientifiques publiés mondialement, la puissance publique ne prenait à sa charge que 3,5% du montant mondial des abonnements universitaires (étude du Research Information Network).

Les éditeurs seraient favorables à un tel système à condition qu'il prévoie les financements adéquats relatifs aux frais de publication en amont. Mais comment s'assurer de leur pérennité en période de déficit public ? Comment gérer la période de transition entre les deux systèmes ? Comment s'assurer que cela ne mènera pas à une concentration des acteurs, en déplaçant les circuits financiers des utilisateurs ou clients vers les organismes scientifiques ou les auteurs, avec pour conséquence une perte de diversité et de liberté pour les chercheurs ?

Comment s'assurer de l'indépendance de la recherche et de la publication d'universitaires en SHS ne bénéficiant pas de ce genre de moyens ? Cet enjeu explique notamment le fait que seules 4% des revues proposées sur Cairn ont opté pour le modèle «*gold*».

**III. INTÉRÊT D'UNE CONCERTATION DES ÉDITEURS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS, Y COMPRIS EUROPÉENS, LES BIBLIOTHÈQUES ET LES ORGANISMES DE LA RECHERCHE :**

Le groupe de travail du GFII constitue une bonne expérience : ce dialogue constructif a permis aux

différents acteurs d'aller au-delà des idées reçues et de publier ensemble une synthèse de leurs travaux et des recommandations. L'une d'elles porte déjà ses fruits et les éditeurs s'en réjouissent. Un processus de coopération a été mis en place pour améliorer la transparence relative aux politiques des éditeurs en matière d'«*open access*», à travers un partenariat entre les éditeurs français et le CNRS pour la création d'un site dédié, Héloïse.

Le projet PEER a été l'occasion d'un rapprochement entre les éditeurs et les organismes de recherche et les éditeurs seraient intéressés par un dialogue avec les pouvoirs publics français et européens à la suite de la publication de ses résultats.

**IV. RECOMMANDATIONS FINALES :**

• Faire attention à ne pas déstabiliser non seulement le secteur de l'édition scientifique mais aussi tout l'écosystème de l'information scientifique et technique composé majoritairement d'un tissu de PME à l'équilibre économique fragile.

• Entreprendre des expérimentations et attendre les résultats des projets en cours sur l'«*open access*» avant de prendre toute mesure pouvant impacter le modèle économique des publications scientifiques.

• Mettre en place une concertation sur les politiques publiques en matière d'«*open access*», en particulier les embargos, avec les éditeurs et les communautés scientifiques.

• S'assurer que toute imposition d'un embargo est accompagnée d'un paiement couvrant le coût des activités éditoriales.

• Demande de prise en compte de la spécificité des secteurs concernés voire de chaque revue.

• Ne pas favoriser un modèle économique (ex. : «*open access gold*») plutôt qu'un autre. documentaires, notamment numériques, par les bibliothèques universitaires ;

Par exemple, dans le cadre du programme «*Horizon 2020*» il convient de s'assurer que les conventions de subvention ne comporteront pas des clauses trop prescriptives.

- Prévoir un taux réduit de TVA pour tous les types de publications numériques ;
- Faciliter l'accès aux données brutes.

• Se concentrer sur les vrais facteurs pour favoriser la diffusion de l'IST :

// Catherine Blache  
SNE

- Encourager les Etats à prévoir des budgets appropriés pour l'acquisition de ressources

// Gilles Lambert  
Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique (SPCS)

**Héloïse : un site sur les politiques des éditeurs scientifiques en matière de libre accès aux articles de revues**

Afin de mieux communiquer auprès des chercheurs sur les autorisations en matière de dépôt, la plateforme d'information Héloïse a été mise en place à l'adresse : <http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>. Elle résulte d'un partenariat entre le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe), une unité du CNRS dédiée à la réalisation d'archives ouvertes, le SPCS (Syndicat de la Presse Culturelle et Scientifique) et le SNE (Syndicat national de l'édition). Elle fait suite à plusieurs années de réflexion et aux recommandations du groupe de travail sur le libre accès du GFII (Groupement Français de l'Industrie de l'Information).

Ce groupe de travail créé en septembre 2007 était composé des représentants des principaux acteurs économiques concernés par cette question : instituts de recherche, éditeurs, agrégateurs, plateformes de revues, agences d'abonnements, bibliothèques universitaires. Il s'est notamment prononcé en faveur de la mise en place et l'exploitation « d'un système d'information partagé, normalisé et transparent sur la politique de chaque maison d'édition en matière d'archives ouvertes ».

La plateforme Héloïse a pour but de recenser les politiques des éditeurs en matière de mise en libre accès des articles des revues qu'ils publient et ce sont les éditeurs eux-mêmes qui déclarent leur politique. Le site leur permet de décrire les différents usages éventuellement permis pour chacune de leur revue en fonction de plusieurs critères : le libre accès immédiat, la version, le lieu de dépôt, la durée de l'embargo entre la publication d'un article dans une revue et sa mise en accès libre.

Le partenariat mis en place avec les gérants de la plateforme HAL pour la création d'Héloïse se traduira également par la création d'une fenêtre «*pop up*» qui apparaîtra lors d'un dépôt d'article par un auteur afin de l'informer de la politique de la revue. Enfin, l'accès libre aux données d'utilisation des archives ouvertes (HAL, que gère le CCSD, ou toute autre) permettra l'extraction de statistiques, par exemple pour observer le taux de dépôts contraires aux règles fixées par les éditeurs.

**Nous invitons vivement les éditeurs à s'inscrire auprès du CCSD et à enregistrer leurs politiques sur Héloïse et à en informer leurs comités de rédaction.**

# L'ÉDITION SCOLAIRE

//83 2011 / 2012 : Poursuite des réformes du second degré et montée en puissance des usages du numérique éducatif

//83 Poursuite des réformes du second degré dans un contexte de débat(s) animé(s)

//85 Avec constance, les usages des manuels numériques progressent...

//86 Un outil d'égalité des chances : le « cartable essentiel »

//89 2012 / 2013 : fin des réformes, numérique, équité, dialogue

## 2011/2012 : Poursuite des réformes du second degré et montée en puissance des usages du numérique éducatif

L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012, poursuivant les réformes engagées au cours des années antérieures, témoigne d'un développement sensible des usages du numérique éducatif.

Désormais au cœur des nouvelles pratiques pédagogiques, les usages des manuels numériques s'étendent aux classes de tous niveaux (du primaire au lycée) et les professeurs, souvent séduits par les pratiques innovantes qu'ils permettent de mettre en œuvre au sein des classes, envisagent leur futur et celui de leurs élèves avec ces nouvelles ressources.

2011/2012 a également été marquée par de nombreux débats sur les contenus des livres scolaires et par une recrudescence de missions et rapports sur ce sujet. Faut-il le souligner ? L'ensemble de ces rapports témoigne du caractère essentiel du manuel scolaire et de sa place incontournable dans le dispositif éducatif.

Et pourtant, notamment au primaire, de fortes inégalités territoriales subsistent en matière d'équipement des élèves, alors même que, selon une grande enquête réalisée en février 2012, maires, parents, enseignants et directeurs d'école se prononcent pour l'instauration au niveau national d'un « cartable essentiel de livres » pour chaque élève et d'un « équipement essentiel de ressources numériques » pour la classe.

### Poursuite des réformes du second degré dans un contexte de débat(s) animé(s)

#### RÉFORME DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

À la rentrée 2011, les réformes de programmes concernaient les classes de 4<sup>e</sup> (pour le Français, l'histoire, la géographie et l'éducation civique) et de premières générales (ES, L et S) et technologiques (STI2D, STD2A, STL) dans toutes les disciplines.

Le calendrier de parution des programmes ayant repris un cours normal, les éditeurs ont été en mesure de proposer une offre renouvelée pour ces classes et disciplines, offre désormais bi-média car l'ensemble des manuels imprimés sont accompagnés de manuels numériques enrichis et interactifs dotés de fonctionnalités permettant une personnalisation toujours plus poussée, tant pour le professeur que pour l'élève.

Toutefois, si les lycéens ont été massivement équipés par les Régions, la réduction toujours

plus marquée des crédits de l'État pour le collège entraîne l'impossibilité dans certains établissements de fournir des ouvrages conformes aux programmes pour tous les élèves.

#### LES CONTENUS DES MANUELS AU CŒUR DES DÉBATS

L'année 2011 a également été marquée par de vifs débats au sujet des contenus des manuels. Mettant en œuvre les programmes publiés par le ministère de l'Éducation nationale avec une proposition éditoriale et pédagogique issue de la réflexion de leurs auteurs, les ouvrages scolaires peuvent être amenés à intégrer et vulgariser les travaux les plus récents de la recherche. Lorsque ces travaux touchent à des questions de société (comme l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle

en sciences), ou entrent en résonance avec la perception de ce que devrait être l'enseignement de l'histoire (via la « place » réservée à tel personnage historique ou fait marquant), les manuels se trouvent souvent exposés à des débats, parfois passionnés.

Cette effervescence autour des manuels témoigne de l'extraordinaire vitalité de cet outil pédagogique, et réaffirme – s'il en était besoin – le caractère incontournable de sa présence



Sylvie Marcé (au centre) présente les résultats de l'enquête sur les usages des manuels numériques, lors de la conférence de presse du 22 novembre 2011, au café Les Éditeurs

dans les mains de tous les acteurs de la sphère éducative, élèves, professeurs et parents en tant que support de référence.

### DES ÉCHANGES CONSTRUCTIFS AUTOUR DU RÔLE DES MANUELS : L'AUDITION PAR LE HCI

Une délégation des membres du bureau du groupe Enseignement a été auditionnée par le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) qui souhaitait compléter l'audition du Doyen de l'Inspection Générale d'histoire-géographie par une rencontre avec les éditeurs de manuels scolaires de ces disciplines. Cette audition s'est inscrite dans le cadre d'un avis sur « L'intégration culturelle des populations immigrées et de leurs enfants » que le HCI est chargé de rendre en 2012. Le HCI a émis le souhait d'avoir une vision plus précise des nouveaux programmes d'histoire-géographie en collège et en lycée ainsi que des enjeux qui en découlent (enseignement du fait religieux, « roman national »).

Très logiquement, les éditeurs ont exposé la méthodologie d'élaboration des manuels scolaires, suscitant l'intérêt de leurs interlocuteurs.

## Avec constance, les usages des manuels numériques progressent...

L'utilisation des manuels numériques se développe à tous les niveaux (en terme de nombre d'utilisateurs et de fréquence d'utilisation), entraînant l'augmentation des usages du numérique dans l'Éducation. Partenaires des expérimentations en cours, aux avant-postes de l'éducation numérique, les éditeurs scolaires accompagnent de leur savoir-faire et de leur créativité élèves et enseignants.

### AUJOURD'HUI, PRÈS D'1 ENSEIGNANT SUR 5 UTILISE UN MANUEL NUMÉRIQUE<sup>1</sup>

#### ► Une progression plus lente au primaire

En 2010, le plan « École Numérique Rurale » a eu un effet d'impulsion : ainsi, en 2011 ce sont environ 4000 classes de cycle 3 qui ont accès à un manuel numérique. Cependant, les usages demeurent modestes : en moyenne, 1 classe sur 30 accède (souvent de façon intermittente) à un manuel numérique au cycle 3.

#### ► Des usages qui s'intensifient au collège

La réforme des programmes, conjuguée à l'effet d'entraînement de l'expérimentation « Manuels numériques via l'ENT », a une nette incidence sur les usages :

- les niveaux 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> concentrent 75 % de la totalité des licences élèves et 45 % des licences classes<sup>2</sup> ;
- 4 disciplines totalisent 80 % des licences acquises : l'histoire, la géographie, le Français et les mathématiques.

#### ► Une poussée significative au lycée

Les manuels numériques édités à l'occasion de la réforme des programmes ont suscité d'emblée l'usage d'un ou de plusieurs ouvrages par près de 7 % des élèves de 2<sup>nde</sup>. Comme au collège, les avantages cités par les enseignants se confirment :

- mobilisation de l'attention des élèves (90 %) ;
- accès à différents médias sur un support unique (70 %) ;
- accès à des ressources légalement disponibles (80 %).

### L'OFFRE ÉDITORIALE S'ÉLARGIT ET SE STRUCTURE, AVEC PLUS DE 1000 MANUELS NUMÉRIQUES DISPONIBLES

#### ► Les manuels numériques sont de plus en plus innovants

Depuis 2009, chaque manuel scolaire est systématiquement bi-média (papier et numérique). Déjà tous dotés d'une interactivité avancée (vidéoprojection, ergonomie de navigation, outils d'interaction avec la classe), les manuels numériques sont de plus en plus enrichis et personnalisables.

Aujourd'hui, la majorité des manuels numériques embarquent différentes ressources multimédia (animations, vidéos, son) et permettent à chaque enseignant (et élève) d'en personnaliser les contenus.

#### ► Créé par les éditeurs scolaires, le portail Wizwiz facilite et structure l'accès à cette offre

Point d'accès unique pour l'ensemble des manuels numériques du CP au lycée, le portail Wizwiz ([www.wizwiz.fr](http://www.wizwiz.fr)) accueille les ressources numériques de tous les éditeurs scolaires ainsi que de nombreuses autres ressources pédagogiques.

### CEPENDANT LE CONTEXTE DEMEURE ENCORE HÉTÉROGÈNE ET INSTABLE

#### ► Les enseignants font état d'un ensemble de contraintes telles que :

- les risques de panne (près de 40 %) ;
- le manque d'équipement professionnel (32 %) ;
- le manque de formation (30 % de ceux qui enseignent depuis moins d'un an avec des manuels numériques).

#### ► L'équipement des territoires progresse (haut débit, ordinateurs, maintenance) mais pose avec acuité :

- le problème de l'interopérabilité (plateformes, ENT, ressources) ;
- la nécessité d'une concertation systématique entre l'État et les collectivités territoriales.

## Les manuels scolaires sous les feux de la rampe

### Des auditions en nombre

- par M. Michel Leroy, IGEN, dans le cadre de la mission « Manuel scolaire » en novembre 2011
- par M. Alain-Marie Bassy, IGAENR, dans le cadre de la mission de suivi et de contrôle de la mise en œuvre du Plan de développement des usages du numérique à l'école, en novembre 2011
- par le groupe de travail sur les programmes et les manuels scolaires animé par M. Breton, à l'Assemblée nationale, en décembre 2011
- par le Haut Conseil à l'Intégration, dans le cadre d'un avis sur « L'intégration culturelle des populations immigrées et de leurs enfants » en mars 2012

### Des rencontres

- Rencontre avec la mission égalité femme/homme du ministère des solidarités, en novembre 2011
- Participation au 6<sup>e</sup> Educational Publishers Forum de Berlin en septembre 2011, sous l'égide de l'International Publishers Association

### Des tables rondes et des conférences de presse

- Journée « Manuels et diversité » à l'ENS, en octobre 2011
- Débat à la BNF sur « L'édition scolaire : entre contraintes, médiations et liberté pédagogique », en novembre 2011
- Conférence de presse : « Manuels numériques : les usages gagnent du terrain ! » en novembre 2011
- Conférence de presse : « Vers un cartable essentiel de livres et de ressources numériques » en mars 2012

### Des rapports et études

- Rapport conjoint IGEN - IGAENR « Le manuel scolaire à l'heure du numérique » de A. Séré et A.-M. Bassy, janvier 2011
- « Le plan Ecole numérique rurale » rapport conjoint IGEN - IGAENR, juin 2011
- Rapport de J.-M. Fourgous « Apprendre autrement à l'ère du numérique », février 2012



### LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF NE SE DÉVELOPPERA SIGNIFICATIVEMENT QU'AVEC UNE CONCERTATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS

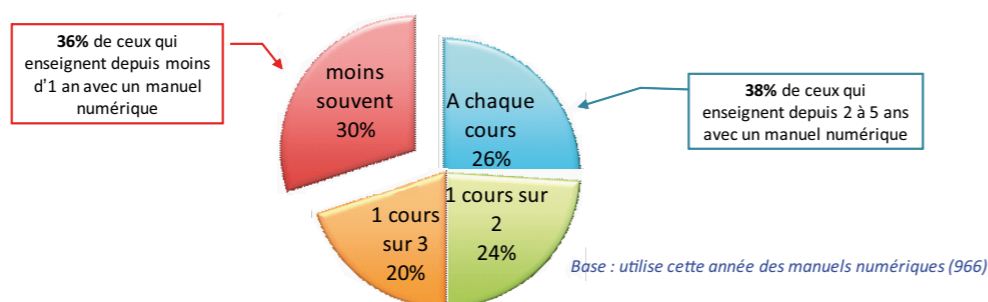
Malgré une progression des usages par rapport à 2010, les manuels numériques représentent moins de 1% du CA des manuels imprimés. En 2011, on ne dénombre que 30 000 classes ayant accès à un manuel numérique.

Toutefois, l'initiative d'un « chèque ressources » du Plan Numérique constitue une action à même de stimuler la poursuite de l'essor du numérique dans l'Éducation.

Cependant, le contexte actuel souligne la nécessité d'une mobilisation soutenue et d'une concertation de l'ensemble des acteurs de la sphère éducative pour parvenir à des usages significatifs des ressources éducatives numériques... au premier rang desquelles figurent les manuels numériques.

### La fréquence d'utilisation des manuels numériques augmente avec l'expérience

A quelle fréquence utilisez-vous le manuel numérique en projection devant la classe ?



→ La moitié des enseignants utilisent le support numérique au moins 1 cours sur 2 et l'utilisation croît avec « l'ancienneté » d'usage des manuels numériques.

→ La fréquence d'utilisation est plus élevée au collège (75%), et au lycée professionnel (78%) pour l'enseignement de l'histoire-géographie (80%) et de l'éducation civique (79%).

→ Au primaire, l'utilisation reste occasionnelle (53%).

Les manuels numériques sont de puissants outils d'appropriation des usages du numérique à l'école. Extrait de l'enquête Savoir Livre/TNS-Sofres 2011.

## Un outil d'égalité des chances : le « cartable essentiel »

### L'INSTAURATION D'UN « CARTABLE ESSENTIEL DE LIVRES » SUSCITE UN LARGE CONSENSUS

A l'école primaire, la constitution d'un « cartable essentiel de livres » pour chaque élève et d'un « équipement minimum en ressources numériques » pour la classe apparaît comme un dispositif efficace pour garantir l'égalité des chances et l'équité territoriale, au cœur des priorités pour l'école du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Parents, enseignants et maires plébiscitent cette proposition.

► L'approbation d'un « cartable essentiel de livres » pour garantir l'équité, l'égalité et la conformité aux programmes

Sa mise en place permettrait :

- plus d'équité entre les enfants de toutes les écoles pour 93% des parents et 92% des enseignants ;

- de garantir l'égalité des chances au niveau national pour 91% des parents et 85% des enseignants ;

- une mise en conformité plus rapide aux programmes en vigueur pour 92% des parents et 84% des enseignants.

► Un « cartable essentiel » composé a minima de 4 à 6 livres, suivant les niveaux

Le cartable essentiel décrit par les parents, les enseignants et les directeurs d'écoles se compose d'un ensemble de livres indispensables. Globalement, les attentes sont aussi fortes chez les enseignants et les parents, même si les parents souhaitent davantage de livres, notamment en histoire/géographie, et en grammaire/conjugaison au cycle 2, et en langues et sciences au cycle 3.

### LA NÉCESSITÉ DU NUMÉRIQUE DANS L'ÉQUIPEMENT DE LA CLASSE, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES LIVRES

► L'instauration d'un équipement numérique minimum est également vivement souhaitée

La définition d'un équipement minimum en ressources numériques pour chaque classe permettrait :

- un accès égal aux nouvelles technologies pour plus de 90% des parents et des enseignants ;

- une nouvelle pédagogie plus interactive pour plus de 90% des parents et des enseignants ;

- une réduction de la fracture numérique pour 85% des parents et des enseignants ;

- une accélération des mises à jour des enseignements pour plus de 80% des parents et des enseignants ;

- une pédagogie mieux adaptée aux enfants pour 80% des parents et des enseignants.

► Une complémentarité naturelle entre papier et numérique

La plupart des parents, des enseignants et des maires prévoient une complémentarité dynamique avec des évolutions respectives des supports papier et numérique l'un par rapport à l'autre. 15% des parents, 23% des enseignants et 26% des maires pensent cependant que les deux supports cohabiteront à l'identique de la situation actuelle.

### UNE COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE MOBILISÉE ET SOURCE DE PROPOSITIONS

► En dépit d'un effort significatif des mairies depuis la réforme des programmes de 2008, tous les élèves ne sont pas encore équipés en manuels conformes aux programmes

Cet effort est manifeste si l'on considère les équipements en manuels de français et de mathématiques conformes aux programmes actuellement déployés dans les écoles, ainsi que les équipements numériques en cours.

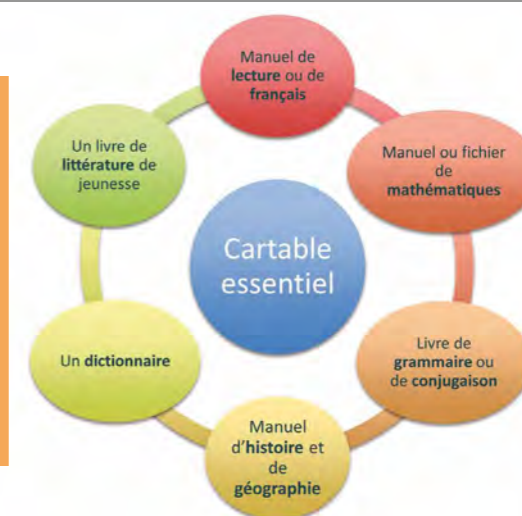
## Le cartable essentiel de livres... un contenu minimum qui fait consensus

### LE CARTABLE ESSENTIEL :

✓ garantit une égalité des chances pour plus de 90% des parents et des enseignants

✓ favorise l'équité entre les enfants de toutes les écoles pour plus de 90% des parents et des enseignants

✓ respecte la liberté pédagogique des enseignants (89% des enseignants choisissent les manuels en usage dans leur classe)



La composition du cartable essentiel : 6 livres jugés indispensables. Extrait de l'enquête Savoir Livre/Opinion Way 2012.

#### Propriété intellectuelle

Mise en œuvre dans les écoles du contrat sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées dans les établissements d'enseignement du premier degré.

Circulaire n° 2012-006 du 5-1-2012 (NOR MENE1200208C) – BO n°3 du 19 janvier 2012.

<sup>3</sup> Une enquête OpinionWay/Savoir Livre (février 2012)

## Cartables essentiels : comparaison des contenus au XIX<sup>e</sup> siècle et au XXI<sup>e</sup> siècle

### Au XXI<sup>e</sup> siècle un cartable de livres et de ressources numériques

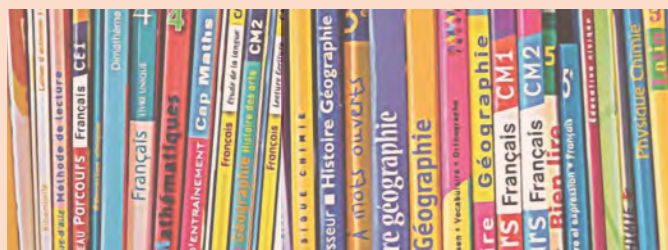
L'étude menée par Opinion Way en janvier et février 2012 marque une forte adhésion des maires, des directeurs, des enseignants et des parents à l'instauration d'un équipement essentiel (minimum et indispensable) tant en livres qu'en ressources numériques pour chacun des cycles de l'école primaire : il devient alors possible de dresser la liste des outils indispensables à l'écolier du XXI<sup>e</sup> siècle.

#### Au cycle 2

- ▶ Pour l'ensemble du cycle (6-8 ans) :
  - un dictionnaire adapté aux élèves du cycle II ;
  - des ressources numériques pour la classe.
- Au CP :
  - un manuel de lecture ;
  - un fichier ou un manuel de mathématiques ;
  - un livre de littérature de jeunesse.
- Au CE1 :
  - un manuel de lecture ou de français ;
  - un fichier ou un manuel de mathématiques ;
  - un livre de littérature de jeunesse ;
  - un livre d'histoire et de géographie ;
  - un livre de grammaire et/ou de conjugaison.

#### Au cycle 3

- ▶ Pour l'ensemble du cycle (8-11 ans) :
  - un dictionnaire adapté aux élèves du cycle III ;
  - des ressources numériques pour la classe.
- Pour chaque classe du cycle (CE2, CM1, CM2) :
  - un manuel de français ;
  - un manuel de mathématiques ;
  - un livre de grammaire et/ou de conjugaison ;
  - un manuel d'histoire et de géographie ;
  - un livre de littérature de jeunesse ;
  - un manuel de langues ;
  - un manuel de sciences.



### Au XIX<sup>e</sup> siècle, un cartable de livres pour assurer l'égalité républicaine

Le décret du 29 janvier 1890 « porte règlement d'administration publique sur le matériel obligatoire d'enseignement, les livres et les registres scolaires dans les écoles publiques ».

#### Section III - Matériel d'étude à usage individuel

**Article 7.** Dans les écoles primaires élémentaires, tout élève doit être muni au minimum des objets classiques ci-après énumérés :

1° Le cahier de devoirs mensuels prévu à l'article 15 du règlement organique du 18 janvier 1887 ;

2° Les objets de papeterie nécessaires pour qu'il puisse prendre part régulièrement à tous les exercices et devoirs écrits que comporte le programme de sa classe ;

3° En outre :

- Dans le cours élémentaire (6-8 ans) :
  - une ardoise ;
  - un premier livre de lecture.
- Dans le cours moyen (9-10 ans) :
  - des cahiers pour les devoirs journaliers ;
  - un livre de lectures courantes approprié au programme du cours moyen ;
  - une grammaire élémentaire avec exercices ;
  - une arithmétique élémentaire ;
  - un petit atlas élémentaire de géographie ;
  - un livre d'histoire de France.
- Dans le cours supérieur (11-12 ans) :
  - des cahiers pour les devoirs journaliers ;
  - un livre de lectures courantes approprié au programme du cours supérieur ;
  - une grammaire française avec exercices ;
  - une arithmétique ;
  - un livre d'histoire de France ou d'histoire générale conforme au programme ;
  - un atlas de géographie ;
  - un livre d'instruction morale et civique.

#### Section IV – Fournitures scolaires

**Article 8.** Dans les communes où la gratuité des fournitures scolaires n'est pas assurée par le budget municipal, l'acquisition des objets énumérés à l'article 7 est à la charge des familles. Les ressources provenant de la caisse des écoles et la subvention de l'État inscrite au budget du Ministère de l'Instruction publique pour venir en aide à ces établissements seront affectées en premier lieu à la fourniture gratuite des livres aux élèves indigents.

#### Une actualité internationale dense

- Berlin (sept 2011) : 6th IPA Educational Publishers Forum
- Francfort (oct 2011) : International Educational Publishing Forum Open Meeting
  - Digital Migration in Education
  - Managing Change in Educational Publishing
- Londres (avril 2012) : 7th IPA Educational Publishers Forum

Si 91 % des maires interrogent les directeurs pour connaître les besoins de leur école, le manque de crédits est cité comme la principale cause du non renouvellement des manuels par la plupart des enseignants.

#### ▶ Les pistes évoquées pour améliorer la situation : péréquation entre communes et contrôle des arbitrages budgétaires des écoles

Afin de garantir le financement d'un équipement essentiel en manuels et en ressources numériques, près de la moitié des communes sont plutôt d'accord pour :

- participer à un fond de péréquation entre communes sous le contrôle de l'État,
- contrôler que le budget des écoles prévoit les arbitrages nécessaires pour garantir

l'acquisition de cet équipement, par exemple en réaffectant les budgets de photocopies (matériel, maintenance, papier, hors droits de reproduction) dont la dépense moyenne actuelle représente la valeur d'un manuel par élève et par an.

#### ▶ Des parents prêts à s'impliquer financièrement

L'attachement des parents à l'égalité des chances se traduit par la volonté de garantir à tous les enfants un accès équitable au cartable essentiel.

Dans l'hypothèse où la mairie (ou l'État) ne pourrait acheter tous les livres nécessaires à leur enfant, 85 % des parents sont prêts à prendre en charge, sous condition de ressources, une partie de cette dépense, afin que leur enfant ait tous ses livres conformes aux programmes.

## 2012/2013 : fin des réformes, numérique, équité, dialogue

Les réformes de l'enseignement secondaire touchent à leur terme, au collège et au lycée. Les usages du numérique dans l'Éducation poursuivent leur expansion à un rythme encore lent, mais continu. La disparité des usages met en lumière les problèmes d'équité territoriale, difficultés à nouveau soulignées lors de l'étude Opinion Way de février 2012.

#### L'ACHÈVEMENT DES RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'année scolaire 2012/2013 verra la mise en application des nouveaux programmes de Français et d'histoire, géographie et éducation civique des classes de 3<sup>e</sup>, et de toutes les disciplines des classes de terminales du lycée général et technologique (T<sup>e</sup> ES, L, S, STI2D, STL). À l'issue de 3 années de changement des programmes de la quasi-totalité des filières du secondaire, la dernière réforme à achever sera celle du cycle terminal des sections STMG et ST2S.

#### L'ÉMERGENCE DU NUMÉRIQUE ET LES DÉFIS À RÉSOUDRE

2012/2013 marquera vraisemblablement un accroissement des usages du numérique

éducatif, stimulés par l'offre éditoriale toujours plus innovante des éditeurs scolaires ainsi que par le plan numérique impulsé par le Ministère de l'Éducation nationale dans 13 académies (avec une extension programmée aux autres académies). Cette montée en puissance prévisible soulève avec une acuité accrue les questions d'interopérabilité et de disparités d'équipement sur le territoire.

#### LA NÉCESSITÉ D'UNE CONCERTATION... POUR UN CARTABLE ESSENTIEL

La persistance des disparités de situation d'une école primaire à l'autre en matière de livres scolaires et de ressources numériques éducatives souligne plus que jamais la nécessité d'un dialogue entre tous les acteurs de la sphère éducative (parents, enseignants, collectivités territoriales, État) afin de garantir à tous les élèves du territoire un accès équitable au livre et au numérique pour une éducation de qualité. Instaurer un cartable essentiel de livres pour l'élève et de ressources numériques pour la classe pourrait constituer la première pierre de cet édifice dès la rentrée 2012 !

# L'UNION EUROPÉENNE

L'action du SNE ne peut se concevoir sur une base purement nationale. La plupart de ses dossiers ont, de plus en plus, une dimension européenne et internationale.

Le SNE participe activement à la Fédération des Éditeurs Européens, basée à Bruxelles, et à l'Union Internationale des Editeurs, installée à Genève. La concertation avec ces organismes est quotidienne. Elle permet à la fois de mener des actions communes (lobbying) et de comparer la situation des différents pays (benchmarking).

Le lobbying européen notamment, que ce soit auprès de la Commission européenne ou du Parlement européen prend une importance croissante.

**//91 Une directive européenne sur les œuvres orphelines pour faciliter leur numérisation de masse par les bibliothèques**

**// 92 Taux réduit de TVA sur le livre numérique : l'Europe va-t-elle condamner ou suivre la France ?**

**//94 2011 - 2012 la Fédération des éditeurs européens et l'éditeur**

## Une directive européenne sur les œuvres orphelines pour faciliter leur numérisation de masse par les bibliothèques... sans empêcher la réalisation du projet français de commercialisation des œuvres indisponibles

### • Volonté au niveau européen de faciliter la numérisation des œuvres orphelines et indisponibles

Depuis plusieurs années, la Commission Européenne cherche à faciliter la numérisation de masse des œuvres protégées par le droit d'auteur par les bibliothèques en facilitant les processus d'obtention d'autorisation de la part des ayants droit. Ainsi le 24 mai 2011, la Direction Générale du Marché Intérieur de la Commission a proposé un projet de directive permettant la numérisation et la mise à disposition par les bibliothèques des œuvres orphelines, c'est-à-dire des œuvres sous droit dont les ayants droit ne peuvent être identifiés ou localisés malgré une recherche diligente.

En 2010-2011, elle a chapeauté des discussions entre les fédérations européennes d'ayants droit, dont la FEE, et de bibliothèques sur les œuvres indisponibles qui ont abouti à la signature d'un protocole européen sur les œuvres indisponibles en présence du Commissaire au Marché Intérieur, Michel Barnier, le 20 septembre 2011. Ce texte invite à la négociation d'accords volontaires entre les ayants droit et les bibliothèques sur la numérisation et la mise en ligne des œuvres indisponibles, en insistant sur la représentativité de la société de gestion collective amenée à accorder des licences et n'imposant pas de système juridique particulier.

### • Importance d'une bonne articulation entre la directive et le projet français

Au fur et à mesure des discussions au Parlement Européen et entre les Etats membres au Conseil, le projet de directive sur les « œuvres orphelines » s'est orienté vers une exception restreinte permettant la mise en ligne de ces œuvres figurant dans les collections des bibliothèques après une recherche

sérieuse et avérée des ayants droit, en excluant a priori les usages commerciaux. La FEE, le SNE et la SGDL ont apporté leur soutien quant aux grands principes émis par ce texte, en particulier à son champ d'application aux seules œuvres orphelines et à la notion de recherche diligente. Elles regrettent cependant que l'utilisation des œuvres orphelines ne soit pas conditionnée par l'obtention d'une licence auprès d'une société de gestion collective qui aurait validé la recherche diligente.

Au niveau français, la SGDL et le SNE ont souhaité aller plus loin et ont conclu un accord-cadre le 1<sup>er</sup> février 2011 avec le Ministère de la Culture, le Commissariat Général à l'Investissement et la Bibliothèque Nationale de France, pour la numérisation et la mise à disposition de 500 000 œuvres indisponibles du 20<sup>e</sup> siècle (hors œuvres étrangères) afin de les rendre à nouveau commercialement disponibles, grâce aux Investissements d'avenir et à la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012 mettant en place la gestion collective obligatoire de ces œuvres. Ce projet, qui vise à accélérer la numérisation de masse tout en respectant le droit d'auteur, s'inscrit dans la ligne du protocole d'accord sur les œuvres indisponibles mentionné ci-dessus.

Il est donc fondamental que le régime permettant la mise à disposition des œuvres orphelines par les bibliothèques en vertu d'une exception ne vienne pas menacer ce projet en le vidant de son sens et en remettant en question le retour sur investissement attendu, alors qu'il permettra précisément aux institutions culturelles de bénéficier d'un large accès aux œuvres.

Afin de clarifier l'articulation entre ces deux régimes, le texte de la directive proposée par la Présidence danoise prévoit ainsi que « la directive n'interfère pas avec les arrangements concernant la gestion

des droits au niveau national». De surcroît, cette articulation pourrait également être facilitée par la possibilité pour les Etats membres de prévoir une « rémunération » ou une « compensation équitable » en amont de l'utilisation des œuvres orphelines.

Ces derniers mois, les représentants des Etats membres ont tenu plusieurs réunions sur la directive, et le 1<sup>er</sup> mars la Commission juridique du Parlement Européen (PE) a adopté son rapport sur ce texte. Depuis le 29 mars s'est ouvert le trilogue entre la

Commission, le Conseil et le Parlement Européen. La Présidence danoise et la Commission Européenne souhaitent en effet faire voter ce texte en 1<sup>ère</sup> lecture ce qui pourrait avoir lieu dès le 10 septembre 2012.

Dans cette perspective, la FEE continue de soutenir en priorité l'élimination de l'article permettant l'utilisation des œuvres orphelines à des fins commerciales, le principe de recherche diligente titre par titre et la notion de rémunération en amont des usages.

// Catherine Blache

## Taux réduit de TVA sur le livre numérique : L'Europe va-t-elle condamner ou suivre la France ?

**L**e SNE se réjouit que la France applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 le même taux réduit de TVA pour les livres imprimés et numériques, y compris téléchargeables. Or, lors de la rencontre avec la FEE du 26 avril, le Commissaire à la fiscalité Algyrdas Semeta a indiqué que la situation en France et au Luxembourg était actuellement sous surveillance. La Commission Européenne pourrait en effet lancer une procédure de recours en manquement à l'encontre de ces deux Etats pour être allés au-delà des règles communautaires sur la TVA en mettant en place un taux réduit pour tous les livres numériques (et pas seulement ceux sur support physique). Cependant plusieurs prises de position semblent témoigner d'un climat plus favorable au taux réduit pour le livre numérique et le travail de Jacques Toubon en tant qu'ambassadeur sur ce dossier doit vivement être salué.

Du côté de la Commission Européenne qui a le pouvoir d'initiative, plusieurs Commissaires sont favorables au taux réduit sur le livre numérique, en particulier Neelie Kroes en charge de la stratégie numérique. Du côté de la Direction Générale de la Fiscalité, qui tend à prendre des positions plutôt techniques, on a noté une nouvelle orientation plutôt satisfaisante dans sa communication de décembre 2011 sur le futur de la TVA. Celle-ci affirmait qu'« un des principes de base à respecter est que des biens et services similaires devraient être soumis au même taux de TVA et que les progrès technologiques devraient être pris en compte à cet égard, de sorte que le défi de la convergence entre l'environnement en ligne et physique soit relevé. »

En janvier, la Commission a annoncé qu'elle lancerait « en 2012 une évaluation et ferait ensuite des propositions sur ces mêmes lignes fin 2013 à la suite de larges consultations avec les parties prenantes et les Etats membres ». Elle prépare donc actuellement des propositions concrètes allant vers une élimination des taux réduits perçus par les Etats comme menant à des pertes fiscales, ce qui pourrait également mener à un alignement sur le taux normal.

Du côté du Parlement Européen, qui est simplement consulté, on remarque un large soutien à cette cause au sein de tous les partis. Depuis 2009, plusieurs questions sur ce sujet ont été posées par

des parlementaires européens de tous bords à la Commission Européenne. Le 13 octobre dernier, le Parlement a adopté le rapport de David Casa (Malte, Conservateur) en réponse au Livre vert de la Commission Européenne sur le futur de la TVA. Grâce à l'amendement introduit par Marielle Gallo, il appelle à un traitement fiscal non discriminatoire pour les livres numériques. Le 17 novembre, les députés des trois partis politiques principaux ont voté une résolution commune sur la modernisation de la législation sur la TVA dans le but de stimuler le marché unique du numérique. Ce texte soutient l'application du taux réduit de TVA aux produits culturels fournis en ligne.

Du côté des Etats membres, le Luxembourg a également décidé en décembre 2011 d'accorder un taux réduit pour les livres numériques (3 %) sur la base de la Communication de la Commission. On note cependant qu'en dehors de ces deux pays et de l'Espagne, les autres Etats-membres et en particulier l'Allemagne continuent de considérer la TVA comme un moyen de consolider leurs budgets en cette période de crise. Ils demeurent donc réticents aux taux réduits et par conséquent à leur extension et risquent donc de bloquer toute décision, prise à l'unanimité des Etats membres en matière fiscale. Antoine Gallimard et Jacques Toubon, lors d'une rencontre du 29 mai 2012 à Berlin entre éditeurs français et allemands, ont lancé un appel du monde de la culture au gouvernement allemand (dont le ministre de la culture était représenté) en faveur d'un alignement de la TVA du livre numérique sur le taux réduit.

Afin de préparer sa proposition législative sur les taux réduits de TVA, la Commission a récemment mis en place des discussions entre ses Directions Générales de la Fiscalité, de la Culture et de l'Education, de la Société de l'Information et du Marché Intérieur. Elle réfléchit d'abord à la définition des livres numériques qui pourraient bénéficier du taux réduit et se méfie de tout concept trop large qui aurait pour conséquence d'accorder un taux réduit à tous les contenus numériques. Dans cette perspective, la FEE propose de modifier a minima la définition des publications pouvant bénéficier des taux réduits dans l'annexe III de la directive sur la TVA, en application du principe de neutralité technologique selon lequel « un livre est un livre ».

En termes de calendrier, la Commission Européenne est réticente à l'idée d'entreprendre une telle réforme avant 2015, en raison de l'application de la règle du pays d'origine jusqu'à cette date. Elle craint en effet que se crée une distorsion de concurrence en cas de délocalisation des détaillants au Luxembourg qui propose actuellement le taux le plus bas. (Ce pays bénéficiera ensuite d'une nouvelle période dérogatoire de 3 ans pour avoir le temps de s'adapter et de compensations financières.)

Cette situation de distorsion de concurrence existant déjà et les éditeurs ne pouvant proposer des livres numériques aux prix auxquels s'attendent les internautes, il est urgent que la Commission Européenne permette un alignement de la TVA du livre numérique sur le taux réduit.

// Catherine Blache



## 2011-2012, la Fédération des éditeurs européens et l'éditeur

Dans quelle proportion le livre électronique remplacera-t-il le livre papier ? La question agite autant le monde de l'édition que le landerneau politique communautaire. Alors que relativement peu de fonctionnaires ou de politiciens européens lisent eux-mêmes via un support électronique, il n'y a pas une réunion ou un échange de vues pendant lequel la FEE n'est questionnée sur la transition numérique.

Il y a notamment l'école de ceux qui pensent que les jours du livre imprimé sont comptés et dont un certain nombre s'interroge sur la pertinence de 'ces gardiens du temple' que sont les éditeurs. Ceux-là même qui pensent que les réseaux sociaux effectueront les sélections et recommandations nécessaires qui rendront obsolètes éditeurs et libraires (et probablement bibliothécaires). Les auteurs géreront directement leurs livres. Les intermédiaires seront éliminés. Enfin, pas tous. Que ferait-on sans les moteurs de recherche et autres facebook ?

Avant même de présenter les positions des éditeurs européens sur un sujet précis comme la taxe sur la valeur ajoutée ou le droit d'auteur, nous devons maintenant convaincre de l'importance du rôle de l'éditeur dans la chaîne de création. Voilà pourquoi la FEE a choisi comme fil rouge à toute sa communication : la valeur ajoutée de l'éditeur.

En septembre 2011, en collaboration avec le SNE et la SOFIA, la FEE a organisé les premiers dialogues entre auteurs et éditeurs au Parlement européen, parrainés par le député européen Marielle Gallo. Devant un auditoire captivé, trois paires d'auteurs et éditeurs ont évoqué la nécessité de ce travail d'équipe. Daniel Pennac et Antoine Gallimard ont touché le public en insistant sur la complémentarité de leur travail et la complicité que celle-ci entraîne, Daniel Pennac allant jusqu'à proclamer : « j'aime

cet homme » (en parlant de son éditeur, Antoine Gallimard). Des dialogues que la FEE va poursuivre puisque le 19 septembre 2012, trois nouveaux dialogues prendront place.



*Dialogues auteurs - éditeurs : Doris Pack, présidente de la Commission de la culture et de l'éducation, Daniel Pennac et Diana Wallis, députée européenne, vice-présidente du Parlement européen assistaient à l'événement.*  
© European Union 2011 EP

Soutenir la création littéraire tant sur papier que numérique en taxant à l'identique les livres quel que soit le format dans lequel le lecteur aura choisi de lire une œuvre, semble une évidence pour la chaîne du livre mais dans le contexte de crise que nous traversons, les politiques y sont généralement plus réticents, à l'exception notable de la France et du Luxembourg (même si les raisons d'une telle politique fiscale sont probablement extrêmement différentes). À l'échelle européenne, la FEE continue sans relâche à demander à ce que l'on fasse cesser l'absurde discrimination envers les ouvrages téléchargés électroniquement. Quand tout le

monde fait l'apologie des bénéfices de l'environnement numérique, pourquoi continuer à taxer ces 'nouveaux' livres au taux le plus élevé ? C'est ce qu'ont dit les éditeurs européens dont des représentants du SNE au Commissaire européen à la Fiscalité Arvydas Semeta quand ils l'ont rencontré le 26 avril 2012.

Toujours dans la perspective d'un univers de plus en plus électronique, la question des livres qui sont dans les collections des bibliothèques revient régulièrement à la une. Depuis l'adoption par la Commission européenne de la proposition de Directive sur les œuvres orphelines, la FEE et ses membres se sont employés à expliquer l'importance pour les auteurs et les éditeurs de la recherche diligente par les institutions qui mettront ensuite en ligne les ouvrages dits orphelins. Sans cette recherche, qui peut être largement facilitée par ARROW, ce projet qui permet d'interroger les bases de données bibliographiques et d'ayants droit, le risque est grand que nombre d'ouvrages dont les parents sont parfaitement identifiables, soient ainsi mis en ligne sans que ces mêmes parents (les auteurs ou les éditeurs) en soient même informés.

Grâce à l'impulsion du projet français de numérisation des livres qui ne sont plus commercialisés, les auteurs et éditeurs, leurs sociétés de gestion collective et les bibliothécaires ont adopté, sous la houlette du Commissaire en charge du marché intérieur, Michel Barnier, en septembre 2011, un Protocole d'accord

sur la numérisation et mise en ligne d'œuvres indisponibles. Ce document ratifié notamment par la FEE et auquel ont contribué les associations nationales dont le SNE, édicte les principes selon lesquels une bibliothèque pourrait conclure un accord menant à une gestion collective quant aux œuvres indisponibles. En particulier, ces accords doivent avoir été négociés avec les ayants droits, ils doivent se limiter aux œuvres publiées dans le pays de la société de gestion qui octroie les licences relatives à leur utilisation et prévoir un régime spécial pour les traductions.

Pour conclure et toujours dans le domaine numérique, on parle beaucoup à Bruxelles et à Strasbourg, de l'accessibilité transfrontalière. Le lecteur peut-il accéder aux livres français s'il souhaite en faire l'acquisition à partir d'un autre pays européen ? Quels sont les éventuels obstacles à cette accessibilité ? La Vice-Présidente de la Commission, Neelie Kroes, a soulevé cette question avec les éditeurs qu'elle a rencontrés à Francfort lors de la foire du livre. Une table-ronde devrait réunir différents acteurs dans les prochains mois.

Face à un présent toujours plus numérique, une pression constante des fournisseurs de services en ligne et des utilisateurs, un marché en constante évolution, la FEE se doit d'être vigilante et proactive. Elle y veille notamment grâce au soutien indéfectible de ses membres dont le SNE que je souhaite remercier.

// Anne Bergman-Tahon  
Directrice de la FEE

# L'INTERNATIONAL

//97 **Le SNE aux côtés de l'UIE et de ses confrères étrangers pour défendre la liberté de publier**

//98 **Canada : mobilisation contre un projet de réforme du droit d'auteur**

//99 **Exception au droit d'auteur : un risque croissant de traité international**

//100 **Faciliter l'accès des handicapés visuels étrangers aux œuvres adaptées : les éditeurs français précurseurs**

## Le SNE aux côtés de l'UIE et de ses confrères étrangers pour défendre la liberté de publier

### CAMPAGNE DE L'UIE SUR LA SITUATION EN IRAN

Lors de la Foire de Francfort, l'éditrice iranienne Shahla Lahiji, lauréate du Prix Liberté de Publier de l'UIE 2006 avait alerté l'UIE sur la situation alarmante des éditeurs privés iraniens de plus en plus menacés. Cette dernière et d'autres témoignages concordants ont ainsi confirmé l'existence d'une liste noire des éditeurs privés et indépendants en Iran. Par ailleurs, les autorités ont réussi à prendre le contrôle de la seule association des éditeurs qui était jusque-là encore indépendante des autorités iraniennes : l'Union téhéranaise des éditeurs et des libraires. A la suite de ce témoignage et de ces enquêtes, l'UIE a lancé une campagne de sensibilisation des décideurs politiques au niveau iranien et international demandant un arrêt des persécutions à l'encontre des éditeurs privés et indépendants et des auteurs. En Iran, le Ministère de la Culture et de la Guidance islamique exerce une censure systématique sur les livres avant publication.

### SOUTIEN DE L'UIE À RAGIP ZARAKOLU

L'éditeur turc Ragip Zarakolu (maison d'édition : Belge), lauréat du prix liberté de publier 2008 de l'UIE, membre du comité liberté de publier de l'UIE, et Président du comité liberté de publier de l'association des éditeurs turcs (TYB), et l'écrivain turc Büsra Ersanli ont été arrêtés fin octobre 2011 à Istanbul dans le cadre d'une vaste opération de police visant les partis politiques kurdes et ont été placés en détention préventive en vertu de la législation anti-terroriste turque. Le fils de Ragip Zarakolu, Deniz, lui aussi éditeur, avait été arrêté quelques semaines plus tôt. L'UIE ainsi que PEN International n'ont eu cesse de se mobiliser afin d'appeler à leur libération immédiate. A titre d'exemple, le 15 mars 2012, l'éditeur norvégien des « *Versets sataniques* », William Nygaard, qui avait échappé à une tentative d'assassinat dans les années 1990, a représenté l'UIE lors d'une réunion pour la liberté d'expression co-organisée par TYB au siège de l'association des journalistes turcs.

Le 10 avril, après avoir passé plus de 160 jours dans une prison de haute sécurité, Ragip Zarkolu a été remis en liberté conditionnelle. Le même jour, le début de son procès a été fixé au 2 juillet prochain. Il risque jusqu'à 15 ans de prison pour « avoir aidé une organisation terroriste ». L'acte d'accusation, auquel ses avocats n'ont pas eu accès jusqu'au mois d'avril, apparaît comme relativement vide. On lui reprocherait essentiellement un discours donné dans le cadre d'une réunion du parti politique légal kurde BDP. Le 31 janvier, son nom a été proposé par sept parlementaires suédois pour le Prix Nobel de la Paix 2012. Deux de ces parlementaires l'ont rencontré peu après sa libération conditionnelle à Istanbul entre le 12 et le 15 avril. L'Association des Editeurs Américains (AAP) lui a par ailleurs remis son Prix, le Jeri Laber Prize (2012), lors du dîner de Gala annuel du PEN Américain à New York le 1<sup>er</sup> mai.

► Le SNE s'est joint à ces campagnes de protestation par différents courriers officiels et demandes de rendez-vous avec les ambassadeurs concernés.

### AUTRES ACTIONS

L'UIE a par ailleurs poursuivi son engagement dans le groupe d'observation de la Tunisie (TMG). Elle s'est mobilisée pour la liberté d'expression en Russie, la liberté de publier en Egypte, la liberté de distribuer au Maroc. Elle a mené une mission d'enquête au Vietnam qui a conduit à un rapport sur le fonctionnement de la censure et sur l'administration du secteur de l'édition au Vietnam. L'UIE, avec PEN International et Index on Censorship, a également poursuivi son action auprès du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme (avec des rapports sur la Syrie et la Thaïlande notamment). Enfin, au 29<sup>e</sup> Congrès de l'UIE au Cap, du 12 au 14 juin 2012, deux sessions ont porté respectivement sur la liberté de publier en Afrique et sur la liberté d'expression et les révolutions arabes. La question de la gestion des périodes de transition démocratique a été notamment abordée dans le cadre de cette dernière.

**LE PRIX LIBERTÉ DE PUBLIER DE L'UIE**

Suite à la cérémonie de remise du prix Liberté de Publier de l'UIE 2011, qui a eu lieu à Buenos Aires le 25 avril 2011 afin de marquer le début de Buenos Aires Capitale mondiale du livre 2011, le récipiendaire, l'éditeur vietnamien Bui Chat, a été arrêté à l'aéroport à son retour au pays le 30 avril 2011. L'UIE a alors immédiatement déclenché une vaste campagne mobilisant toutes ses forces pour la libération du jeune éditeur. Avec un certain succès puisque Bui Chat a été relâché dès le 2 mai 2011.

Le Comité exécutif de l'UIE, lors de sa réunion à Genève en janvier 2012, a décidé que le Prix

Liberté de Publier de l'UIE serait dorénavant remis lors des Congrès de l'UIE qui auront désormais lieu tous les deux ans. Ainsi, le prix Liberté de Publier 2012 a été remis dans le cadre du 29<sup>e</sup> Congrès de l'UIE au Cap en juin 2012 au caricaturiste sud-africain Zapiro, et le prix Liberté de Publier 2014 sera quant à lui remis lors du 30<sup>e</sup> Congrès de l'UIE qui aura lieu à Bangkok au début du mois de mars 2014. Rappelons ici que Bangkok sera alors capitale mondiale du livre (jusqu'au 22 avril 2014). Le récipiendaire recevra à partir de 2014 non plus 5 000 francs suisses, mais 10 000 francs suisses.

// Alexis Krikorian  
UIE

// Catherine Blache  
SNE

## Exceptions au droit d'auteur : un risque croissant de traité international

Sous l'influence des pays émergents, le Comité Droit d'auteur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a décidé fin 2010 d'entamer des discussions sur la préparation d'instruments internationaux sur les exceptions « handicapés », « bibliothèques » et « pédagogique », sans préciser quelle sera leur nature juridique. Sa dernière réunion, du 21 novembre au 2 décembre 2011, a permis d'avancer sur le premier dossier et d'entamer les premières discussions sur le deuxième.

Il en résulte ainsi deux documents :

- un « document de travail sur un instrument international sur les limitations pour les personnes handicapées visuelles ». Il reprend l'ensemble des commentaires des Etats – y compris ceux de l'UIE – mais ne précise toujours pas s'il s'agira d'un traité avec force juridique ou d'une simple recommandation.
- un premier « projet de compilation des limitations et des exceptions pour les bibliothèques et les archives ». Il liste onze motifs d'exception au profit des bibliothèques publiques, y compris le dépôt légal, les traductions, les relations entre les exceptions et les contrats ou encore les mesures de protection technique.

Bien entendu, le SNE souscrit à l'idée de faciliter l'accès aux livres par les handicapés visuels, y compris ceux situés à l'étranger. Les éditeurs français sont fortement mobilisés sur ce dossier en participant au projet TIGAR et en soutenant les travaux d'ETIN .

Les négociations actuelles au sein de l'OMPI semblent partir du principe que ces projets basés sur la concertation ne produiront pas des résultats assez rapidement ni de manière pérenne. Or les

éditeurs sont engagés à la fois moralement et commercialement à faire en sorte qu'une majorité des livres publiés soient accessibles aux personnes malvoyantes au même titre, soit en même temps et au même coût, que pour une personne ne souffrant d'aucun handicap.

C'est pourquoi au sein de l'UIE et de la FEE, ils ne cessent d'insister sur le fait que la priorité doit être donnée à l'accès à des contenus adaptés à travers des produits commerciaux par rapport au recours aux exceptions, sur l'importance de reconnaître les solutions basées sur la concertation et sur le recours à des « intermédiaires de confiance » fonctionnant selon des principes équilibrés, à l'instar des associations accréditées en France. Ces précautions sont indispensables quand il s'agit non seulement de faciliter la circulation de livres papier en braille mais aussi de fichiers au format Daisy, qui présentent les mêmes fonctionnalités qu'un livre numérique.

En outre, les éditeurs appellent les autorités françaises et européennes participant à ces négociations à faire attention à ne pas mettre sur le même plan les discussions relatives aux échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées et les discussions concernant les autres exceptions. Face aux demandes relatives aux usages « pédagogiques » et des bibliothèques, il convient de prendre en compte l'absence de carence du marché dans ces derniers domaines et le risque évident de porter atteinte à l'exploitation normale des œuvres.

► Prochaine étape :

Réunion du Comité Droit d'auteur de l'OMPI traitant des exceptions du 16 au 25 juillet.

// Catherine Blache

### Canada : mobilisation contre un projet de loi de réforme du droit d'auteur consistant à affaiblir les droits des créateurs à travers un élargissement des exceptions

Le Parlement canadien s'apprête à adopter un projet de loi dit C-11 sur la modernisation de la loi sur le droit d'auteur. Ce texte affaiblit de manière générale la protection des éditeurs et des auteurs en créant quarante nouvelles utilisations sans permission des créateurs, ni compensation.

Il nous paraît évident que le Canada doit adapter sa législation aux nouvelles technologies en transposant le Traité de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle de 1996. Cependant, modernisation ne doit pas dire affaiblissement du droit d'auteur au moment où les auteurs et les éditeurs se lancent justement dans une offre de contenus numériques de qualité. Il est particulièrement choquant d'envisager d'étendre l'exception d'utilisation équitable à des fins d'éducation, concept on ne peut plus large et flou, ici encore, sans rémunération pour les auteurs et éditeurs concernés.

Ce projet de loi entraînerait ainsi des pertes conséquentes pour les créateurs qui se verraient privés de revenus

importants liés à l'utilisation de leurs œuvres. Les montants annuels de compensation reçus par les ayants droit de l'écrit – canadiens et étrangers – s'élèvent aujourd'hui à 41 millions \$ canadiens. Il pourrait également décourager les éditeurs d'investir dans des ouvrages, y compris numériques, de qualité, en particulier dans les domaines de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. En privant les auteurs et les éditeurs de la rémunération de leur travail et donc de l'incitation à créer de nouvelles œuvres, c'est à la diversité culturelle que l'on risque de porter atteinte.

Force est de constater que les mesures proposées dans ce projet de loi semblent intrinsèquement contraires aux principes fondamentaux du droit d'auteur, prévus par la Convention de Berne dont le Canada est signataire.

► La communauté internationale des ayants droit, dont l'UIE, la FEE et le SNE, n'a cessé de protester contre cette initiative par différents courriers officiels et lettres ouvertes dans la presse canadienne.

// Catherine Blache

# Faciliter l'accès des handicapés visuels étrangers aux œuvres adaptées : les éditeurs français précurseurs

## PREMIERS ÉCHANGES INTERNATIONAUX D'ŒUVRES ADAPTÉES FRANÇAISES

En 2010, a été mis au point selon une procédure accélérée le projet-pilote TIGAR (Trusted intermediary global accessible resources), auquel participent l'UIE et certains représentants des handicapés visuels, dont BrailleNet, dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). D'une durée de trois ans, il vise à permettre l'échange sur un mode volontaire d'œuvres déjà adaptées en Braille ou en Daisy (en vertu d'exceptions ou de conventions) entre des intermédiaires de confiance, dont la participation est simplement entérinée par les éditeurs, et ce dans un cadre sécurisé.

Il continue de progresser avec la participation officielle d'intermédiaires de confiance en France, au Canada, au Danemark, en Afrique du Sud, au Brésil, en Australie, en Suisse, en Nouvelle-Zélande, en Norvège, en Suède et aux Pays-Bas.

Côté groupes et maisons d'édition, Albin Michel, Editis, Gallimard, Hachette Livre, Liana Levi, La Martinière, Média-Participations, Les Editions de Minuit et Quae ont été les premiers signataires dès septembre 2011. A l'étranger, on compte Playwrights Canada Press, Canadian Scholar Press, Editions du Boréal, University of Alberta Press, Annick Press, D&M Publishers Inc. et Brick Boos au Canada ; Random House Group, MacMillan Publishers Ltd, Taylor & Francis et Oxford University Press au Royaume-Uni, ainsi qu'Elsevier, SAGE, HarperCollins et Bloomsbury pour tous les pays où ils sont présents. Côté auteurs, le Syndicat des auteurs suédois a signé le protocole. Et côté sociétés de gestion collective, la société sud-africaine a signé au nom de MacMillan Afrique du Sud, et les sociétés de gestion collective

néo-zélandaise et norvégienne ont également rejoint le projet.

Grâce à cette forte mobilisation française, l'intermédiaire de confiance français BrailleNet peut potentiellement mettre désormais à la disposition de ses homologues un riche catalogue d'œuvres françaises adaptées, au profit d'handicapés visuels au niveau européen et international. Les premiers échanges d'œuvres (400 titres) ont déjà eu lieu entre les intermédiaires de confiance, à partir d'un serveur sécurisé de l'OMPI. L'un des obstacles rencontrés pour l'instant pour accorder des autorisations à la circulation transfrontalière des œuvres est le fait que les éditeurs n'ont pas toujours les droits pour ces usages, en particulier à destination de l'étranger.

## PROCHAINS CHANTIERS DE TIGAR

Un groupe de travail de représentants d'ayants droit et de handicapés visuels travaille également à l'élaboration d'un outil permettant de rechercher des fichiers correspondant à des documents accessibles d'ici la fin de l'année.

Les coordinateurs du projet TIGAR projettent maintenant de se concentrer sur :

- un cadre pour accorder des autorisations, afin de dépasser le stade du projet-pilote basé sur la signature par chaque éditeur d'un protocole d'adhésion au projet, en passant probablement à la gestion collective ;
- la recherche d'un modèle économique afin de poursuivre les activités de TIGAR au-delà du projet-pilote ;
- la fourniture par les éditeurs des fichiers source et leur utilisation...

## DES TRAVAUX EUROPÉENS EN FAVEUR D'UN GUICHET UNIQUE

Au niveau européen, un groupe de travail (European Trusted Intermediary Network / ETIN incluant la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Finlande) sous l'égide de la Commission Européenne réfléchit depuis un an à la mise en œuvre du protocole européen sur la circulation transfrontalière des œuvres adaptées de septembre 2010.

Ce groupe de travail a ainsi préparé des conventions-types entre l'éditeur et la société de gestion collective et entre la société de gestion collective et l'intermédiaire de confiance portant sur l'ensemble des œuvres de chaque éditeur. Il s'agit de répondre au principe de guichet unique présent dans le protocole européen, en mettant en place un système de gestion collective au niveau national. Il réfléchit également au processus d'accréditation des intermédiaires de confiance européens, qui consistera a priori en un agrément au niveau national, ensuite entériné au niveau européen. La mobilisation de fonds spécifiques par la Commission pourrait permettre une meilleure coordination et donc une accélération de ces travaux.

Ces travaux viennent compléter ceux de TIGAR qui, jusqu'à présent, ne se basait pas sur une cession de droits pour l'ensemble d'un répertoire

ni sur une réelle accréditation des intermédiaires de confiance, mais simplement sur une participation à un projet sur un mode informel avec une information de l'éditeur titre par titre pour le transfert d'œuvres déjà adaptées et non de fichiers source.

## PERSPECTIVES POLITIQUES ET COMMERCIALES

Ces projets visent à montrer que les échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées sont possibles et plus rapides sur un mode volontaire. Cette démonstration est non seulement importante dans le cadre des discussions sur un traité sur l'exception « handicapés » mais aussi et surtout dans la mesure où les débats internationaux suivant doivent porter sur les demandes des bibliothèques puis des établissements d'enseignement.

En outre, le format EPUB 3 permet de rendre les livres numériques directement accessibles pour les handicapés visuels, grâce à une meilleure description de la structure du document, à des fonctionnalités audio, d'agrandissement en gros caractère ou encore à des possibilités d'interactivité. De plus, Onix prévoit désormais des codes décrivant les caractéristiques d'un document en termes d'accessibilité.

► Le SNE continue d'encourager les éditeurs pour qu'ils adhèrent au protocole TIGAR.

// Catherine Blache

# DIALOGUE AVEC L'INTERPROFESSION

Le SNE participe à de nombreuses instances traitant de tous les aspects de la vie de l'édition. Ses représentants y côtoient ainsi, régulièrement, auteurs, libraires et d'autres secteurs économiques. Le syndicat se situe ainsi à un carrefour où se rencontrent tous les acteurs du monde du livre et de la culture plus généralement.

//103 L'Asfored

//104 Le Bureau international de l'édition française

//107 La Société civile des éditeurs de littérature française

//108 Le Centre Français du droit de la Copie

//110 Sofia

## Formation initiale et continue, conseil, aide au recrutement : l'Asfored évolue depuis 40 ans pour accompagner les mutations du secteur

En 1972, la création de l'Asfored, à l'initiative du Syndicat national de l'édition, répondait à la volonté de professionnalisation des éditeurs. Depuis quarante ans, sa mission se développe et s'enrichit : grâce à son travail de veille, qui la place en amont des évolutions technologiques et réglementaires, l'Asfored est devenue un centre d'expertise, qui aide les éditeurs et les entreprises à anticiper les mutations et les accompagne dans le changement.

### QUATRE DOMAINES D'ACTIVITÉ QUI S'ENRICHISSENT MUTUELLEMENT

L'Asfored développe une offre dans quatre domaines d'activité complémentaires en permanence.

#### La référence pour la formation continue, une force : la réactivité

Outre les stages du catalogue enrichi chaque année, elle conçoit en permanence des modules sur mesure très prisés par les entreprises.

Grâce à la réactivité de son équipe, l'offre de l'Asfored est adaptée en permanence aux évolutions du secteur, y compris en cours d'année. Parmi les dernières propositions « hors catalogue » de 2012 : « *Édition internationale et environnement numérique* », « *Commander une vidéo* », « *Les nouveaux outils de publication numérique autour de InDesign : Aquafadas, Digital Publishing suite...* »

#### Des formations initiales plébiscitées

Elle propose deux formations initiales : l'unique préparation par alternance au BTS Édition, qui conduit au métier de technicien de fabrication, et, en partenariat avec la grande école ESCP Europe, le mastère spécialisé Management de l'édition. Les programmes sont revus chaque année pour répondre aux besoins des entreprises.

#### Des missions de conseil d'expertise de plus en plus nombreuses

Son équipe d'experts et sa connaissance approfondie des problématiques l'ont conduite à proposer des missions d'audit et de conseil aux entreprises désirant anticiper les évolutions techniques ou juridiques, réussir le passage à de nouveaux outils ou modes de production, améliorer la commercialisation ou leurs méthodes de gestion...

Ces prestations à visée d'analyse, d'aide à la décision ou opérationnelle sont très appréciées des décideurs.

#### Un site internet très consulté, notamment pour ses offres d'emploi

À travers son site internet et sa lettre d'information électronique, l'Asfored remplit une mission d'information. Les métiers de l'édition, les formations pouvant y conduire, les conditions d'accès à la formation font l'objet de présentations détaillées ; sa toute nouvelle rubrique : « Focus » apporte un éclairage d'expert sur des thèmes d'actualité. Ses offres d'emploi sont consultées par de nombreux professionnels. La Lettre de l'Asfored, bimestrielle, est adressée à plus de 6000 abonnés.

#### Un catalogue 2012 riche

Le catalogue des formations continues 2012 est adapté aux besoins actuels de la profession : les nouveaux modes de gestion et de diffusion des contenus en phase avec la multiplication des supports sont largement pris en compte dans les stages proposés. Le programme mis sur pied répond à l'ambition qui guide l'Asfored depuis 40 ans : permettre à la profession d'anticiper les changements et de se les approprier.

// Aida Diab  
Directrice

### L'ASFORED EN CHIFFRE



- 53 894 professionnels** formés par l'Asfored depuis 1972
- 300 formations** proposées par l'Asfored en 2012
- 97% des stagiaires Asfored très satisfaits** et satisfaits en 2010 et 2011 (évaluation selon certification ISO 9001-2008)
- 1 000 entreprises** font confiance à l'Asfored chaque année
- 90 formateurs experts** font partie de son équipe
- 449 037 visiteurs** uniques sur l'espace emploi du site de l'Asfored en 2011
- 619 diplômés du BTS Édition** de l'Asfored depuis 1978
- 100% des apprentis** Asfored diplômés en 2010 et 2011
- 70% des diplômés** Asfored travaillent dans l'édition
- 377 diplômés du Mastère** spécialisé Management de l'édition Asfored-ESCP Europe depuis 1991

# Le BIEF (Bureau international de l'édition française)

## L'ACTIVITÉ EN 2011

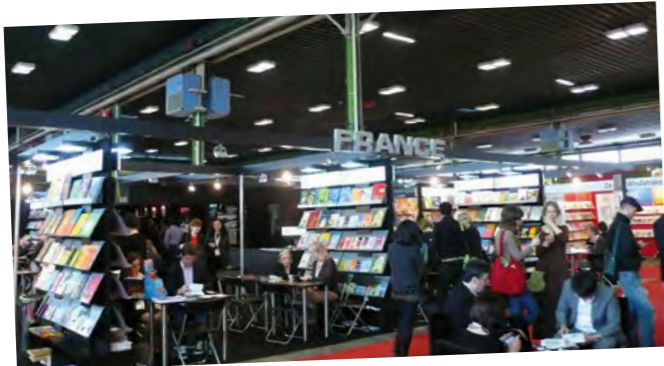
### Les Foires et salons, rencontres professionnelles, catalogues

Le BIEF a participé en 2011 à toutes les actions de valorisation des fonds éditoriaux français telles que prévues dans son programme d'activité. Cette participation s'exerce à la fois par la présence collective française sur des grandes foires internationales du livre, généralistes pour l'essentiel, et par la publication et la diffusion de catalogues collectifs thématiques généralement bilingues. Toutes les régions du monde sont concernées, en particulier l'Asie qui représente des potentiels de développement très rapide que ce soit en termes d'échanges de droits de traduction comme d'opérations de coédition, notamment pour les ouvrages de jeunesse et de bande dessinée.

La France a été le « Focus culturel », une variante de l'Invité d'honneur, de la Foire internationale d'Abu Dhabi en mars 2011.

L'opération « Foires du monde » permet aux éditeurs français de présenter, lors de 14 foires internationales, une sélection de leurs ouvrages dans tous les domaines éditoriaux. Cette mise en avant est effectuée, pour un coût de participation réduit, sur le stand collectif « France ». En 2011, ce sont plus de 80 maisons qui ont participé à cette action, pour un total de 1.300 titres par manifestation.

En parallèle de ces expositions physiques, le site du BIEF offre à ses adhérents la possibilité d'une exposition virtuelle. Ainsi, chaque titre présenté fait l'objet d'une fiche bibliographique, incluant la reproduction de l'image de la couverture, établie par Electre mais, hors métadonnées, modifiable par



Le stand du BIEF à la Foire du livre de jeunesse de Bologne 2012

l'éditeur et consultable via Internet à tout moment dans le monde entier.

A l'occasion ou en complément de ces expositions, de nombreux séminaires - rencontres professionnelles thématiques bilatérales - sont organisés, réunissant des éditeurs du pays d'accueil, et des éditeurs français. Ces séminaires sont parfois multilatéraux comme en décembre à Beyrouth, où la rencontre axée sur les sciences humaines et sociales a permis la rencontre avec des éditeurs de plusieurs pays arabes.

Ces types d'échanges, souvent suivis le même jour ou le lendemain, d'échanges personnalisés entre éditeurs des deux pays par des rendez-vous (comme ceux qui se déroulent lors de toutes les grandes Foires du livre), répondent à la demande des éditeurs étrangers comme français puisqu'ils apportent des contacts nouveaux et approfondissent ceux déjà existants.

Enfin, ils permettent une meilleure connaissance des fonds éditoriaux, des marchés réciproques - en particulier des évolutions liées au développement de l'édition numérique - mais aussi des catalogues de titres disponibles à la traduction dans les deux sens.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2011, un symposium organisé par le BIEF, en association avec le SNE, s'est tenu à Paris, au Sénat. Il a réuni des dirigeants de maisons d'édition de 8 pays européens (Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède et, naturellement, France).

La production et la diffusion de catalogues thématiques bilingues reste l'un des axes de diffusion de l'information sur les titres français. Ils sont destinés prioritairement aux éditeurs étrangers pour le développement des cessions de droits mais également aux libraires, importateurs, bibliothécaires et enseignants, en particulier dans les départements civilisation française au sein des universités. L'appui des Postes diplomatiques pour leur circulation est un atout important.



L'Espace international professionnel au Salon du livre de Paris 2012

## Les études

En 2011, les enquêtes et études spécifiques suivantes ont été réalisées par domaine éditorial et par pays :

- Trois études généralistes sur l'édition en Colombie, en Italie et aux Pays-Bas (ces deux dernières publiées en janvier et février dernier), ainsi qu'un annuaire des maisons d'édition dans les Pays baltes ;
- Deux organigrammes des groupes d'édition en Pologne et à Taïwan (accompagné d'un annuaire), ainsi qu'une mise à jour d'un organigramme des groupes d'édition en Espagne ;
- Deux enquêtes sur l'édition d'art de vivre au Royaume-Uni et l'édition d'art au Brésil ;
- Une enquête sur les presses universitaires aux États-Unis ;
- La mise à jour de 24 fiches-pays ;
- L'étude « Achats et ventes de droits de livres numériques : panorama de pratiques internationales » qui offre une synthèse large sur les usages qui se construisent dans l'univers numérique en matière d'échanges de droits.

## La formation et les échanges professionnels

En 2011, le BIEF a engagé un programme d'échanges professionnels et de formations en direction des professionnels du livre à l'étranger, en mettant l'accent sur deux axes traditionnels - la coopération avec les éditeurs du Sud et un programme de séminaires avec les professionnels du livre non francophones :

- auprès des librairies francophones, à travers un programme de séminaires pour les libraires francophones d'Amérique latine, ou encore le séminaire des libraires de pays non francophones organisé à Paris en partenariat avec le Centre national du livre.
- auprès des éditeurs francophones du Sud, avec le dernier volet du cycle de séminaires destinés aux éditeurs d'Afrique francophone, ou encore, à destination des éditeurs et des libraires de toute la francophonie organisés à Tunis.

Le Salon du livre de Paris a été à nouveau l'occasion de nombreuses rencontres professionnelles,

organisées par le département formation du BIEF. En amont du Salon du livre 2011, dont les pays nordiques étaient les Invités d'honneur, un séminaire a réuni des éditeurs danois, islandais, norvégiens, suédois et finlandais aux côtés des éditeurs français. Ce séminaire a permis de dialoguer sur les modèles d'organisation des secteurs éditoriaux dans les différents pays et d'échanger sur les développements numériques.

Comme ces dernières années, la fréquentation du stand du BIEF au Salon du livre de Paris - l'espace professionnel international partagé avec La Centrale de l'édition et l'AILF (Association internationale des libraires francophones), a été élevée.

Les programmes d'échanges franco-allemands proposés en partenariat avec le département international de la Foire de Francfort ont été poursuivis. Ces échanges concernent une vingtaine de cadres de l'édition et de la librairie des deux pays ainsi qu'une dizaine de traducteurs.

Enfin, le BIEF a organisé pour la première fois en mars 2011, à la fin du Salon du livre de Paris, un « fellowship » réunissant 12 éditeurs étrangers pour un programme de rencontres et d'échanges sur une semaine.

## LES OUTILS D'INFORMATION

En 2011, trois numéros de la Lettre d'information du BIEF ont été publiés, rendant compte des différentes opérations organisées. Cinq numéros de la Newsletter, qui a fêté récemment ses deux années d'existence, ont été réalisés et adressés aux adhérents.

Chaque numéro donne lieu à une version en ligne sur notre site [www.bief.org](http://www.bief.org). Outil permanent d'information sur l'édition à l'international, il permet également de rendre compte des activités récentes et en cours du BIEF, et rend accessible aux professionnels français et étrangers des données régulièrement mises à jour (partenaires étrangers, catalogues en ligne,...).

## FRENCH PUBLISHER'S AGENCY, LE BUREAU DE NEW-YORK

La traduction de livres reste très faible dans l'édition américaine. L'édition américaine aux Etats-Unis connaît depuis 2008 une crise importante, due notamment à la concurrence de la vente en ligne comme du développement important aux Etats-Unis du livre numérique. Cette situation confirme et amplifie cette tendance de faiblesse de la traduction.

Le nombre de contrats de traduction cédés par le Bureau de New York - 58 en 2011 - est au-dessus des résultats de ces dernières années, de l'ordre de 50 par an. On continue d'observer un déplacement des cessions vers la fiction au détriment des sciences humaines, du fait notamment de la très importante réduction des crédits des universités américaines et donc des moyens des Presses d'université, ainsi que du tassement du marché étranger des traductions de titres de sciences humaines en langue française.

En novembre 2011 - après quatre années consécutives de rencontres d'information sur la production éditoriale française en littérature et sciences humaines et sociales en décembre 2007, en jeunesse en novembre 2008, autour de la bande dessinée en novembre 2009, en sciences humaines et sociales en novembre 2010 -, une

quarantaine d'éditeurs américains ainsi qu'une douzaine de traducteurs ont suivi, dans les locaux de New York University, le séminaire franco-américain consacré cette année au « polar et thriller », genre en réel développement aux Etats-Unis.

Ces événements complètent utilement le travail quotidien de l'Agence, permettent de nouer de nouveaux contacts pour de nouveaux segments de

prospection et apportent aux confrères américains un éclairage sur les potentialités d'achats de droits.

## GRANDES LIGNES DE L'ACTIVITÉ DU PREMIER SEMESTRE 2012

En 2012, le programme d'activités du BIEF reste, quantitativement, stable. Ce programme est arrêté en s'appuyant sur les réponses des éditeurs adhérents au questionnaire sur leurs attentes en termes d'action collective à l'international qui leur est adressé chaque année en mai et sur les échanges réguliers avec le CNL (Centre national du livre) qui apporte un soutien très significatif au BIEF.

Au Salon du livre de Paris, avec un partenariat renforcé avec ses organisateurs, le développement de séquences d'échanges professionnels (dont les « cafés pro », moments de débats entre éditeurs d'un domaine éditorial particulier dans un pays étranger et éditeurs français) est croissant.

Le séminaire de deux journées avec 35 éditeurs japonais et plus de 80 éditeurs français s'est tenu en amont du Salon. Il a contribué, pour la partie professionnelle, à l'accueil de l'Invité d'honneur et a permis de nombreux rendez-vous entre ces éditeurs et leurs homologues français.

La seconde édition du « fellowship » d'éditeurs étrangers a confirmé l'intérêt des responsables éditoriaux et des responsables de droits étrangers pour cette nouvelle opération.

Une enquête auprès d'éditeurs français sur leurs besoins en matière d'action collective pour la promotion de leur activité numérique à l'international sera finalisée cet été.



Rencontre professionnelle franco-italienne d'éditeurs d'art 2011

// Jean-Guy Boin  
Directeur général

# La Société civile des éditeurs de littérature française (SCELF)

Celles que l'on appelle traditionnellement « sociétés d'auteurs » portent officiellement depuis la loi du 3 juillet 1985 le nom de « Sociétés de Perception et de Répartition de Droits » (SPRD). Elles sont plus d'une trentaine en France, toutes soumises depuis l'année 2000 au contrôle annuel d'une Commission de contrôle qui siège à la Cour des comptes. La SCELF est du nombre, bien entendu, mais deux caractéristiques la distinguent des autres SPRD : il s'agit d'une société de droits d'auteurs gérée par les éditeurs et il s'agit de la plus petite de ces structures.

On pourrait penser que le contrôle de la Commission s'en trouve facilité. En fait les techniques de contrôle et les critères d'appréciation sont surtout adaptés aux grosses machines comportant plusieurs dizaines de milliers d'adhérents alors que la SCELF n'en compte que quelques centaines.

La SCELF est une société « ouverte ». Chaque éditeur, les petits notamment, a vocation à adhérer à la SCELF en apportant un mandat, condition pour percevoir les droits, dont il est cessionnaire, collectés dans le cadre de la gestion collective par la SACEM, la SCAM, la SACD et la SDRM.



© collectifenn2004@free.fr

Le mandat donné à la SCELF vaut adhésion en qualité d'adhérent. La production de droits, pour bien des éditeurs, est aléatoire et dépend des exploitations d'ouvrages souvent de diffusion discrète. Ce sont quelques dizaines d'euros qui seront, parfois tout les deux ou trois ans, portés au compte de certains de nos mandants.

Dans nos statuts les adhérents, du fait de cette activité irrégulière,

ne participent pas à la gouvernance de la société. Ce point préoccupe régulièrement la Commission. Il a été longuement justifié par Paul Otchakovsky-Laurens, Président de la SCELF, lors d'une audition que nous avons sollicitée.

Les droits produits par l'exploitation des grands « fonds », en provenance des sociétés collectrices, ont atteint en 2011 un nouveau record.

Parallèlement à la répartition de ces droits, la SCELF a poursuivi ses actions en direction des deux filières audiovisuelles, la télévision et le cinéma. Un contrat cadre pour les cessions de droits, très protecteur de nos auteurs, a été mis au point et les dispositions qu'il comporte deviennent progressivement des usages professionnels.

Depuis cinq ans, la SCELF a mis en œuvre une stratégie d'offre par la création du Marché des droits audiovisuels qui se déroule pendant le Salon du Livre avec le soutien de REED et du SNE. Un catalogue de plusieurs centaines de nouveautés est adressé, chaque année en février, à 500 producteurs pour les motiver.

Cette année le succès de cette manifestation est tel qu'elle a obtenue, en quelque sorte, de figurer au tableau d'honneur de la revue professionnelle, Ecran total, soulignant que 680 rendez-vous de négociation se sont tenus au cours de cette seule journée du Marché.

Pour la première fois en 2012 le Marché proprement dit, grâce au CNL et à la SOFIA, était accompagné, autour de la thématique Cinéma et Littérature, de diverses manifestations et débats destinés au grand public.

Ces initiatives ont rencontré plus qu'un succès d'estime et elles seront renouvelées, par exemple par la présentation d'écrivains scénaristes, lors du prochain Salon.

La SCELF joue ainsi progressivement un rôle d'interface très active entre les éditeurs et les producteurs de l'audiovisuel.

// Roland Neidhart  
Directeur de la SCELF

Le stand du BIEF à la Foire du livre d'Abu Dhabi 2012

# Le Centre Français du droit de la Copie (CFC)

**L**e CFC gère les droits des auteurs et des éditeurs pour les différentes copies papier et numériques de leurs œuvres. Il est l'unique société agréée par le ministre de la Culture pour gérer le droit de reproduction par reprographie de la presse et du livre en France. Il gère les droits numériques de la presse et du livre dans le cadre d'apports volontaires de droits confiés par les éditeurs.

Année du 3<sup>e</sup> renouvellement de son agrément par le ministère de la Culture pour l'exercice du droit de reprographie (12 juillet 2011) et de la désignation de son 5<sup>e</sup> Président en la personne de Charles-Henry Dubail, 2011 aura permis au CFC de faire aboutir et de développer des dossiers importants pour les auteurs et les éditeurs : mise en répartition des sommes en attente depuis 1998 pour la presse, renouvellement d'accords papier et numérique dans l'enseignement, perception des sommes au titre de la copie privée de la presse et forte implication dans le projet relatif à la numérisation des livres indisponibles.

## 1 – UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CFC



Dans le prolongement de l'Assemblée Générale du CFC qui a eu lieu le 23 juin dernier, **Charles-Henry DUBAIL**, Président du Collège des éditeurs de presse, a été désigné nouveau Président du Comité du CFC et ce, pour les trois prochaines années.

Charles-Henry Dubail est le Gérant du groupe de presse spécialisée VICTOIRES-ÉDITIONS, qu'il a fondé en 1987 et qui édite de nombreuses

publications dans les domaines de l'environnement et du développement durable (Environnement Magazine, Recyclage Récupération, etc.), de l'information et de la communication (Légipresse, Légicom) ou encore des collectivités locales (le Journal des Communes, etc.) et édite plusieurs sites Internet (environnement-online.com, envirojob.fr, legipresse.com, etc.).

Charles Henry Dubail est également Président du Syndicat de la Presse Professionnelle (SP Pro) et Président de la Commission juridique et fiscale de la Fédération Nationale de la Presse d'Information Spécialisée (FNPS).

## 2 – RÉPARTITION EXCEPTIONNELLE DE PLUS DE 9 MILLIONS D'EUROS POUR LA REPROGRAPHIE DE LA PRESSE

Grâce à l'ensemble des modalités de répartition adoptées par son comité en 2010, le CFC a pu verser aux ayants droit l'ensemble des sommes perçues au titre des photocopies de presse, y compris celles qui étaient en attente depuis 1998.

Ce sont ainsi plus de 9 millions d'euros de redevances à caractère exceptionnel qui ont été reversés à la presse en 2011 :

- 5,3 millions d'euros pour la part image de la presse.
- 3,9 millions d'euros au titre des sommes non documentées de la presse (reproductions effectuées dans les copies-services, dans certaines bibliothèques et, pour l'essentiel, en provenance d'homologues du CFC à l'étranger).

Dorénavant, le CFC versera tous les droits de reprographie dus pour la part texte et pour la part image, pour le livre comme pour la presse, au mois de septembre de chaque année.

## 3 – ENSEIGNEMENT : RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD NATIONAL POUR LE PRIMAIRE ET DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE DES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le CFC et le Ministère de l'Éducation nationale (MEN) ont renouvelé jusqu'à fin 2013 le contrat relatif aux photocopies d'œuvres protégées dans les établissements du 1<sup>er</sup> degré.

Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement de l'accord national conclu depuis 2005 qui couvre l'ensemble des 53 000 écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées sous contrat. Il définit le cadre dans lequel des photocopies de livres, journaux, revues ou partitions de musique peuvent être réalisées.

En contrepartie, cet accord prévoit le versement, par le ministère, d'une redevance annuelle dont le montant a été fixé à la suite d'études menées conjointement avec le CFC. Le prix payé par le MEN depuis 2010 correspond à 0,60€ pour un élève de maternelle et à 1,50€ pour un élève d'élémentaire, par an.

Le CFC reverse ces droits de copie aux auteurs et aux éditeurs dont les œuvres ont été effectivement utilisées par les enseignants. Pour ce faire, des enquêtes sont mises en place auprès d'un échantillon représentatif d'écoles (3 000 sélectionnées par le MEN chaque année). Ces enquêtes consistent à demander aux enseignants concernés de recenser les titres des publications dont ils ont réalisé des copies pour leurs élèves, pendant une période d'un mois.



Le CFC a également prolongé pour deux ans le protocole d'accord relatif aux usages numériques avec les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Cet accord couvre en particulier la diffusion numérique d'extraits de publications dans le cadre de la représentation en classe (au moyen d'un vidéoprojecteur ou d'un TBI) ainsi que la mise en ligne sur le réseau interne de l'établissement.

Au cours de l'application de ce contrat, les ministères et les représentants des ayants droit doivent poursuivre la réalisation d'études conjointes afin d'approfondir leur connaissance des pratiques des enseignants en matière de diffusion numérique de publications. Ces études qui concernent l'enseignement secondaire et supérieur sont actuellement en cours de réalisation.

## 4 – LE POINT SUR L'AVANCÉE DES NOUVEAUX CHANTIERS : LES ŒUVRES NON DISPONIBLES ET LA GESTION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉDITEURS DE PRESSE POUR LA COPIE PRIVÉE

### Exploitation numérique des livres indisponibles

Dans le prolongement de son engagement dans le projet européen ARROW, le CFC a proposé de mettre à la disposition des auteurs et des éditeurs son expérience et ses compétences pour mettre en œuvre le dispositif qui a abouti à la loi du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle. Cette gestion s'inscrit dans la continuité de celles déjà mises en œuvre, en particulier en matière d'utilisations numériques des œuvres.

### La copie privée de publications presse sur des supports numériques

Depuis janvier 2011, le CFC a été mandaté par les éditeurs pour répartir leur part de rémunération au titre de la copie privée de la presse.

Ainsi, conformément au mandat reçu de l'ensemble des fédérations et syndicats d'éditeurs de presse, le CFC a ensuite conclu un mandat de perception avec Copie France qui elle-même perçoit la redevance auprès des fabricants et importateurs des matériels assujettis à la rémunération. Les droits mis en réserve au titre des éditeurs de presse depuis 2003 ont ainsi pu être facturés et perçus par le CFC pendant le courant de l'été, soit 2 428 000 € en comptant les perceptions 2011.

Il reste désormais à déterminer les règles de partage entre les éditeurs pour procéder au versement de ces droits après application de la retenue de 25 % au titre des aides à la création en application des dispositions de l'article L.321-9 du code de la propriété intellectuelle.

// Denis Noel  
Directeur général

### PERCEPTIONS 2011: 45 779 000 EUROS

(soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2010)

<b>Reprographie</b>	<b>27 759 000 € = 60,6 %</b>	<b>-1,1 %</b>
Copies pédagogiques (Enseignement et formation)	25 241 000 € = 90,9 %	+ 0,8 %
Copies professionnelles	2 518 000 € = 9,1 %	- 17 %
<b>Numérique</b>	<b>14 870 000 € = 32,5 %</b>	<b>+ 29,8 %</b>
Copies pédagogiques	1 362 000 € = 9,2 %	+ 0 %
Copies professionnelles	11 080 000 € = 74,5 %	+ 9,9 %
Copies privée (part revenant aux éditeurs de presse)	2 428 000 € = 16,3 %	
<b>Étranger</b>	<b>3 150 000 € = 6,9 %</b>	<b>- 18,7 %</b>

### RÉPARTITIONS 2011 : 40 922 080 EUROS

(soit une augmentation de 12 % par rapport à 2010)

REPROGRAPHIE : 29 417 534 euros = 71,9 % (Répartition annuelle de septembre 2011 au titre des redevances perçues en 2010) :

- 42,2 % pour les livres scolaires
- 17,3 % pour la presse professionnelle
- 13 % pour les livres universitaires
- 8,4 % pour la presse grand public

Nombre d'œuvres concernées : 118 177 (80 % livre, 20 % presse)

NUMÉRIQUE : 11 504 646 euros = 28,1 %

- Copies Professionnelles :
  - Répartition semestrielle d'avril 2011 (au titre des redevances facturées pour le deuxième semestre 2010) : 5 322 146 euros
  - Répartition semestrielle de décembre 2011 (au titre des redevances facturées au 1<sup>er</sup> semestre 2011) : 3 938 387 euros

- Copies Pédagogiques :
  - Répartition des copies numériques pédagogiques réalisées en 2009 et 2010 : 2 244 113 euros



# Sofia: dans un contexte délicat, de bonnes performances



## 6° RÉPARTITION DU DROIT DE PRÊT : UNE CERTAINE STABILITÉ

L'année 2011 s'est achevée par la sixième répartition de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque pour un montant net de 14 millions d'euros.

Il s'agit des droits relatifs aux livres achetés par les bibliothèques de prêt en 2009.

En voici les principaux chiffres :

Sofia a collecté 17 168 000 euros se décomposant en 10 644 807 euros pour la part de l'État et en 6 523 926 euros pour la part acquittée par les fournisseurs de livres sur les livres achetés par les bibliothèques. 300 000 euros de produits financiers ont été affectés, en sus, à cette répartition.

Après abondement de la caisse complémentaire de retraite des écrivains et traducteurs à hauteur de 1 158 500 euros (régime créé par la même loi du 18 juin 2003) et prélèvement des frais de gestion de Sofia, soit la somme de 2 214 000 euros (12,67 % des perceptions), le montant net mis en répartition est de 14 096 120 euros, répartis en deux parts égales de 7 048 060 euros, la première bénéficiant à 57 853 auteurs et la seconde, à 2 886 éditeurs ; le nombre de titres rémunérés est de 418 235, pour un nombre global de 6 414 807 exemplaires, la rémunération unitaire par exemplaire s'établissant à 2,20€ à partager entre auteur et éditeur.

Ces chiffres illustrent l'extraordinaire diversité des achats des bibliothèques et leur rôle dans la vie du fonds.

Les auteurs adhérents de Sofia reçoivent directement leurs droits de Sofia, dès lors qu'un de leurs titres a été acheté dans l'année de référence, soit en 2009. Les auteurs non adhérents de Sofia voient leurs droits transiter, soit par d'autres sociétés de gestion collective dont ils sont membres, soit, à défaut, par leurs éditeurs. Les éditeurs vérifient que les titres référencés font bien partie de leur fonds, puis ils facturent Sofia. Ils ne perçoivent les droits d'un nouvel exercice qu'à la condition d'avoir certifié qu'ils ont bien versé les droits dus à leurs auteurs au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, Sofia se félicite du travail accompli avec ses partenaires de la chaîne du Livre, qui a permis de verser, à ce jour, avec l'importante contribution des pouvoirs publics, 86 millions d'euros aux auteurs et éditeurs des livres empruntés dans les bibliothèques et 6,5 millions d'euros de cotisations de retraite complémentaire pour les auteurs de livres, qui ne bénéficiaient d'aucun régime particulier avant la loi sur le droit de prêt.

La perception des droits 2010 est en cours. Trois répartitions sont prévues au cours des années 2012 et

2013, pour se trouver, à partir de 2014, en année glissante, les droits répartis en année « n » se référant à l'année « n-1 ».

En raison de la situation délicate de la librairie, il est difficile d'imaginer de hâter davantage le processus de collecte, ce qui obérerait gravement la trésorerie déjà tendue des distributeurs.

D'ores et déjà, les données en notre possession pour les années à-venir dessinent quelques évolutions notables :

- Quelques fournisseurs de livres indépendants de taille moyenne se hissent dans le haut du palmarès, tandis qu'on observe une concentration chez les acteurs de moindre importance ;
- Quant aux bibliothèques, on note une baisse de leur fréquentation qui se traduit par une diminution de la contribution de l'État de l'ordre de 12 % entre 2008 et 2011, mais grâce au travail de fond accompli par les équipes de Sofia, beaucoup d'actions de rattrapage auprès des assujettis ont permis de limiter cette perte.

Toutefois, l'émergence du livre numérique et l'extension des abonnements à des bases de données conduisent à des arbitrages en défaveur des crédits alloués aux livres imprimés, surtout en période de restrictions budgétaires... certes, il s'agit d'un effritement progressif, les politiques d'acquisition des bibliothèques évoluant de manière réfléchie.

Il y a sans doute des pistes sur lesquelles Sofia pourra, à l'avenir, apporter une prestation à valeur ajoutée dans la gestion des droits numériques des bibliothèques et des éditeurs – au bénéfice des auteurs, également – mais ces perspectives se dessineront à mesure que le marché s'organisera et que ses acteurs, à l'écoute desquels Sofia se trouve en permanence, définiront avec elle de nouvelles prestations au service de tous.

Pour l'heure, la situation reste solide et stable et les évolutions se profileront dans les années à-venir en concertation aussi bien avec les assujettis du droit de prêt (organismes de prêt et fournisseurs de livres) et les bénéficiaires (auteurs et éditeurs) : nouveaux défis, nouvelles utilités...

MONTANTS RÉPARTIS DEPUIS L'ORIGINE	Année de droits	Montant
	2003-2004	12 272 646
2005	15 028 225	
2006	14 932 339	
2007	14 666 151	
2008	15 405 809	
2009	14 096 111	
Total	86 401 281	

## AYANTS DROIT

Nombre d'ayants droit	Éditeurs	Auteurs
Présents en 2009	2 143	57 965
Présents en 2008 et 2009	1 870	34 028
Présents en 2007 et 2009	1 756	30 730
Présents en 2006 et 2009	1 615	27 905
Présents en 2005 et 2009	1 502	24 076
Présents en 2004 et 2009	1 197	18 741

## NOMBRE DE TITRES RÉMUNÉRÉS PAR ANNÉE

Année	Nombre de titres rémunérés
2009	418 235
2008	399 758
2007	320 378
2006	302 060
2005	216 628
2004	176 637

## LA RÉMUNÉRATION POUR COPIE PRIVÉE : UNE BELLE PLUIE MALGRÉ LES NUAGES

Ce prélèvement, dont le taux varie en Europe suivant les supports ou les équipements, a rapporté en France pour l'ensemble des ayants droits du sonore, de l'audiovisuel, de l'écrit et de l'image 192 811 830 millions d'euros en 2011. 25 % de cette somme sont affectés au soutien à des manifestations culturelles et 75 % sont attribués aux auteurs, éditeurs, artistes et producteurs des œuvres copiées. L'écrit (Presse, Livre, Musique imprimée) perçoit 3,5 % de ce montant, quand la musique en perçoit 50 %, l'audiovisuel 43,2 % et l'image 3,3 %.

Pour la part du Livre, cette rémunération est répartie à parts égales entre auteurs et éditeurs. Sofia distribuera ainsi, en juin 2012, 4 228 501 euros sur la base de l'enquête Médiamétrie de décembre 2011 qui mesure annuellement, auprès des internautes, les catégories d'ouvrages les plus copiés. La moitié de cette somme est répartie au sein d'une commission Auteurs où sont présentes les sociétés de gestion collective comme l'ADAGP, la SCAM, la SACD et la SAIF. Après revendication de ces sociétés, les adhérents de Sofia reçoivent 52,43 % de la part Auteurs, soit avec la part image, la somme de 826 898 €. La part Éditeurs est, en revanche, intégralement représentée par Sofia pour le texte et principalement pour l'image, ce qui correspond à un montant total net de 2 641 688 €.

Conformément à la loi, 25 % du montant global de la somme perçue par Sofia (soit 1 313 858 €) est destinée à l'action culturelle laquelle doit comporter des aides à la création, de formation, de diffusion ou de promotion des œuvres. En 2011, en raison d'un solde positif, le montant total affecté fut de 1 907 711 € pour 65 dossiers soutenus par Sofia ([www.la-sofiaactionculturelle.org](http://www.la-sofiaactionculturelle.org)).

Typologie des actions soutenues	Montant
actions de formation	592 000,10 €
actions de diffusion	928 271,00 €
aide au spectacle vivant	7 000,00 €
aide à la création	208 590,00 €
actions de défense des intérêts des créateurs	171 850,00 €
Total général des actions soutenues par Sofia en 2011	1 907 711,10 €

Le dispositif légal de la rémunération pour copie privée est, cependant, fragile tant au plan national qu'au plan européen. La Cour de Justice de l'Union européenne est régulièrement saisie par les industriels redevables de cette rémunération, qui entendent bien limiter son champ d'application voir s'en exonérer. L'arrêt "Padawan" de la Cour de Justice de l'Union européenne rendu, le 21 octobre 2010, à la suite d'une demande d'un fournisseur espagnol de CD-R, a confirmé l'exclusion des supports destinés à des usages professionnels, ce qui a conduit, quelques mois plus tard, le Conseil d'État français à annuler la décision n°11 de la Commission qui mutualisait cette rémunération, quels que soient les usages. Une loi de consolidation a été adoptée le 20 décembre 2011 par le Parlement, afin de prolonger d'un an cette décision et de permettre à la Commission d'établir une méthode de calcul de la rémunération qui tienne compte des nouveaux critères posés par la jurisprudence. Cette loi institue également des modalités de remboursement et d'exonération de cette rémunération, lorsque ces supports sont acquis exclusivement à des fins professionnelles.

Enfin, si les prévisions de l'année 2012 sont en baisse, du fait de la prise en compte des usages professionnels et des contentieux en cours qui donnent lieu à des remboursements des rémunérations induit perçues, les barèmes à-venir, conçus sur la base du préjudice subi, devraient être plus favorables à l'écrit, sous réserve de l'aboutissement positif du processus engagé. On notera que la Commission européenne a lancé de nouvelles consultations sur ces prélèvements, souhaitant définir à terme un régime plus homogène.

Pour conclure, face aux pratiques très évolutives des internautes, renvoyons, d'un mot, à la première vague, rendue publique lors du dernier Salon du Livre, du baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique (en ligne sur les sites des trois organismes).

// Christian Roblin  
Directeur de Sofia

[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)  
[www.lasofiaactionculturelle.org](http://www.lasofiaactionculturelle.org)



**SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ÉDITION**

115 bd Saint-Germain 75006 Paris  
Tél. : 01 44 41 40 50  
Fax : 01 44 41 40 77

Coordination éditoriale : Florence Faget  
Couverture et graphisme : Frédéric Ma et Tiphaine Duchénoy  
Impression : Groupe Corlet imprimeur

Prix de vente : 17 € TTC  
Juin 2012